

La communication



Actes du 4^e Forum des comités de sécurité publique

Saint-Hyacinthe, 29 au 31 mars 2010







Liste des comités du 4^e Forum des comités de sécurité publique

Comité organisateur :

Mme Stéphanie Banville
Mme Guylaine Belcourt
Inspecteur-chef Robert Bélec
Mme Suzanne Brouillette
Capitaine Jean Côté
Capitaine André Deslauriers
Mme Agnès Dupriez
M. Luc Gagné
Mme Julie Gervais
Mme Aline Laliberté
Capitaine Jimmy Potvin
Mme Chantal Racette
Inspecteur Louis Vincent

Sous-comité : Finances et logistiques

Mme Stéphanie Banville
Mme Chantal Racette

Sous-comité : Conférences et ateliers

Mme Guylaine Belcourt
Inspecteur-chef Robert Bélec
Capitaine Jean Côté
Mme Suzanne Brouillette
Mme Julie Gervais
Capitaine André Deslauriers
Inspecteur Louis Vincent

Sous-comité : Communications institutionnelles

M. Luc Gagné
M. François Richer

Formation des nouveaux membres de comité de sécurité publique

Capitaine Jimmy Potvin
M. Denis Lapointe
Mme Christine Larouche



Remerciements

Le comité organisateur du 4^e Forum des comités de sécurité publique désire remercier les personnes suivantes qui ont grandement contribué au succès de cet événement :

Conférenciers :

Mme Valérie Sagant,

Directrice générale du Centre international de prévention de la criminalité (CIPC);

M. Bernard Dagenais,

Professeur titulaire au département d'information et de communication de l'Université Laval ;

M. Benoît Dupont,

Professeur agrégé de criminologie de l'Université de Montréal et directeur adjoint au Centre international de criminologie comparée ;

M. Lionel Fréchette,

Maire de Sainte-Hélène-de-Chester, président de comité de sécurité publique, préfet de la MRC d'Arthabaska et membre du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités ;

M. Roger Lapointe,

Maire de Mont Saint-Michel, Président de comité de sécurité publique, préfet de la MRC Antoine-Labelle et membre du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités ;

M. Gilbert Pigeon,

Maire de Saint-Eugène-de-Ladrière, Préfet de la MRC Rimouski-Neigette et président du comité de sécurité publique de cette MRC ;

Capitaine Alain Bernier,

Directeur de poste de la MRC de Rimouski-Neigette ;

Inspecteur-chef Yves Guay,

Commandant du district de la Mauricie-Centre-du-Québec ;

Inspecteur-chef Gilles Martin,

Commandant du district de la Montérégie.

Animateurs d'ateliers :

Inspecteur-chef Pierre Pinel,

Commandant du district du Bas Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine;

Inspecteur-chef Luc Fillion,

Commandant du district du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Inspecteur-chef Jean Cowan,

Commandant du district de la Capitale-Nationale et Chaudières-Appalaches;

Inspecteur-chef Yves Guay,

Commandant du district de la Mauricie-Centre-du-Québec;

Capitaine Jocelyn Tardif,

Bureau de la surveillance du territoire, district de l'Estrie;



Inspecteur-chef Jacques Beaupré,
Commandant du district de Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière;

Inspecteur Stéphane Raymond,
Commandant du district de l'Outaouais;

Inspecteur-chef Jasmin Piquette,
Commandant du district de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec;

Inspecteur Pierre Simard,
Commandant du district de la Côte-Nord;

Inspecteur-chef Gilles Martin,
Commandant du district de la Montérégie;

Membres de l'État-Major:

M. Richard Deschesnes,
Directeur général de la Sûreté du Québec ;

M. Jean Audette,
Directeur général adjoint, Grande fonction de la surveillance du territoire ;

M. Steven Chabot,
Directeur général adjoint, Grande fonction des enquêtes criminelles ;

M. François Charpentier,
Directeur général adjoint, Grande fonction des affaires institutionnelles ;

M. Régis Falardeau,
Directeur général adjoint, Grande fonction de l'administration ;

Inspecteur-chef Marcel Savard,
Directeur, Direction des mesures d'urgence.

Secrétaires d'ateliers :

Mme Suzanne Brouillette ;
M. Yvan Carbonneau ;
Mme Johanne de Champlain ;
Mme Sylvie Drolet ;
Mme Julie Gervais ;
Mme Nicole Girard ;
Mme Simone L'Italien ;
Mme Ghislaine Maurais ;
Mme Marie-Danielle Pied ;
M. Martin Thibault ;

Rapporteurs d'ateliers, rédacteurs des actes et animateur:

Mme Marie-Josée Fillion ;
Mme Geneviève Gardère ;
Mme Christine Martin ;
M. Luc Thai;
M. Alexandre Dumas.



Table des matières

Mot du comité organisateur	8
Introduction	9
Actes du 4^e Forum des comités de sécurité publique	11
Ouverture du Forum.....	12
<i>M. Roger Lapointe, Représentant de la Fédération québécoise des municipalités</i>	<i>12</i>
<i>M. Jean-Guy Desrosiers, Représentant de l'Union des municipalités du Québec</i>	<i>14</i>
<i>M. Robert Lafrenière, Sous-ministre du ministère de la Sécurité publique (MSP)</i>	<i>16</i>
<i>M. Richard Deschesnes, Directeur général de la Sûreté du Québec</i>	<i>19</i>
Thème 1 : Mieux communiquer la sécurité publique au sein de la MRC	26
<i>Inspecteur-chef Yves Guay, Commandant du district de la Mauricie-Centre-du-Québec</i>	<i>26</i>
<i>M. Roger Lapointe, Préfet de la MRC Antoine-Labelle.</i>	<i>30</i>
<i>M. Bernard Dagenais, Professeur titulaire du département d'information et de communication, Université Laval.....</i>	<i>33</i>
DISCUSSIONS DANS LES ATELIERS	38
RETOUR EN PLÉNIÈRE	41
Thème 2 : La prévention, une question de partenariat : le rôle de chacun dans la mise en œuvre de solutions efficaces au sein de la MRC.	43
<i>Capitaine Alain Bernier, Directeur du poste de la MRC de Rimouski-Neigette</i>	<i>43</i>
<i>M. Lionel Fréchette, Maire de Sainte-Hélène-de-Chester</i>	<i>46</i>
<i>Mme Valérie Sagant, Directrice générale du Centre international de prévention de la criminalité (CIPC)... ..</i>	<i>48</i>
DISCUSSIONS DANS LES ATELIERS	50
RETOUR EN PLÉNIÈRE	52
Thème 3 : La desserte policière dans les 10 prochaines années : quels enjeux pour les partenaires ?	54
<i>Inspecteur-chef Gilles Martin, Commandant du district de la Montérégie</i>	<i>54</i>
<i>M. Gilbert Pigeon, Maire de Saint-Eugène-de-Ladrière.....</i>	<i>58</i>
<i>M. Benoît Dupont, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie.</i>	<i>60</i>
DISCUSSIONS DANS LES ATELIERS	63
RETOUR EN PLÉNIÈRE	66
Période de questions des élus à l'État-major de la Sûreté du Québec	68
Clôture du Forum.....	69
<i>M. Bernard Généreux, Président de la Fédération québécoise des municipalités.....</i>	<i>69</i>
<i>M. Jean-Guy Desrosiers, Représentant de l'Union des municipalités du Québec</i>	<i>71</i>
<i>M. Richard Deschesnes, Directeur général de la Sûreté du Québec</i>	<i>73</i>



Annexes	77
ANNEXE 1 : Formation portant sur le rôle d'un comité de sécurité publique.....	79
<i>Capitaine Jimmy Potvin, Directeur de poste de la MRC Beauharnois-Salaberry</i>	<i>80</i>
<i>Mme Geneviève Routhier, Conseillère au ministère de la Sécurité publique.....</i>	<i>84</i>
<i>Mme Annie Dufour, Conseillère au Ministère de la Sécurité Publique</i>	<i>86</i>
<i>Capitaine Jimmy Potvin, Directeur de poste de la MRC Beauharnois-Sallaberry</i>	<i>88</i>
BONNES PRATIQUES RÉPERTORIÉES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL	91
RETOUR SUR LES PROPOSITIONS DES DIFFÉRENTS GROUPES	95
 ANNEXE 2 : Évaluation de la formation et du Forum par les participants.	 97
COMPILATION DES FICHES D'ÉVALUATION DE LA FORMATION.....	98
COMPILATION DES FICHES D'ÉVALUATION DU FORUM.....	101
 ANNEXE 3 : Présentations complètes des conférenciers	 105
PRÉSENTATION : 29 MARS : CAPITAINE JIMMY POTVIN ET M. DENIS LAPOINTE	106
PRÉSENTATION DE MMES ROUTHIER ET DUFOUR DU MSP	110
PRÉSENTATIONS COMPLÈTES DU 4 ^e FORUM DES CSP	117



Mot du comité organisateur

Le comité organisateur est fier de vous présenter les Actes du 4^e Forum des comités de sécurité publique, tenu à Saint-Hyacinthe les 29, 30 et 31 mars 2010. Près de 300 personnes étaient au rendez-vous, dont des élus et partenaires municipaux, des experts conférenciers, des partenaires du ministère de la Sécurité publique, des membres de l'État-major, des officiers, cadres et employés civils de la Sûreté du Québec. Tous désiraient échanger et en apprendre davantage à propos de *La communication, le défi des partenaires en sécurité publique*.

Ce forum a prouvé hors de tout doute que les relations développées à travers les comités de sécurité publique se sont solidifiées au fil du temps. Depuis le dernier Forum tenu en 2006, ce rapprochement se constate et les services à la population s'en sont ressentis favorablement.

Ces actes sont présentés sous forme détaillée : vous retrouverez à l'intérieur le contenu des conférences mais aussi le contenu des discussions qui ont eu lieu lors des ateliers ainsi que les échanges lors des plénières. Plusieurs élus désiraient y voir l'ensemble de leurs propositions. C'est pourquoi les suggestions, commentaires et bonnes pratiques relevés par les secrétaires d'ateliers se retrouvent dans ce document. Certains éléments furent nommés et rassemblés pour en faire une grande idée dans la liste des remarques des groupes. De plus, les discussions des plénières sont aussi intégrées au document.

En annexe, vous retrouverez l'ensemble des présentations PowerPoint ainsi que les résultats d'évaluation du Forum. Enfin, la première section des annexes est consacrée à la formation offerte aux nouveaux élus, tenue le 29 mars, sur le fonctionnement et le rôle d'un comité de sécurité publique.

Nous espérons que ce document vous sera utile et que les idées exprimées feront l'objet de discussions, d'échanges et de réflexions pour améliorer les liens entre les partenaires en sécurité publique.



Introduction

La communication; le défi des partenaires en sécurité publique était le thème incontournable pour ce 4^e Forum des comités de sécurité publique. Lors du 3^e forum, les élus avaient clairement exprimé leur intérêt à ce que la Sûreté du Québec soit davantage à leur écoute. Cette volonté s'est mutée en réalité à travers les résultats du récent sondage portant sur la satisfaction des élus en regard des services de la Sûreté du Québec. Ils démontrent que la communication est l'un des principaux facteurs d'amélioration de la perception de ces élus envers les services policiers et qu'elle est essentielle à une bonne gestion des enjeux de sécurité publique.

Trois sujets furent abordés tout au long de ce forum. La circulation de l'information en matière de sécurité publique au sein de la MRC a permis de faire connaître aux participants des théories de la communication ainsi que des pratiques pour rendre cette communication efficace. Le deuxième sujet, les partenariats dans la question de la prévention, démontrait à quel point l'un et l'autre sont des acteurs indissociables afin de développer des messages et des projets de prévention efficaces. Le dernier thème se concentrait sur le futur de la desserte policière et les enjeux encourus. On y a abordé la question des phénomènes sociaux qui s'imposeront dans les dix prochaines années et de leurs impacts possibles sur la sécurité publique.

Ce 4^e forum a été qualifié de *Forum de la maturité* par le directeur général de la Sûreté du Québec. On a constaté l'évolution des relations entre les élus et les représentants de la Sûreté du Québec depuis 15 ans. Ces liens se sont développés, et continuent à le faire, grâce à la franchise des échanges, à l'engagement des partenaires et surtout grâce à la confiance témoignée quotidiennement par les élus. Cette confiance est la base des succès de la Sûreté du Québec sur l'ensemble de son territoire.

Cet événement fut aussi l'occasion de bien définir le rôle des comités de sécurité publique lorsqu'il est question de création et de consolidation de partenariats. On en retient aussi la volonté de tous de bonifier les mécanismes d'échanges, de consolider certaines pratiques gagnantes (comme le parrainage) ainsi que de continuer de bien répondre aux besoins des citoyens.

Le 4^e Forum des comités de sécurité publique a réussi à rassembler la volonté de plus de 300 participants qui ont imaginé diverses façons de bien communiquer au sein des comités. La multitude de projets nommés et discutés démontre la créativité de leurs membres. Il est donc souhaitable que ces idées inscrites à l'intérieur des Actes du 4^e Forum des comités de sécurité publique puissent inspirer d'autres projets aussi inspirants et innovateurs. L'imagination est la clef de l'innovation et elle sera grandement sollicitée au sein des comités de sécurité publique.





*Actes du
4^e Forum des comités de sécurité publique*



Ouverture du Forum

M. Robert Bélec souhaite la bienvenue au 4^e forum aux participants et souligne la présence de certains invités, dont M. Jean-Guy Desrosiers, de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Roger Lapointe, de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Robert Lafrenière, sous-ministre de la Sécurité publique, M. Richard Deschesnes, directeur général de la Sûreté du Québec ainsi que les directeurs généraux adjoints de cette organisation.

Il présente l'animateur Alexandre Dumas, un bref portrait de son parcours professionnel (journaliste durant 42 ans) et lui cède la parole. M. Dumas souhaite, à son tour, la bienvenue aux participants de ce Forum et évoque le souhait que la communication avec les partenaires en sécurité publique devienne un défi pour tous.

Ensuite, il explique le déroulement de ce grand rassemblement et détaille les activités de la journée. Ce forum abordera trois thèmes de discussion :

- ✿ la communication,
- ✿ la prévention,
- ✿ la desserte policière pour les 10 prochaines années.

Les participants seront alors réunis en groupe pour échanger à propos des thèmes abordés. Après chaque atelier de discussion, une personne sera désignée dans chacun des ateliers et retournera avec les propositions des ateliers en plénière.

M. Dumas présente le maire de Mont-St-Michel, M. Roger Lapointe, représentant de la FQM.

M. Roger Lapointe, maire de Mont-St-Michel, préfet de la MRC Antoine-Labelle, représentant de la Fédération québécoise des municipalités;

« Monsieur le Directeur général,
Monsieur le sous-ministre,
Mesdames et messieurs les maires
Conseillères et conseillers municipaux,
Distingués invités,

Je voudrais en premier lieu excuser l'absence de M. Généreux, qui est président de la FQM, qui ne pouvait se libérer ce matin mais il sera présent à la fin du colloque.

D'entrée de jeu, je voudrais rappeler que la sécurité publique est un enjeu important en termes d'occupation dynamique du territoire. Vous le savez sans doute, la Fédération québécoise des municipalités œuvre depuis toujours, mais plus particulièrement au cours des quinze dernières années, à défendre les intérêts des collectivités rurales dans l'objectif d'un Québec fort de ses régions. Pour ce faire, nous avons privilégié deux axes, soit la mise en valeur de leur apport au développement socio-économique et l'amélioration de leur qualité de vie par une réponse plus adéquate en termes de services de proximité.

En ce qui concerne leur apport, quelques données sont parlantes :

En 2006, le PIB des territoires ruraux québécois s'élevait à 47,4 milliards de dollars soit un apport additionnel de 22,5 milliards de dollars au PIB du Québec.



En 2006 toujours, le monde rural compte 848 000 emplois et en soutient 370 000 autres dans les centres urbains du Québec.

Soutenir les collectivités rurales, favoriser leur développement, c'est donc soutenir et favoriser le développement de tout le Québec!

En ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural, la FQM s'est impliquée dès la première heure dans tous les dossiers qui ont un impact sur celle-ci. On peut penser au transport collectif en milieu rural, au maintien des écoles de village, des bureaux de postes, des comptoirs de services des Caisses populaires et bien sûr la mise en place de la première puis de la seconde politique nationale de la ruralité.

Tout ceci m'amène donc à vous parler de l'importance de la sécurité et du sentiment de sécurité dans la qualité de vie de nos concitoyens. Des sondages réalisés par Solidarité rurale et diverses études démontrent à quel point ce facteur est déterminant dans le choix d'un milieu de vie. On peut penser aux jeunes familles qui désirent élever leurs enfants sans crainte tout comme aux personnes âgées qui se sentent plus vulnérables au fil du temps.

Les comités de sécurité publique constituent pour nous, élus municipaux, un outil privilégié pour adapter les services dispensés par la Sûreté du Québec aux besoins de notre population.

Nous avons plusieurs rôles importants à y assumer. Tout d'abord, nous avons un rôle de représentation des besoins de tous nos citoyens et citoyennes en fonction de leurs différents besoins. Nous avons aussi un rôle de planification et cohésion en participant au développement d'une vision stratégique commune de la sécurité sur notre territoire, arrimée à nos planifications locales de développement socio-économique. Nous avons un rôle de transmission de l'information auprès de nos collègues élus ainsi qu'auprès de la population. Nous avons enfin un rôle de mobilisation des partenaires locaux, écoles et commissions scolaires, CLD, SADC, organismes communautaires, églises, entreprises et chambres de commerce, etc.

Tous ces rôles ont un point commun : la communication, thème de ce Forum. Nous aurons donc l'occasion de mieux comprendre les enjeux qui s'y rattachent, les outils et les façons de faire plus efficaces afin de nous permettre à tous de mieux assumer notre mandat.

En terminant, je voudrais souligner que l'on peut constater un réel rapprochement de la Sûreté du Québec avec les élus municipaux ainsi que les services à la population en sont améliorés. Cette réelle volonté de travailler ensemble est la pierre d'assise du succès des comités de sécurité publique et nous ne pouvons que souhaiter que cela continue.

Permettez-moi enfin de remercier chaleureusement toute l'équipe de la Sûreté du Québec qui a travaillé fort pour organiser ce bel événement qui nous rassemble ici.

Je vous souhaite un excellent colloque et bonne journée. »

M. Dumas cède la parole à Jean-Guy Desrosiers, représentant l'Union des municipalités du Québec.



M. Jean-Guy Desrosiers, président de son CSP, maire de Montmagny, membre du conseil d'administration et représentant de l'Union des municipalités du Québec;

« Monsieur le sous-ministre,
Monsieur le directeur général de la Sûreté du Québec,
Mon collègue de la FQM,
Chers élus municipaux,
Chers membres de l'État-major de la Sûreté du Québec,
Distingués invités.

C'est avec un grand plaisir que je suis ici ce matin pour cette 4^e édition du Forum des comités de sécurité publique. D'entrée de jeu, j'aimerais excuser à mon tour, mon président, M. Robert Coulombe qui était retenu à d'autres activités. Je vais essayer de le remplacer le plus adéquatement possible. Saviez-vous que c'est ici même, à Saint-Hyacinthe, qu'a commencé l'histoire de l'UMQ? En effet, nous devons à l'ex-maire, M. T.D. Bouchard, de la fondation de l'UMQ en 1919. Aujourd'hui, les membres de l'UMQ de toutes tailles, de toutes les régions du Québec, représentent cinq millions de Québécoises et de Québécois.

D'entrée de jeu, je salue tous les nouveaux élus, membres de CSP qui ont participé à la formation d'hier¹. J'aimerais aussi souligner le travail de mon collègue, du conseil d'administration de l'UMQ, maire de Salaberry-de-Valleyfield, M. Denis Lapointe, qui a participé à la préparation de la formation des nouveaux élus.

La sécurité publique est un enjeu prioritaire pour les membres de l'UMQ et pour cette raison, l'UMQ a mis sur pied, il y a plusieurs années, une commission permanente sur la sécurité publique formée de maires, conseillers municipaux et autres personnes ressources. Il faut dire que les attentes de la population sont élevées à l'égard des élus municipaux lorsqu'il s'agit de la sécurité de leur milieu de vie et ils ont raison. Les élus municipaux ont un rôle clé au niveau du leadership, de l'engagement des partenaires institutionnels et communautaires, de la coordination et cohérence de l'action des différents services municipaux. L'UMQ est consciente de son propre rôle comme association municipale, pour soutenir les membres dans la promotion des milieux de vie sécuritaire.

C'est la raison pour laquelle elle a collaboré au cours des années à plusieurs projets liés à la sécurité publique. En 2004, elle s'est associée au lancement de la trousse : « La clé pour des municipalités plus sûres ». Cette trousse propose une démarche systémique composée de la séquence suivante: leadership, prévision, mobilisation des partenaires, diagnostic de sécurité, stratégie, plan d'action, mise en œuvre, suivi et évaluation.

En 2006, un comité de liaison SQ-UMQ a été mis en place. Ce comité d'échange, portant sur les projets et problématiques partagées entre l'organisation policière et l'UMQ, a déjà traité plusieurs idées. Citons, par exemple, l'implantation des normes et standards en matière de police de proximité qui harmoniseront les approches d'évaluation sur l'ensemble du territoire couvert par la police nationale. Le comité est aussi l'occasion de réaliser conjointement des sommets, comme les forums des CSP dont le 4^e s'ouvre aujourd'hui. À cet égard, soulignons l'enthousiasme que suscitent les formations offertes par l'UMQ dans les CSP, un projet issu du forum de 2006. Cette formation est développée de façon à s'adapter à la réalité de chaque

¹ Disponible à l'annexe 1;



région et de chaque CSP du Québec. Elle est offerte sur demande et porte sur le travail des élus et policiers en matière de la prévention de la criminalité, et vise à mobiliser d'une vision commune et des conditions de succès d'une action concertée en sécurité et prévention de la criminalité.

Enfin, en 2009, l'UMQ a édité et élaboré un guide des meilleures pratiques pour un aménagement plus sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires. Bref, la sécurité publique est au cœur des préoccupations de l'Union et la présence de son grand nombre en témoigne. Au printemps 2009, la Sûreté du Québec a réalisé un sondage auprès des élus municipaux membres et non-membres des CSP pour évaluer leur taux de satisfaction à l'égard de ses services. Plusieurs constats ont été dégagés de ce sondage mais on peut certainement tirer trois grandes conclusions :

- ✿ Plus les élus municipaux sont en lien avec les membres de la Sûreté, plus ils sont satisfaits de leur service;
- ✿ Les élus souhaitent que les actions policières et la relation des intervenants de la Sûreté et le rôle des CSP tiennent compte des priorités et attentes des citoyens;
- ✿ Les élus souhaitent que la priorité d'action cible les actions policières, l'implication communautaire et les communications favorisant l'accroissement de la visibilité de la Sûreté.

Le comité organisateur du forum s'est inspiré des résultats de ce sondage pour choisir le thème central ainsi que les sujets des ateliers. Je souhaite que les élus municipaux saisissent l'occasion des ateliers et des plénières pour échanger de leurs préoccupations et de proposer des solutions qui répondront à celles-ci car nous avons aujourd'hui et demain l'opportunité unique de partager notre expérience avec les autres et de profiter de celle des autres pour enrichir notre réflexion et mieux cibler nos actions sur le terrain. Que ce soit en matière de prévention, de desserte policière, de partenariat ou de communication, ce forum est le lieu pour exprimer les points de vue de réaliser des avancées vers une mission commune des enjeux. Les élus membres des CSP agissent à la fois comme représentants des citoyens et des municipalités et comme partenaires en matière de sécurité publique. Et l'une des façons de bien jouer ce rôle est de communiquer efficacement autant avec les représentants de la SQ, qu'avec les élus non membres et la population. De plus, il y a un large fossé entre la réalité de la sécurité de nos milieux et le sentiment de sécurité de la population et ceci est dû à la perception, d'où la nécessité d'une bonne communication.

Je dirai que ce forum arrive à point nommé à la suite de l'élection d'une nouvelle cohorte d'élus municipaux. En effet, selon l'analyse du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, 47% des élus municipaux aux scrutins de novembre 2009 sont à leur premier mandat. Je souhaite que vous fassiez écho des travaux de ce forum dans chacune de vos municipalités. J'ai l'espoir que ce forum contribuera à bâtir des partenaires efficaces qui nous permettront de mieux servir les citoyens et citoyennes du Québec.

Je vous souhaite un excellent forum et j'espère que les discussions sont fructueuses et chacun d'entre nous ramènera des idées merveilleuses pour que la cohabitation SQ-élus municipaux et le service aux MRC soient tout à fait adéquats et répondent à nos besoins.

Bon forum à tous. »

Par la suite, M. Dumas invite M. Robert Lafrenière à s'adresser à l'auditoire.



M. Robert Lafrenière, sous-ministre du ministère de la Sécurité publique (MSP)

« M. Richard Deschesnes, directeur général de la Sûreté du Québec,
M. Jean-Guy Desrosiers, représentant de l'Union des municipalités du Québec,
M. Roger Lapointe, maire de Mont-Saint-Michel, représentant de la Fédération québécoise des municipalités,
Membres de l'État-major de la Sûreté,
Directeurs de poste, Élus municipaux de toute la province,
Distingués invités,

Bonjour,

C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui en remplacement du ministre Jacques P. Dupuis, à l'occasion de l'ouverture officielle du 4^e Forum des Comités de sécurité publique (CSP).

Pour le ministère de la Sécurité publique (MSP), le rôle des CSP est primordial afin d'associer les élus municipaux à notre mission commune, soit d'assurer, de concert avec nos partenaires, le maintien d'un milieu de vie sécuritaire au Québec.

Dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte sur la collaboration de divers partenaires, dont bien sûr les organisations policières et les municipalités. Par leurs actions et leurs interventions, ils contribuent à assurer quotidiennement la sécurité des personnes et des collectivités.

Plus spécifiquement, en assurant un suivi des services policiers dans les différentes MRC du Québec, les CSP favorisent un lien de communication privilégié entre la SQ et les clientèles desservies.

Je me réjouis donc du thème choisi cette année : *La communication : le défi des partenaires en sécurité publique*.

La forte participation d'élus municipaux et de membres de la communauté policière à cette édition du Forum des CSP démontre une préoccupation constante de développer davantage les canaux de communication lorsqu'il est question de sécurité publique. Les policiers, les élus, les autres partenaires ainsi que les citoyens doivent faire en sorte que les canaux de communication fonctionnent efficacement en participant activement à l'identification de solutions et à leur mise en œuvre.

Le MSP est très sensible à la question du partenariat dans la réalisation de la sécurité. D'ailleurs, c'est pourquoi le thème retenu cette année pour la *Semaine de la police*, qui aura lieu du 9 au 15 mai, est : « La sécurité publique : une responsabilité partagée ». Les objectifs visés par le choix de ce thème sont de réaffirmer l'importance de l'approche de police communautaire ainsi que d'encourager la réalisation d'activités qui touchent à ses différents volets. Dans le but d'avoir des milieux de vie encore plus sécuritaires et d'augmenter le sentiment de sécurité de la population, les différents intervenants travaillant en matière de sécurité publique ont tous un rôle important à jouer. Les organisations policières ont donc été invitées à organiser des activités en lien avec le thème de la Semaine de la police de cette année.



D'ailleurs, ce choix va de pair avec la volonté du MSP à consolider l'approche de police communautaire, qui a commencé à être intégrée au sein des organisations policières depuis la publication, en décembre 2000, de la politique ministérielle *Vers une police plus communautaire*.

Comme vous le savez, cette approche communautaire, qui vise à améliorer les services policiers et à mieux outiller les organisations policières dans la réalisation de leur mission, repose sur quatre composantes:

- 🌿 Le rapprochement aux citoyens
- 🌿 Le partenariat
- 🌿 Le renforcement des mesures préventives
- 🌿 La résolution de problèmes

En encourageant les initiatives qui mettent de l'avant cette approche, le ministère réaffirme la priorité de répondre efficacement aux problématiques émergentes de sécurité et de criminalité en se rapprochant des besoins des communautés et en favorisant les échanges avec ces dernières. Ainsi, la qualité des services à la population ne peut que s'améliorer.

Grâce à cette nouvelle stratégie d'intervention, on assiste, depuis les années 2000, à la transition d'une police dite « traditionnelle », qui intervient en réaction à ce qu'on lui signale, à une police davantage proactive, qui agit tout autant en prévention et qui établit des partenariats avec les citoyens, les organismes communautaires et les élus.

La police communautaire est un bel exemple de canaux de communication entre les différents partenaires et intervenants qui fonctionnent efficacement au profit de la sécurité publique. La police n'intervient donc plus toute seule dans le domaine de la sécurité, elle privilégie plutôt le travail en collaboration avec les différents représentants de la communauté. Elle représente un élément incontournable des stratégies visant à assurer la sécurité publique au Québec.

Plusieurs enjeux influenceront d'une manière ou d'une autre le développement des organisations policières des prochaines années. Dans l'ensemble de leurs activités, les services de police doivent tenir compte des besoins et des attentes de la population à leur égard.

Par exemple, pour assurer la sécurité d'une population vieillissante, les services de police ont besoin de mettre en place des stratégies de rapprochement avec la communauté pour contrer l'effet d'isolement et la vulnérabilité chez ces individus.

Également, afin de pouvoir intervenir auprès d'une clientèle de plus en plus diversifiée culturellement, les organisations policières doivent intensifier le développement de liens avec les communautés culturelles pour connaître leurs besoins spécifiques et adapter leurs pratiques en conséquence. Ils doivent ainsi se faire connaître auprès des représentants des communautés et les populations qu'ils desservent et développer des activités de rapprochement et d'information concernant leurs opérations.

Aussi, dans le but de mieux outiller la police de demain, je tiens à vous informer que le MSP procède actuellement à l'analyse de l'atteinte des objectifs de la réforme de l'organisation policière de 2001. Cette analyse nous permettra de dresser un portrait de l'évolution de la police depuis la réforme et d'anticiper les défis à venir. Dans le contexte de l'analyse d'un des



objectifs de la réforme qui était la consolidation de la présence de la SQ sur le territoire Québécois, la question des CSP est également abordée.

En terminant, au nom du ministère de la Sécurité publique, je vous souhaite un Forum des plus enrichissants. Je suis convaincu que chacun d'entre vous pourra parfaire ses connaissances et s'appropriier les contenus qui seront abordés, afin de les intégrer dans vos propres pratiques et à la réalité de votre région. Ces journées d'échanges sont essentielles au partage d'expériences et de pratiques gagnantes en matière de sécurité publique, et c'est l'ensemble des partenaires présents aujourd'hui qui en bénéficieront.

Merci de votre attention et bon Forum! »

En fin d'ouverture, M. Dumas cède la parole au directeur général de la Sûreté du Québec, M. Richard Deschesnes :



M. Richard Deschesnes, directeur général de la Sûreté du Québec

« Merci M. Dumas,

Bonjour à tous.

Je veux souhaiter la bienvenue à tous les participants et invités de ce 4^e Forum des comités de sécurité publique et je désire les remercier de leur engagement : M. Roger Lapointe (FQM) et M. Jean-Guy Desrosiers (UMQ). Je me réjouis des propos qu'ils ont tenu lorsqu'ils ont souligné l'importance de la sécurité publique et le sentiment de sécurité de la population à l'intérieur des municipalités. Ils ont souligné également la réelle volonté de rapprochement de la Sûreté du Québec avec les élus et ont souligné l'importance de travailler ensemble alors je fais miens vos propos; nous partageons les mêmes objectifs et je crois que ce forum nous permettra d'avoir des discussions franches et honnêtes sur ces sujets.

Je voudrais également saluer le travail d'Aline Laliberté et d'Agnès Dupriez, représentantes de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités à la concrétisation de ce 4^e forum. Leur participation et collaboration ont permis une meilleure compréhension des besoins et particularités de chacun pour faire de ce forum un événement remarquable.

Ce forum n'aurait pas sa raison d'être sans votre participation, sans votre présence : la participation des présidents des comités de sécurité publique, des nombreux préfets et conseillers municipaux. Je note aussi la présence de M. Guy Charland, président de l'Association des directeurs généraux des MRC, bienvenue M. Charland.

Actions

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises, depuis mon entrée en fonction en juillet 2008, de dire que par la loi, je suis le chef de police de 1041 municipalités au Québec et je suis le patron de plus de 7000 policiers et employés civils. Ici se retrouvent mes officiers supérieurs, mes chefs de poste, commandants, certains de mes officiers en région sont ceux et celles qui, au quotidien, me représentent dans toutes les régions du Québec. Je tiens à leur dire que je suis très fier de ce qu'ils accomplissent et que je compte aussi sur eux pour livrer les services de haut de gamme à la hauteur de vos attentes. Lorsque vous travaillez et échangez avec eux, lorsque vous leur parlez, c'est comme si vous parlez et travaillez avec moi. Lorsqu'ils travaillent et collaborent avec vous et avec vos citoyens, c'est en mon nom qu'ils le font, je sais que je peux compter sur eux et ils savent qu'ils peuvent compter sur moi, sur mon soutien.

Bien au-delà des obligations légales, ce qui est important, c'est la préoccupation constante de la Sûreté à vous offrir des services de grande qualité et que cette qualité se reflète dans les relations que nous entretenons. Je peux affirmer, sans me tromper, qu'au fil des ans, la Sûreté a su développer des façons de faire différentes auxquelles nous étions habitués et probablement auxquelles nous vous avions habitués. Ainsi, nous avons pu développer un réseautage efficace et de meilleures habiletés politiques.

Bien entendu, pour pouvoir livrer ces services de haute qualité, il faut demeurer à l'écoute des besoins des élus, qui vivent quotidiennement les pressions de la part de leurs commettants. Je



connais bien votre réalité quotidienne : vous devez être en mesure de bien expliquer nos actions et nos décisions en matière de sécurité publique à vos citoyens. Pour cela, vous devez savoir et comprendre ce que nous faisons, d'où l'importance de bien communiquer nos opérations de grande envergure comme nos opérations quotidiennes.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai posé plusieurs actions et je continuerai à le faire. J'ai mis de nombreux efforts pour rapprocher la haute direction du terrain, des opérations et des gens qui les mènent. Dès les premiers mois, j'ai rencontré les présidents de vos associations respectives, M. Généreux et M. Coulombe, pour leur présenter ma vision, les orientations que j'entendais prendre en matière de desserte policière et de relations avec les municipalités. Je leur ai dit toute l'importance pour moi d'entretenir de saines et productives relations avec les municipalités et les associations qui les représentent.

À l'automne 2008, après m'être entretenu avec vos présidents respectifs, j'ai mis sur pied la Direction des relations avec les municipalités et des communications (DRMC). Pour moi, les deux éléments sont intimement liés. Cette nouvelle entité relève directement de mon autorité. J'annonçais au même moment que je nommais comme responsable de cette unité un officier de haut rang et reconnu comme un des pionniers de la réforme de l'organisation des services policiers; l'inspecteur-chef Robert Bélec. Il a le mandat de bien me conseiller, d'être à l'écoute de vos besoins, d'être attentif aux particularités des municipalités et des MRC que vous représentez, d'être en contact avec vous, il est le point de chute, un ombudsman. Il est celui qui va m'éclairer et me sensibiliser aux bons et mauvais coups et qui peut me proposer des actions à poser pour devenir proactif.

Au même moment, j'ai débuté une tournée de vos postes dans nos régions. Nous couvrons un grand territoire et je n'ai pas eu le temps de tous vous rencontrer mais le temps viendra car je vais continuer mes tournées. Je me suis engagé à rejoindre le plus grand nombre possible de policiers et policières. Les services de première ligne vous sont fournis directement par ces policiers, ces policières et tout le personnel civil des différents postes de la Sûreté du Québec, répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Je sais aussi que la qualité des services qui vous sont fournis passe obligatoirement par leurs gestes, leur initiative, leurs interventions, leur dévouement, leurs actions grandes ou petites qui font la différence. Lors de mes rencontres avec eux, je leur demande de faire le petit geste supplémentaire, la petite action qui fait toute la différence.

J'ai aussi rencontré, lors de mes déplacements, des élus, des conseillers municipaux, des maires, mairesses, des préfets et des préfètes. J'en reconnais quelques uns parmi vous, dont Mme Sylvie Beaumont, conseillère municipale d'Alma, qui est très engagée dans sa communauté, que j'ai eu la chance de rencontrer au printemps dernier alors que j'assistais à une séance de travail du Comité de sécurité publique de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, sur invitation de son président, M. Pedneault. J'ai assisté à un comité de sécurité publique, je voulais vivre ces rencontres, j'ai trouvé cela très intéressant.

Je suis également allé à quelques reprises sur la Côte-Nord. J'ai rencontré les maires sortants des villes de Baie-Comeau, monsieur Di Piazza et de Sept-Îles, monsieur Ghislain Lévesque, et plus récemment la nouvelle mairesse de Baie-Comeau, madame Christine Brisson qui n'est pas ici aujourd'hui. Je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer le nouveau maire de Sept-Îles, monsieur Serge Lévesque.



Car, si je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer le nouveau maire de Sept-Îles, j'ai eu le plaisir de revoir un conseiller municipal bien engagé, notre président du CSP de la MRC des Sept-Rivières, que tous connaissent ici pour son franc parler, monsieur Martial Lévesque...

J'ai également eu le plaisir d'accueillir les élus qui siègent sur la Commission permanente sur la sécurité publique de l'Union des municipalités du Québec, dans les locaux au Grand quartier général à Montréal, puisqu'ils ont accepté notre invitation à tenir une séance de travail dans la salle de l'État-major.

Dans les faits, les élus ont siégé dans la salle de l'État-major et nous avons profité de cette occasion pour partager un repas avec les élus présents à ce moment-là, tout en échangeant de façon informelle avec ces derniers sur plusieurs sujets.

J'ai aussi participé à une rencontre avec les membres de la Commission de la sécurité publique de la Fédération québécoise des municipalités du Québec, dans leurs locaux de Québec – je veux, ici, réitérer mon invitation aux membres de la Commission de la sécurité publique de la Fédération québécoise des municipalités du Québec de tenir une séance de travail dans nos locaux et par le fait même, pour venir visiter le Grand quartier général.

Chaque fois que j'ai eu l'occasion de rencontrer les membres siégeant sur ces commissions, je leur ai présenté ma vision, de même que les orientations que j'entends prendre en matière de desserte policière et de sécurité publique. Je vous ai parlé de la façon dont je voyais la sécurité publique des années 2010, mais je vous ai surtout écouté sur vos attentes, sur votre façon d'envisager la sécurité publique pour votre région. Car, je demeure convaincu qu'une bonne communication débute d'abord par une bonne écoute de l'autre.

Je pense que nous pouvons, d'un côté comme de l'autre, affirmer sans nous tromper que la relation, tantôt de partenaires, tantôt de clients, entre les municipalités et la Sûreté a beaucoup évolué au cours des 15 dernières années. Lors du dernier forum, en 2006, nous vous parlions de la mise en place des Normes et standards en police de proximité et du programme d'Amélioration continue pour des services de qualité que nous étions à lancer.

Eh bien ! Non seulement, nous mettons en pratique quotidiennement ces programmes, mais nous en avons développé plusieurs autres pour répondre à vos besoins.

Débutons d'abord par un sujet qui vous tient à cœur, un sujet central, une des priorités que vous avez identifié ensemble avec nos policiers au sein de vos comités de sécurité publique, et qui implique certes la police, mais également de nombreux autres partenaires – à commencer par les municipalités, nous parlons, bien entendu, de sécurité routière.

Vous avez certainement dû entendre parler de notre « Énoncé d'orientations en matière de sécurité routière » ! C'est un programme qui a été élaboré en collaboration avec nos collègues policiers du monde municipal et nos partenaires gouvernementaux comme la SAAQ. Son mandat premier : améliorer de façon significative le bilan routier et offrir aux usagers de la route un environnement sécuritaire.

En plus de fixer l'objectif ultime de réduire le nombre de décès et de blessés graves sur nos routes, cet Énoncé répond également à de nombreuses demandes des élus de renforcer le sentiment de sécurité des usagers du réseau routier.



Depuis la mise en place de cet Énoncé en octobre 2006, de nouvelles façons de faire ont été introduites et cela a été combiné aux orientations définies par chacun des CSP pour répondre adéquatement aux réalités des territoires desservis. Cela a permis de mieux identifier les sites accidentogènes, de cibler, en conséquence, nos actions en matière de sécurité routière, en plus de favoriser la concertation de plusieurs acteurs différents.

De nouvelles stratégies de sensibilisation, de mobilisation et d'adhésion ont été mises en place afin de susciter un consensus avec nos différents partenaires. D'un point de vue opérationnel, ces stratégies se sont traduites par une présence policière accrue sur nos routes, dans les secteurs préalablement définis comme problématiques, et tout cela dans le but d'amener un changement de comportement des usagers de la route.

Les actions de la Sûreté ont principalement porté sur la conduite imprudente causée par la vitesse, sur la capacité de conduite affaiblie et sur le port de la ceinture de sécurité.

Le thème initial de cet Énoncé était « Freinons la tendance ». Eh bien ! Je pense que nous pouvons dire « Mission accomplie », car le nombre de collisions mortelles ou avec blessés graves a diminué de 10 % sur les routes patrouillées par la Sûreté du Québec.

Vous savez, une diminution de 10 % des collisions mortelles, eh bien pour moi, cela signifie aussi que c'est plus de 250 fois où un de nos policiers ou policières n'a pas eu à aller frapper à la porte d'un papa, d'une maman, d'un frère, d'une sœur, pour annoncer le décès d'un des leurs. Ce sont aussi vos concitoyens, leur famille, leurs amis. Et dans ce cadre, c'est autant de vies sauvées, autant de vies non brisées et autant de familles épargnées !

Je peux vous dire que je suis très fier des résultats obtenus et suis bien conscient que sans la collaboration de tous les partenaires impliqués dans ce projet, ces améliorations n'auraient pas été possibles. Et quand je parle de partenaires impliqués, évidemment, ça inclut aussi les CSP. C'est votre succès, à vous aussi !

Saviez-vous que des prix nous ont été décernés pour la mise en place de notre énoncé?

En effet, l'Association canadienne des chefs de police nous a remis le « Prix national de la sécurité routière des services de police » pour 2009, en plus de recevoir des mains du président directeur général de la SAAQ, en juin dernier, le « Prix reconnaissance en sécurité routière » pour l'excellent travail effectué dans le cadre de « l'Opération Freins » en Montérégie – travail fait en collégialité avec nos partenaires municipaux.

Vous savez, intervenir sur le réseau routier, c'est une façon efficace de servir vos citoyens !

Parlons maintenant du bilan des signatures des ententes de service. Lors du dernier Forum des CSP en 2006, nous avions 57 ententes de service qui avaient été renouvelées. Aujourd'hui, en 2010, sur un total de 87 ententes de service à fournir, 86 d'entre elles ont été conclues !

Nous en avons fait du chemin depuis l'adoption en décembre 1996 de la loi qui prévoyait la desserte de la SQ en fonction des territoires des MRC. C'est par cette loi, que les Comités de sécurité publique ont été créés.

Nous avons appris à vous connaître en vous côtoyant, à vous comprendre en vous écoutant. Nous avons également appris à travailler ensemble, à développer de part et d'autre une



relation établie sur la confiance et le respect mutuel, à être proactif, à innover, de même qu'à adapter nos services à la population de façon à ce qu'ils respectent les particularités de chacune de vos régions.

Je sais qu'à de nombreuses reprises par le passé, certains d'entre vous ont demandé de pouvoir profiter d'une plus grande visibilité dans vos communautés par l'embauche de cadets policiers.

L'an dernier, nous avons accueilli, en projet pilote, vingt étudiantes et étudiants en techniques policières qui ont travaillé dans huit postes de la Sûreté du Québec pour une période de 12 semaines. Cette initiative de la Sûreté a été grandement appréciée par les MRC participantes.

Dans certains cas, le travail des policiers cadets consistait à effectuer une vigie dans les parcs et dans les lieux publics en circulant à pied ou à vélo ; dans d'autres cas, ils participaient à différents événements en travaillant en partenariat avec nos policiers ou policières.

Je suis fier de vous annoncer que nous allons reconduire ce projet cet été encore et que nous sommes à recruter présentement 32 futurs cadets policiers qui seront répartis dans 16 postes de la Sûreté². Nous avons entendu votre demande et c'est pourquoi nous avons mis sur pied ce projet. Malheureusement, je sais que plusieurs MRC en voulaient mais on ne peut répondre à cette année l'ensemble des besoins. C'est un projet pilote qui va être réévalué à la fin d'année. Cela fera deux ans et on sera en mesure de prendre des décisions pour l'avenir et si on le fera à plus grande envergure. Ces décisions vont nécessiter une consultation, peut-être nécessiter un partage des responsabilités et de coûts. Mais pour cette année, nous sommes très fiers de le reconduire. C'est un projet qui fait parti d'un projet pilote dont avec une entente de l'APPQ.

Vous avez tous entendu comme moi dans les médias que l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) a l'intention pour accélérer le mode de négociation, de mettre en place des moyens de sensibilisation, d'ordre administratif. Je peux vous dire que chaque fois, il y a négociation, c'est des choses qu'on a connues et qu'on va suivre de près. Ce qui est clair est que les relations avec l'APPQ sont très bonnes et nous allons nous assurer de minimiser les impacts de ces moyens de sensibilisation. Nous allons également assurer que la sécurité de la population et les opérations policières ne soient pas compromises. Pour nous, la sécurité des gens, c'est un incontournable et on ne tolérera pas aucun moyen de pression qui va mettre en danger la sécurité de la population. Cela va débiter. Pour l'instant, il n'y a aucun moyen de pression mais juste une intention qui a été faite. En cours de route, on va suivre de très près et vous tenir au courant. Hier, je pense que le ministre de la Sécurité publique a pris clairement position sur le sujet.

Et c'est justement parce que le service au citoyen est au cœur de nos actions que la Sûreté s'est engagée dans un grand projet de transformation organisationnelle que nous sommes à mettre en place.

En effet, il y a déjà près de 15 ans que nous vous offrons une desserte policière par MRC. De plus, au cours des vingt-cinq dernières années, la Sûreté a effectué plusieurs études pour revoir la structure de notre organisation afin de mieux les adapter aux besoins de la

² Ce projet fut annulé quelques semaines suivant l'annonce de M. Deschesnes.



population. Notre mot d'ordre demeure toujours le même : améliorer continuellement notre service.

Laissez-moi maintenant vous présenter quelques projets effectués au cours de l'année dernière en enquêtes criminelles. Qui n'a pas entendu parler du projet SharQc? Une opération d'envergure, menée de front sur l'ensemble du territoire québécois ! On entend lors de nos tournées que le crime organisé, les Hells Angels, les opérations sont faites sur de grandes envergures ne touchent pas la population. Je veux dire aujourd'hui aux présidents des CSP, aux élus, aux préfets que le crime organisé et les impacts de ces opérations sont partout sur le territoire au Québec. Que ce soit la drogue dans les écoles ou dans les rues, que ce soit certaines criminalités rurales ou locales, elles sont souvent directement ou indirectement liées au crime organisé et lorsqu'on travaille sur ces dossiers, on travaille également pour sortir la drogue de nos écoles et de nos rues. Alors tous les élus de toutes les municipalités du Québec doivent se sentir préoccupés par ce phénomène criminel.

Il y a un autre programme que vous connaissez déjà, j'en suis certain, et dont vous appréciez les résultats, je parle ici du Programme CISAILLE. En 2008-2009, 2 460 dossiers de plantation de marijuana ont été traités et près de 750 000 plants ont été éradiqués : toute cette drogue ne se retrouvera pas dans nos cours d'école ou dans nos rues. Moins de drogue dans nos rues, moins de drogue dans nos cours des écoles secondaires, meilleure notre jeunesse s'en porte. Et ce succès n'est pas venu seul, les CSP ont fait de cette lutte à la drogue dans nos écoles, une priorité qui résulte, entre autres, d'une mise en commun de notre travail, des efforts faits de part et d'autre, pour enrayer ce phénomène.

Thème du 4^e Forum : la communication

Tout cela m'amène maintenant à vous parler du thème de ce 4^e Forum des CSP. Comme je l'ai brièvement mentionné au début de mon allocution, nous avons pu bénéficier cette année encore de la participation et de la collaboration des unions municipales pour mettre sur pied cet événement d'envergure. Nous avons ainsi défini ensemble le thème de ce 4^e Forum : la communication, un défi pour les partenaires en sécurité publique.

Ce choix de thème s'appuie également sur un sondage effectué auprès des élus en 2009 sur la satisfaction des services rendus par la Sûreté. Sans faire de sondages, j'ai fait des tournées dans les régions. J'ai fait un constat qui n'est pas scientifique mais extrêmement efficace. À tous les endroits où tout fonctionne bien, il y a une bonne communication entre les élus et les dirigeants de la Sûreté. Il y a une bonne communication dans les CSP et des discussions franches. Les gens ont développé un bon réseau de communication. À l'inverse, dans les endroits où cela fonctionne moins bien où on sent de l'incompréhension, il y a un manque de communication. L'indice du sentiment de sécurité des citoyens dans leur milieu de vie se situe quant à lui, à 84 %. Une augmentation par rapport à l'an dernier où ce taux était de 76 %.

On apprend aussi par ce sondage que les élus sont satisfaits des programmes de prévention que nous avons à la Sûreté du Québec, mais ils pensent que ces programmes ne sont pas bien connus, souvent par manque de diffusion adéquate à la population.

Au risque de me répéter : encore ici, nous devons trouver ensemble une façon de mieux présenter nos programmes mis sur pied pour votre sécurité.



Par ailleurs, nos directeurs de poste nous rapportent que lorsqu'il s'agit de parler de sécurité publique, autant les gestionnaires policiers que les élus, nous voulons tous trouver une façon d'améliorer et de développer des moyens de communiquer efficacement.

En établissant une meilleure communication entre les différents acteurs – peu importe la fonction ou le rôle que l'on joue en matière de sécurité publique – nous sommes certains que cela favorisera un franc partenariat et une bonne collaboration. En définissant de nouvelles façons de communiquer « sainement », les municipalités, les policiers, les élus et les citoyens bénéficieront d'une meilleure gestion des enjeux en sécurité publique.

Retour sur le dernier Forum

Je ne peux pas conclure sans d'abord faire un retour sur le forum des CSP en 2006. Pour débiter, j'ai envie de me faire rassurant en vous disant que nous vous avons écouté et que nous avons agi en conséquence.

En 2006, vous avez dit que la Sûreté a intérêt à écouter les élus. Les membres des CSP devaient organiser une rencontre, sans les membres policiers, afin de discuter des relations avec la Sûreté ainsi que des problèmes rencontrés ailleurs et des solutions adoptées, pour éviter de réinventer la roue. Je ne sais pas si certains CSP ont fait des réunions sans les membres policiers mais depuis le dernier forum, un comité de liaison regroupant chacun un représentant de la SQ, de l'UMQ et de la FQM, a été mis sur pied pour écouter et régler tout différend qui pourrait survenir.

Vous avez dit en 2006 qu'il était important de former de nouveaux élus et que les élus qui débutent les CSP aient une formation. On vous a écouté.

Puisque l'on parle de formation, j'aimerais mentionner que depuis 2007, il existe une formation en matière de prévention de la criminalité intitulée « La clé pour des municipalités plus sûres ». Cette formation a été élaborée conjointement avec des représentants des élus municipaux et ceux de la Sûreté du Québec et a été dispensée dans plusieurs municipalités. Hier après-midi, je pense qu'il y a au-delà de 150 personnes qui ont assisté une formation préparée par le capitaine Jimmy Potvin aux nouveaux membres des CSP et les commentaires reçus, c'est qu'ils ont apprécié.

Ce que j'ai envie de vous dire, en terminant c'est que, à la Sûreté du Québec, nous sommes plus que jamais déterminés à poursuivre dans cette voie, de placer le citoyen au cœur de nos actions, dans cette voie de l'amélioration continue des services que nous vous offrons, à vous élus municipaux, et à la population que vous représentez, à vos concitoyens pour vous donner une qualité de services à laquelle vous êtes en droit de vous attendre.

Je vous invite maintenant à participer activement aux ateliers proposés au cours de ce forum. Échangeons sur nos bonnes pratiques ! Développons ensemble des idées pour améliorer notre relation de partenaires. Travaillons ensemble pour bâtir la sécurité publique des années 2010! Quant à moi, je vais revenir demain et soyez sans crainte que je vais aborder des sujets de nouveau. Je ne veux pas qu'on décale dans le temps des présentations à mon avis qui sont très importantes.

Merci de votre attention et bon forum ! »



Thème 1 : Mieux communiquer la sécurité publique au sein de la MRC.

CONFÉRENCIERS :

Inspecteur-chef Yves Guay,

Commandant du district de la Mauricie-Centre-du-Québec ;

M. Roger Lapointe,

Maire de Mont-Saint-Michel, Président de comité de sécurité publique, préfet de la MRC Antoine-Labelle et membre du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités ;

M. Bernard Dagenais

Professeur titulaire au département d'information et de communication de l'Université Laval.

(Les présentations PowerPoint des allocutions sont disponibles en annexe)

Présentations des conférenciers :

Pour une communication efficace

Inspecteur-chef Yves Guay, commandant du district 04- Mauricie-Centre-du-Québec

Il débute son allocution en présentant son district (Mauricie-Centre-du-Québec) : il couvre 125 municipalités ainsi que 10 MRC.

D'abord, il rappelle que la sécurité publique est une responsabilité partagée, que la relation entre la Sûreté du Québec et ses élus doit être basée sur la confiance et doit mener à une communication efficace.

L'objectif de sa présentation est de partager quelques pratiques intéressantes qui sont effectuées sur le territoire de son district et ailleurs par une synthèse des liens de communication entre les élus et la Sûreté. Toutes ces pratiques ont fait l'objet de réflexions et de discussions entre les élus et les policiers à travers les comités de sécurité publique.

De nombreuses opportunités de se faire entendre existent.

1. La communication des élus vers la Sûreté du Québec :

Parrainage d'un policier :

En premier lieu, les préoccupations ou problématiques qui peuvent être communiquées par les maires, les conseillers ou le directeur général des municipalités ou MRC sur une base ponctuelle au parrain de la municipalité visée. La dynamique du parrainage est une initiative policière, instaurée sur tout le territoire desservi par la Sûreté, très intéressante pour les élus, ils devraient tous connaître ce système. Ce modèle permet de personnaliser le lien d'affaire de la Sûreté du Québec avec chaque territoire desservi. Le (policier) parrain d'un territoire devrait être le premier pont de communication utilisé par les municipalités pour transmettre leurs préoccupations. Toutefois, ce système possède ses limites : la disponibilité du parrain n'étant pas constante, les élus doivent identifier ce qui est pertinent à transmettre ou non. Par exemple, une plainte qui nécessite une urgence ne devrait pas transiter par le parrain.



Aussi, les maires peuvent facilement évaluer l'état de leurs liens avec leur policier-parrain. S'ils peuvent identifier le nom et prénom et s'ils l'ont vu récemment (2 mois et moins), leurs liens sont assez étroits. Sinon, ils auraient avantage à en créer avec lui.

Gestionnaires :

Les élus ont l'opportunité de communiquer leurs problématiques aux gestionnaires du poste qui desservent leur municipalité. Ces gens peuvent aussi accueillir des plaintes des élus et ce, même si elles semblent exceptionnelles.

Parrain auprès de municipalités :

Comme toutes les municipalités ne sont pas présentes au sein du comité, un système de parrainage auprès des élus non membres permet de communiquer les nouvelles des comités de sécurité publique, de connaître les préoccupations de leurs municipalités et seront transmises au comité de sécurité publique. Cependant, les réunions n'ont lieu que six fois par année : il n'est donc pas le véhicule le plus rapide pour communiquer ses préoccupations.

Orientations annuelles :

Sur une base annuelle, les maires ou les conseils municipaux échangent avec la Sûreté afin de discuter des orientations et priorités annuelles. Habituellement, des tournées des directeurs de poste auprès des maires de leur territoire permettent cet échange. Ces consultations peuvent se faire en personne ou par téléphone, en groupe ou en rencontre individuelle. Dans la même veine, le directeur de poste peut aussi choisir d'effectuer une tournée des conseils municipaux. M. Guay propose aussi la formule hybride : une année, le directeur rencontre les maires et l'année suivante, il rencontre les conseils municipaux.

Sollicitation écrite :

Par le biais d'un questionnaire transmis à l'ensemble des maires de la MRC, le comité de sécurité publique collige les préoccupations de chacun afin d'en tenir compte lors du choix des priorités d'action à retenir pour l'année à venir.

Comités itinérants :

M. Guay parle aussi des « CSP itinérants » ; les rencontres du comité de sécurité publique se tiennent dans une municipalité différente de la MRC à chaque rencontre. On invite alors le maire de la municipalité hôte à participer à la rencontre, qu'il soit membre ou non. Il est facile et convivial d'organiser ce type de rencontres à divers endroits lorsque les municipalités sont limitrophes. Ainsi, au fil du temps, l'ensemble des maires d'une MRC auront eu l'occasion de participer à une rencontre d'un comité de sécurité publique.

Grandes orientations :

Certains directeurs de postes rencontrent régulièrement les maires de la MRC afin d'établir les « grandes orientations ». Ce genre de rencontre peut se faire par municipalité ou encore par un grand rassemblement de tous les maires et parrains d'un territoire. Ces deux types de rencontre visent à partager toutes les préoccupations à travers divers ateliers et ce, durant quelques heures. Ces formules sont cependant plus exigeantes à orchestrer.

Urgences sur le territoire :

Pour les situations d'urgence à l'intérieur d'une municipalité, il est très important d'établir une excellente communication entre les élus (le maire particulièrement) et la Sûreté du Québec. Lors de ces situations particulières, l' élu a la possibilité d'échanger avec le superviseur de relève, ou le responsable de l'escouade spécialisée pour des interventions plus



pointues, ou encore avec son chef de poste. L'information, les préoccupations et les interventions doivent être coordonnées entre les élus et la Sûreté. Informer et rassurer la population est primordial ; le message doit donc être concerté et pour ce faire, les élus et la Sûreté doivent coordonner leurs communications.

Exiger un retour :

Lorsqu'un élu a communiqué ses préoccupations à la Sûreté du Québec, M. Guay leur rappelle de toujours exiger un retour des actions posées et des résultats obtenus de leur service de police. Ce retour est primordial car lors de certaines actions policières, le résultat n'étant pas toujours concret aux yeux des élus, les résultats deviennent tangibles lorsqu'ils sont communiqués. Cependant, la réponse obtenue lors de ce retour peut ne pas correspondre à la volonté des élus (par exemple, dans le cas où la problématique n'a pu être réglée) et ce, même si les policiers ont posé des gestes concrets pour régler le tout.

2. L'information livrée par le comité de sécurité publique aux élus

L'information sur la sécurité publique peut aussi être communiquée aux élus d'une MRC via les comptes-rendus des réunions des CSP et plus globalement via le rapport annuel produit à chaque année par ce comité.

Comptes-rendus :

Les comptes-rendus des réunions de comités de sécurité publique sont très pertinents et ont davantage à être diffusés auprès des maires et peuvent être remis lors d'une réunion de la Table des maires. Lors de cette rencontre, un point à l'ordre du jour portant sur la sécurité publique permet au président du comité ainsi qu'au directeur général de la MRC de communiquer les divers sujets de discussions abordés à la dernière réunion au sein du comité de sécurité publique. Dans certains cas, le comité de sécurité publique est un sous comité de la Table des maires et il est pertinent de procéder à une reddition de compte dans ces cas précis. Au-delà de l'écrit, le président du comité peut communiquer verbalement afin de démontrer le dynamisme du comité de sécurité publique.

Contenu du compte-rendu :

Comme la majorité des documents déposés devant une assemblée des maires sont publics, il faut donc être prudent à propos du contenu et s'assurer que le tout reflète bien ce qui a été dit. Il ne doit pas contenir d'informations qui pourraient porter préjudice à autrui. Les informations doivent être exactes et précises et la prise de notes doit être faite minutieusement.

Rapport annuel :

La loi oblige les comités de sécurité publique à rédiger ce bilan. Un canevas d'élaboration du rapport annuel pour les comités de sécurité publique de l'ensemble des MRC fut élaboré. On y retrouve, entre autres:

- 🌿 Une photo du président du comité de sécurité publique et du directeur de poste et mot à propos de la reddition de compte qu'ils ont fait conjointement;
- 🌿 Des statistiques opérationnelles du poste ;
- 🌿 Des statistiques personnalisées aux municipalités et territoires couverts par le comité de sécurité publique. Il faut cependant demeurer prudent avec les chiffres afin de ne pas trop en livrer pour éviter de s'y perdre. De plus, lorsque les statistiques transmises aux comités sont des petits nombres, elles peuvent être trompeuses. On doit donc s'en tenir au nombre et non au pourcentage.



Événements majeurs :

La Sûreté a le mandat de fournir des effectifs lors de certains événements majeurs. Les directeurs de postes prennent donc contact avec le président du comité, les maires (qui, selon la loi, sont responsables des mesures d'urgence dans leur municipalité) et préfets afin d'évaluer leurs besoins et aussi pour les informer lors d'opérations spéciales. De plus, les élus seront souvent sollicités par les médias lors de ces événements. Il est donc important pour eux d'avoir l'information juste et précise de la part des policiers. Ce système comporte certaines limites : la perception d'événement majeur n'est pas la même selon les différentes municipalités.

JEM :

Une autre activité qui est instaurée dans le district Mauricie-Centre-du-Québec est la *JEM* : la journée « Élu-municipal » où les élus vivent la patrouille sur leur territoire avec leur parrain. Certains élus demandent de vivre cette activité ou se font offrir l'opportunité de la vivre par leur directeur de poste.

Table des préfets :

M. Guay propose aux commandants et aux chefs de la surveillance du territoire de visiter la Table des préfets puisqu'elle offre l'occasion d'entendre les préoccupations et d'échanger sur les grandes orientations en matière de sécurité publique.

Conseils municipaux :

Finalement, on retrouve, lors de la tenue de conseils municipaux, des citoyens qui expriment des préoccupations à propos de la sécurité publique. Lorsque l'écu ne peut répondre à la question du citoyen, il est invité à prendre les coordonnées du citoyen et les transmettre avec sa question au directeur de poste concerné. Les élus peuvent s'engager à offrir un retour au citoyen par le directeur.

En conclusion, il faut multiplier les occasions d'échanger : on gagne à se connaître et c'est en se parlant qu'on se comprend.

M. Dumas remercie l'inspecteur-chef Guay pour sa présentation et introduit M. Lapointe.



Mieux communiquer la sécurité publique au sein d'une MRC

M. Roger Lapointe, Préfet de la MRC Antoine-Labelle ainsi que maire de Mont-Saint-Michel.

M. Lapointe débute sa présentation par une mise en contexte autour de la MRC Antoine-Labelle, située dans les Hautes Laurentides.

Son territoire est assez vaste; il est d'une superficie de 16 000 km². Il s'agit d'une région rurale qui a une population de 35 000 habitants. Elle est composée de 17 municipalités, dont 11 qui abritent moins de 1 000 résidents. La ville centre de la MRC, Mont-Laurier, compte 13 000 habitants.

On retrouve un poste principal de la Sûreté du Québec à Mont-Laurier et deux postes relais : à Rivière-Rouge et à Notre-Dame-du-Laus. L'équipe de la Sûreté est composée d'une cinquantaine de policiers.

M. Lapointe note que la MRC Antoine-Labelle fut l'une des premières à signer et à renouveler l'entente de service avec la Sûreté du Québec. Ces ententes démontrent l'entière collaboration entre la MRC et l'organisation policière et font état des excellentes relations entre les deux entités. De plus, le poste de Mont-Laurier a pu compter sur un seul directeur qui est en poste depuis longtemps. Cela assure la stabilité des relations.

Cependant, certains éléments ont troublé cette stabilité, par exemple la décision de l'ajout possible d'un poste auxiliaire, les débats autour de la visibilité policière ainsi que la facture annuelle aux municipalités.

1. Façons de contacter l'ensemble des maires:

Lors d'événements majeurs :

Il importe d'aviser directement le maire et les préfets de la municipalité concernée afin de les informer de la source de la problématique et des solutions apportées.

Le comité de sécurité publique d'Antoine-Labelle:

Le comité de sécurité publique a connu des augmentations du nombre de ses membres depuis 2001. Dorénavant, le comité compte 8 membres qui sont maires (sur une possibilité de 17). Ils se réunissent 4 à 5 fois par année. Par ailleurs, ce comité est itinérant (siégeant dans différentes municipalités de la MRC à chaque rencontre).

Documents officiels du comité de sécurité publique :

À la suite de chaque réunion du comité, il dépose divers documents dignes d'intérêt pour l'ensemble des élus au Conseil de la MRC ; le procès-verbal, mais aussi le rapport annuel, l'ordre du jour, présentation des interventions communautaires (grâce à leur véhicule communautaire, fourni avec l'aide de commanditaires) ainsi que les interventions en milieu scolaire.

Ainsi, des questions peuvent être posées à propos du procès-verbal et en retour, les membres du comité peuvent communiquer l'information en insistant sur certains dossiers avec un grand nombre d'intervenants.



Préparation à la rencontre du comité :

Chaque intervenant a son rôle à jouer dans cette préparation commune: le lien entre le Conseil et le comité est assuré par la direction générale de la municipalité. De plus, la direction, en partenariat avec le préfet et le directeur de poste, prépare l'ordre du jour des rencontres du comité. Le préfet assure la présidence du comité et les directeurs généraux, de concert avec la Sûreté du Québec, ont la tâche de convoquer les membres, préparer les documents et la rédaction du procès-verbal.

Traitement de dossiers spéciaux :

Lorsque certains dossiers locaux ont un impact sur l'ensemble du territoire et qu'ils nécessitent la collaboration et l'appui de la Sûreté du Québec, la MRC fait appel au comité de sécurité publique. De plus, le maire touché par le dossier spécial est invité à se joindre aux travaux.

Pour expliquer ce qu'est un dossier spécial pour la MRC, il donne quelques exemples concrets de dossiers dans lesquels le comité de sécurité publique fut invité à s'impliquer :

- ✿ Dossier d'une courbe dangereuse à l'entrée d'un village et qui demandait l'implication du ministère des Transports du Québec (MTQ);
- ✿ Dossier de la chasse à partir des chemins publics initié par des MRC en Estrie ;
- ✿ La circulation automobile sur le territoire de la MRC: entretien de ces routes, feux de circulation, la circulation durant le week-end, véhicule hors-route (VHR), les transports lourds, la vitesse dans les villages, l'entretien hivernal de certaines routes, patrouille à vélo, (...);
- ✿ Brigade aquatique et en véhicule hors-route, motoneige (...);
- ✿ Sécurité des écoliers.

Informations livrées lors des comités de sécurité publique :

Le comité fait état des effectifs aux maires lors de chaque séance. Ces informations sont aussi rapportées au procès-verbal. De plus, on discute du lien des conseils municipaux avec les policiers-parrains. Finalement, on présente le rapport annuel dans chacune des municipalités desservies par la MRC.

Journal des policiers d'Antoine-Labelle :

Ce journal, publié annuellement, est utilisé comme un document de référence sur les interventions de prévention et activités de visibilité des policiers communautaires du territoire et des liens de collaboration entretenus avec divers organismes régionaux.

On y mentionne la description d'une police de proximité et on présente les différentes activités auxquelles les policiers participent :

Activités de visibilité	Activités de prévention et de collaboration
Déjeuner des policiers ;	Information sur les invasions de domicile ;
Collaboration avec Centraide;	Information sur le cellulaire au volant ;
Visibilité du véhicule communautaire ;	Information sur la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.
Tournée des écoles ;	Information sur l'affichage des numéros civiques ;
Partie de baseball avec les policiers.	

En terminant, ce qui demeure préoccupant à l'intérieur de cette MRC est l'ensemble des liens à maintenir entre les maires, leurs conseillers et leurs officiers. On ne peut s'ingérer à



l'intérieur de ces relations. De plus, il est aussi difficile, en tant que comité, d'expliquer à l'ensemble de la population que la desserte policière n'est pas qu'une question de visibilité. Puisque le territoire est étendu, il est difficile de préserver une présence policière constante dans l'ensemble des municipalités. Cependant, lorsqu'il y a une problématique, les policiers sont présents et le comité de sécurité publique est consulté.

Monsieur Dumas remercie M. Lapointe et présente M. Bernard Dagenais.



Dire n'est pas communiquer.

M. Bernard Dagenais, Professeur titulaire du département d'information et de communication, Université Laval.

1 . La théorie du soleil noir.

Le sondage sur la satisfaction des élus des MRC du Québec envers les services de la Sûreté du Québec (SQ) est significatif. On y apprend que les membres élus des Comités de sécurité publique (CSP) ont une attitude davantage positive que les élus non membres des CSP pour la presque totalité des questions posées.

La conclusion suivante s'impose : plus on est en contact avec la Sûreté du Québec, plus on est satisfait de ses services. Ce qui veut dire que les élus membres des CSP sont plus enclins à adhérer aux principes des CSP. Les autres élus et le grand public ne participent pas de façon soutenue à la vie des CSP.

On peut donc en déduire que les gens qui se parlent face à face partagent davantage les mêmes préoccupations et les mêmes enjeux. Mais en même temps, cet échange d'information reste confiné auprès d'un petit nombre d'initiés. Ceux-ci diffusent beaucoup de lumière, mais à l'intérieur d'un cercle fermé, d'où l'expression du Soleil Noir. La lumière des informations circulent très bien en vase clos mais n'arrivent pas à irradier à l'extérieur.

Dans le langage policier et politique, on parle aussi du syndrome de Stockholm, en ce sens que le cercle restreint des débats emprisonne chacun dans une même logique.

Comment expliquer que l'information partagée par la SQ et les membres élus des CSP ne circule pas bien? Cela est dû à plusieurs facteurs. D'abord, le monde policier et le monde politique sont des acteurs qui ne partagent la même signification de la communication. Les premiers par culture et par la nature de leur travail œuvrent discrètement. Les seconds par calcul communiquent trop bien les informations qui leur sont utiles, mais négligent de faire circuler les informations qui ne leur rapportent rien.

Il faut donc repenser la façon de voir ses relations avec les autres. Nous sommes plongés dans une logique classique de communication bloquée par le système même.

2. Les pièges d'une communication mal articulée

Mais comment articuler une communication qui fera en sorte que tous les partenaires de la sécurité d'un milieu de vie partagent les mêmes objectifs? Avant de proposer une réponse, il y a un certain nombre d'éléments de la communication qu'il faut prendre en ligne de compte.

Communiquer n'est pas un objectif en soi :

Le sondage auprès des élus place la communication comme l'un des principaux points à améliorer après la visibilité. C'est très connu que les élus cherchent la visibilité. Mais en soi la visibilité, comme la communication, ne peuvent être des objectifs, ce sont des moyens.

Les Hells Angels ont une visibilité et une notoriété indéniable, dont ils aimeraient parfois se passer. Il y a des gens qui parlent pour ne rien dire et d'autres dont le silence est d'or. Ils communiquent pourtant tous. L'important n'est pas d'avoir comme objectif de communiquer



mais de poursuivre un objectif clair et d'utiliser la communication pour atteindre cet objectif. Ce que visent la SQ et les CSP ce n'est pas que la communication circule, c'est d'assurer à la population un meilleur encadrement pour sa sécurité. Et c'est à partir de cet objectif que l'on va construire une stratégie de communication. Car même si tous les élus membres et non membres de la CSP partageaient les mêmes valeurs et les mêmes perceptions, ceci ne nous assure pas que la population bénéficiera d'une meilleure sécurité.

La question qu'il faut se poser est celle-ci : si la circulation des informations était meilleure, quels seraient les avantages pour la MRC, pour la Sûreté du Québec et pour le public? Et à l'inverse, si l'information circule mal, quels en seraient les inconvénients.

Diffuser une information n'est pas communiquer :

Communiquer implique un échange entre un émetteur et un récepteur. Or, diffuser une information est un geste que pose l'émetteur. En soi, il n'a pas d'effet certain. Chaque jour des milliers d'information sont mises en circulation. Un dépliant, un feuillet, un article de journal n'est pas un objet vivant qui s'impose à nos yeux, force son chemin dans notre tête, écarte les autres idées et s'installe en tête de liste de nos préoccupations. Beaucoup d'informations qui circulent ne nous touchent pas. Elles passent inaperçues et n'ont aucun impact sur nous. Pour que l'information qui circule soit efficace, il faut que le récepteur interagisse.

Une information diffusée n'est pas nécessairement perçue :

Mais pour qu'il réagisse, il faut qu'il soit mis en contact avec cette information. Chaque être humain est bombardé chaque jour de milliers d'informations. Elles viennent des médias d'information, des documents multiples qui nous sont proposés, des présentoirs qui s'offrent à notre vue, des affiches qui inondent notre environnement. Notre attention se fixe sur un nombre restreint d'informations qui passent le filtre de notre perception sélective. Des individus qui parcourent le même journal ne se laisseront pas attirer par les mêmes informations. Certains accorderont une place privilégiée à la culture, à l'économie, à la politique, au sport selon leurs champs d'intérêt propres. Donc l'information disponible est sélectionnée par chaque individu. Ce n'est donc pas parce qu'une information circule qu'elle va atteindre la personne souhaitée.

Une information perçue n'est pas nécessairement retenue :

Échanger une information avec quelqu'un ne veut pas dire qu'elle sera retenue. On écoute parfois d'une oreille distraite. On regarde la télévision en pensant à autre chose. On ne se souvient même plus du sujet d'un film qu'on a vu il y a un mois même si on a aimé le film. Il arrive qu'on oublie le prénom d'une personne avec qui on a sympathisé toute une soirée. La rétention sélective permet au cerveau de n'emmagasiner que certaines informations à partir de critères individuels.

Une information retenue ne veut pas dire qu'elle sera appropriée :

Un fumeur sait que ce n'est pas bon de fumer pour lui, mais il continue de fumer. Un voleur sait que s'il se fait prendre, il sera puni. Chacun sait qu'il faut faire attention à son alimentation si on veut combattre l'embonpoint. Mais, trop souvent, les uns et les autres peuvent choisir de conserver leurs mauvaises habitudes. Ce n'est pas parce que l'on sait quelque chose que l'on va changer automatiquement d'attitude.



Une information appropriée n'est pas nécessairement utile :

La théorie sur l'accumulation des connaissances nous apprend qu'on est davantage séduit par les informations qui renforcent nos croyances que par celles qui les ébranlent. De plus, on s'expose davantage à ces mêmes croyances. Ce qui veut dire que plusieurs informations qui circulent seront davantage retenues par ceux et celles qui sont déjà convaincus. Ainsi, un partisan du fédéralisme sera davantage séduit et intéressé par les informations qui confirment son option politique que par celles qui la critiquent.

Ce qui veut dire qu'une bonne communication ne rejoint pas nécessairement la cible recherchée et comme elle tombe dans l'oreille d'un converti, elle est somme toute peu utile, si ce n'est que pour fidéliser et conforter cette personne. D'où la nécessité de construire un message qui vise directement une cible indifférente ou hostile et de choisir les canaux de communication les mieux adaptés pour les rejoindre.

Une information utile n'est pas nécessairement utilisée :

La différence entre un public averti et un public actif se définit de la façon suivante : le public averti est sensibilisé à une cause, en discute, propose des solutions mais ne fait rien. Le public actif passe à l'action. Une stratégie de communication doit savoir distinguer l'un et l'autre. Dans le cas qui nous préoccupe, on peut dire que les élus membres des CSP constituent un public averti. Mais comme il ne relègue pas l'information, ils ne sont pas un public actif. Tout stratège doit d'abord se demander s'il va construire sa stratégie de communication pour rendre actif le public averti; ou pour aider davantage le public actif à poser des gestes supplémentaires.

CONSTAT : Pour réussir un changement de comportement, il faut plus qu'une diffusion de l'information. Il faut construire le message de façon à séduire des cibles spécifiques. Et il faut savoir comment les rejoindre.

3. Des objectifs bien cernés

S'il est important de communiquer, encore faut-il s'entendre sur le message à diffuser. Quel est l'enjeu le plus important à gérer? Avoir une meilleure circulation d'information? Que tous les élus connaissent mieux l'existence des CSP? Que la population ait une meilleure connaissance des objectifs des CSP?

La connaissance :

Dans tous ces cas, l'objectif visé est la connaissance. Mais quel est l'intérêt de faire connaître ce que vous êtes, sans jamais savoir à quoi vous servez? Les élus sondés sont très explicites à ce sujet, ils veulent des actions et non de la connaissance. Ils invoquent d'accroître la présence policière, de développer la prévention de la criminalité, de mieux faire respecter l'application des règlements municipaux.

Dès lors, les communications doivent-elles s'articuler autour de l'existence des CSP ou de pourquoi les CSP existent?

L'attitude :

La théorie veut qu'on n'adopte aucune attitude positive envers un service donné si on ne le connaît pas. Donc la connaissance est essentielle mais ne doit pas être une fin.



Comment cultiver une attitude positive? Pour faciliter la connaissance, on fait du bruit communicationnel, n'importe quel bruit. Pour développer une attitude positive, il faut jouer au corps à corps. Nous avons vu que les contacts face à face entre les élus membres des CSP et la SQ étaient d'une grande efficacité. Ce qui veut dire que la SQ doit développer des rapports interpersonnels auprès des élus non membres des CSP et ne doit pas croire que les informations relayées aux uns vont se frayer automatiquement un chemin vers les autres.

Le comportement :

Qu'attend au juste la SQ des élus membres et non membres des CSP? Que les premiers les aident à remplir les obligations légales de rencontres? Que les seconds soient plus au courant des activités des CSP et participent davantage à la définition des enjeux? C'est là une avenue, mais ce n'est pas la seule et peut-être pas la meilleure. Le rôle essentiel de la SQ et des élus membres ou non membres des CSP n'est pas de faire marcher de façon harmonieuse les CSP, mais de contribuer à la mise en place d'un milieu de vie plus sécuritaire. Dès lors les CSP deviennent un moyen et non une fin. Et la communication devrait s'ajuster à cette situation. En somme, il faut chercher à créer un sentiment et des conditions de sécurité dans la population plutôt qu'à bonifier le rôle des CSP.

4. Quelle stratégie adopter?

Les stratégies pour attirer l'attention sur un objet donné et celles pour provoquer des changements d'attitude et de comportement diffèrent. La première est massive, la seconde personnelle.

C'est ainsi que l'on va utiliser tous les canaux de masse comme les bulletins municipaux, les hebdomadaires locaux, la radio locale, les dépliants, l'Internet, pour sensibiliser les élus et la population à l'importance de participer à la prise en main de leur sécurité. C'est une espèce de toile de fond que l'on dispose sur la place publique. Beaucoup de citoyens n'y porteront pas attention, on le sait. Mais elle est utile pour nourrir ceux qui sont déjà sympathiques à l'idée de poser des gestes concrets pour mieux assurer leur sécurité. Ce sont ces gens avertis et actifs qui vont ensuite, par le principe de la communication par escalier, rediffuser la nouvelle par le bouche à oreille à ceux qui les entourent.

Mais encore faut-il que le message diffusé soit présenté de façon intéressante. Il faut donc éviter le jargon administratif et se servir des faits divers de chaque milieu pour rappeler aux citoyens ce qu'ils auraient pu faire pour minimiser les inconvénients soulevés par un fait réel. Il s'agit d'appâter le lecteur par une histoire vraie... Si dans chaque milieu, une fois tous les trois ou quatre mois, on arrivait à publier dans les médias locaux une telle chronique, au bout d'un certain temps, toute la population serait au courant de l'importance de participer à sa propre sécurité.

Toutefois, cette information reste passive. Si l'on veut que les citoyens adoptent une attitude et un comportement plus engagés, il faut que la SQ développe des rapports interpersonnels avec différents individus multiplicateurs de la société. Le contact personnel permet de séduire et de convaincre un interlocuteur mieux que toute autre approche. Car, ce ne sont plus des mots qu'il entend, c'est un être vivant qui lui parle avec sa conviction, sa capacité de répondre aux objections, sa possibilité de mettre en valeur certains aspects du contenu adaptés à chaque cible.



5. L'ère des communications

Nous sommes à une époque où de multitudes de moyens de communication s'offrent aux autorités pour partager de l'information avec les citoyens. Avec Internet, les possibilités d'échanges sont infinies. Mais il faut se souvenir que les internautes, comme tous les citoyens, ne s'exposent d'eux-mêmes qu'aux informations qui les confortent. Pour briser ce repli sur soi, pour sortir de ces soleils noirs qui sont en soi extraordinaires, il faut aller au devant de celui que l'on veut convaincre et non plus attendre qu'il vienne à nous. Pour ce faire, la communication interpersonnelle demeure la clef du succès.

M. Dumas remercie M. Dagenais et invite les participants à se réunir pour prendre part au premier atelier :



DISCUSSIONS DANS LES ATELIERS:

Sujets et préoccupations souvent nommés :

À travers les ateliers, voici les points soulevés par les groupes de travail et relatant les éléments importants pour les élus et policiers, en ce qui concerne la communication dans les MRC.

Le thème qui préoccupe davantage les participants du Forum est la volonté que tous les acteurs soient également informés des dossiers des comités de sécurité publique. L'information doit circuler et être la même pour tous les policiers, membres élus, élus non membres et les conseillers municipaux. Les groupes ont proposé diverses façons de « descendre » l'information à tous les niveaux lors de leurs échanges.

Les occasions de communication sont très importantes aux yeux des participants. Selon eux, élus et policiers doivent travailler ensemble afin de multiplier les occasions d'échanger, qu'elles soient formelles ou non.

De plus, le rôle du parrain policier fut discuté dans plusieurs groupes, et tous considèrent que le parrain joue un rôle primordial dans les échanges entre les élus et la Sûreté du Québec. Certains ont livré leurs façons d'optimiser ce rôle de parrain dans les MRC. Il en sera d'ailleurs question dans la liste des points discutés plus bas.

Enfin, la communication entre les policiers et les citoyens est un sujet qui tient les participants à cœur. Ils rappellent l'importance des contacts informels (*i.e.* programme de police de proximité) qui améliore les perceptions des citoyens face à leur desserte policière.

Liste des points relevés par les groupes de travail :

Chaque groupe de travail, composé d'élus et de policiers, devait identifier trois **éléments marquants** de leurs discussions. Ces trois éléments pouvaient être des commentaires, des suggestions ou des propositions de bonnes pratiques. La prochaine section comporte l'ensemble des éléments marquants qui n'ont pas tous été abordés en plénière :

- ✿ Le comité de sécurité publique représente les besoins de la population et les autres maires de la MRC afin d'assurer un bon milieu de vie.

À propos du rôle du policier-parrain :

- ✿ Le parrain est un acteur-clé au sein de la communication entre le comité de sécurité publique et la Sûreté du Québec. Il peut informer les élus et les policiers de son équipe. (*cet élément fut mentionné à quelques reprises*).
- ✿ Le policier parrain devrait disposer d'une journée par mois afin de rencontrer la population de sa municipalité.
- ✿ Le policier parrain a son rôle à jouer en ce qui a trait à la diffusion de l'information à propos des comités de sécurité publique.

À propos des rencontres de comités de sécurité publique :

- ✿ La tenue de comités de sécurité publique itinérants (rencontres qui se tiennent à différents endroits à travers les municipalités membres) est une avenue intéressante



pour y inviter le policier parrain et le maire de la ville hôtesse. (*cet élément fut mentionné à quelques reprises*).

- ✿ La tenue des réunions du comité de sécurité publique avant la table des maires permettrait de communiquer les derniers développements aux élus.
- ✿ Une plénière pourrait être organisée avant la rencontre du comité de sécurité publique.
- ✿ On devrait proposer un canevas provincial de procès-verbal des rencontres du comité afin d'y retrouver les mêmes informations.
- ✿ Les procès-verbaux des rencontres de comité de sécurité publique pourraient être rédigés conjointement par les directeurs de poste et le responsable du comité de sécurité publique.
- ✿ Les outils et processus des comités de sécurité publique devraient être représentatifs de la réalité de chaque MRC et de ce que l'on communique.

À propos de la création d'occasions de communication des comités de sécurité publique :

- ✿ Tenir une formation aux 4 ans s'adressant aux nouveaux élus serait intéressant pour leur faire connaître leur nouveau rôle.
- ✿ Le comité de sécurité publique doit créer des opportunités de rencontres entre ses membres, tous les élus non-membres, les directeurs généraux et les intervenants de la Sûreté du Québec, pour informer du travail et des projets policiers. Par exemple, lors de la journée des élus, par le parrainage, par la présentation du rapport annuel ou au moment de la table des maires et même inviter les conseillers municipaux aux rencontres de comité de sécurité publique. (*cet élément fut mentionné à quelques reprises*).
- ✿ Rappeler l'importance de traiter de sujets aux bons moments ; trouver les bonnes opportunités de traiter des problématiques municipales et régionales.
- ✿ La communication verbale est la plus efficace, simple et directe.
- ✿ À l'intérieur des MRC, les directeurs de poste doivent s'y réserver un moment privilégié de discussion lors des rencontres de la Table des maires.
- ✿ Les membres des comités de sécurité publique doivent témoigner de l'intérêt envers les élus non-membres. De plus, les membres des comités de sécurité publique souhaitent s'impliquer davantage à l'intérieur des activités de la Sûreté du Québec.
- ✿ Optimiser l'utilisation de l'Internet afin de bien informer les membres et non membres (information privilégiée aux élus).
- ✿ L'organisation d'une rencontre annuelle des élus et des maires avec le personnel du poste de police. Ce serait une occasion de souligner un geste méritoire. À cette occasion, on peut offrir aux élus de visiter le poste de police, ce qui permettrait aux policiers de présenter leurs équipements, les spécialisations policières et de susciter les échanges entre les agents et les élus à propos des problématiques vécues. (*cet élément fut mentionné à quelques reprises*).
- ✿ L'instauration d'un code d'éthique au comité de sécurité publique permet une bonne organisation, la mise en place de procédures officielles et facilite la communication.
- ✿ Le préfet et le directeur général d'une municipalité doivent faire plus que transmettre seulement les rapports écrits, ils doivent consacrer du temps aux élus en dehors de la table des maires.
- ✿ La Sûreté du Québec pourrait expliquer le PARL dans le cadre d'ateliers de travail, composés d'élus et de conseillers afin qu'ils possèdent tous la même information.



- ✿ Il est important de mentionner que la communication risque d'être déficiente à cause du roulement des élus dans les comités de sécurité publique.

À propos de la diffusion de l'information :

- ✿ Les problématiques traitées entre un élu et un membre de la Sûreté du Québec doivent être communiquées à l'ensemble des membres des comités de sécurité publique.
- ✿ L'information sur le comité de sécurité publique doit être transmise des élus membres aux élus non membres et des directeurs de postes à leurs policiers afin de s'assurer que tous les niveaux soient informés.
- ✿ Le comité de sécurité publique doit toujours tenir compte des besoins et moyens de diffusion des localités pour communiquer des informations.
- ✿ Lorsqu'un élu membre parraine des élus non membres : il doit y avoir des discussions téléphoniques avant les rencontres et le parrain pourrait les informer à la suite de rencontres du comité de sécurité publique. Ce parrainage permet une bonne circulation des renseignements.
- ✿ Donner l'information en premier lieu aux maires, ensuite aux directeurs généraux des municipalités. Le maire a ensuite la responsabilité de diffuser de l'information aux conseillers avec l'aide du directeur de poste ou du parrain.
- ✿ Le président du comité est responsable de diffuser l'information aux non membres mais il s'agit aussi de la responsabilité du directeur de poste de créer le premier contact avec tous les élus pour créer un lien et faire connaître la Sûreté du Québec ; ce lien est le point de départ de la communication.
- ✿ Diffuser le compte-rendu de la réunion à la table des maires (optimiser nos outils de diffusion) et diffuser les tendances.
- ✿ Les membres des comités de sécurité publique devraient être choisis en rotation afin de garder l'expertise et que tous puissent y participer en laissant l'autonomie.

À propos de la communication entre les policiers et les citoyens :

- ✿ Les membres du comité de sécurité publique doivent aider la Sûreté du Québec à trouver le langage approprié pour rejoindre les élus et les citoyens. Les élus peuvent épauler les policiers à adapter leur message en fonction des populations.
- ✿ Diffuser publiquement les résultats du sondage de satisfaction des élus est souhaitable.
- ✿ Il faut améliorer la communication entre les citoyens et les policiers. Pour ce faire, les élus doivent être informés afin qu'ils servent de canal d'information auprès des citoyens.
- ✿ Donner un retour aux citoyens sur les plaintes ou les interventions faites à leur demande est un excellent moyen de maintenir la communication et d'offrir un bon service à la clientèle principale de la Sûreté du Québec.
- ✿ Le point de chute des plaintes des citoyens devrait être le poste de police qui s'assure du tri et du suivi des informations.
- ✿ Rappeler en tout temps aux policiers l'importance du contact personnel et informel avec la population.
- ✿ Utiliser les médias pour faire connaître le rôle d'un comité de sécurité publique, des élus ainsi que les actions qui sont en cours en matière de sécurité publique.
- ✿ Les comités de sécurité publique doivent informer la population du contenu non confidentiel des procès verbaux.



RETOUR EN PLÉNIÈRE:

M. Dumas débute cette plénière en rappelant à quel point il était important pour la Sûreté du Québec de sonder l'opinion des élus et de maintenir la communication entre les partenaires.

Dès lors, M. Dumas énumère quelques éléments qui ont retenu l'attention lors des ateliers portant sur le thème.

Un premier point abordé par les participants du Forum portait sur les informations livrées par les policiers aux élus de leurs municipalités. Les participants du Forum apprécient l'information régulière communiquée par leurs policiers. Cependant, ils ont aussi noté que l'information livrée à propos des opérations policières n'était pas suffisamment vulgarisée et les élus ont de la difficulté à s'y retrouver. Il serait donc pertinent d'adapter le « langage policier » en un langage plus compréhensible et plus accessible à tous.

De plus, la table des maires est considérée par les participants comme la première porte d'entrée des informations et des enjeux concernant la sécurité publique ainsi que des opérations policières. Le tout afin d'assurer une information uniforme et rapide à l'ensemble de la MRC ainsi que pour les élus et, ultimement, les citoyens.

Les participants souhaitent ardemment que les directeurs de poste puissent faire davantage de visites sur les territoires qu'ils couvrent et multiplier le nombre de visites rendues à des élus. Une solution possible pour accroître les rencontres est d'organiser des comités de sécurité publique itinérants, *i.e.* comités dont les lieux de réunions diffèrent mais sont toujours sur le territoire de la MRC desservie. De cette façon, le comité de sécurité publique peut jouir d'une plus vaste visibilité au sein de sa communauté.

Enfin, il est souhaité par l'ensemble des participants que les membres des comités de sécurité publique, les élus et les représentants de la Sûreté du Québec puissent établir davantage de liens interpersonnels. Donc, l'accroissement du réseautage permet l'arrimage entre les élus et la Sûreté du Québec.

Sur ce, M. Dumas invite les participants à réagir aux propos qu'il vient de tenir.

M. Maurice Sénécal, préfet du comité de sécurité publique Lotbinière, réagit : le problème n'est pas la communication car elle est adéquate avec les chefs de poste. Cependant, le travail à faire est plutôt chez la perception du public à propos des policiers ; les aspects négatifs sont plus souvent retenus en mémoire que les positifs. Un exemple frappant est les doléances des citoyens à propos de l'absence de visibilité des policiers sur les territoires desservis. Malgré cela, M. Sénécal est satisfait du travail des policiers lorsqu'il y a une problématique sur son territoire, car ils agissent rapidement.

Un autre élément qui interpelle M. Sénécal est le rôle des médias et des canaux de diffusion lorsqu'il est question de livrer des nouvelles policières. Les choix éditoriaux sont faits pour présenter des mauvaises nouvelles plutôt que des bonnes. Comme disait M. Bernard Dagenais, « ce n'est pas tout le monde qui est intéressé » par les nouvelles. Ce mélange des deux facteurs est un obstacle à la communication des bonnes nouvelles policières aux citoyens.



Ce propos fait d'ailleurs réagir M. Dumas : effectivement, lorsqu' il y a des bonnes nouvelles, certains médias ont tendance à ignorer le sujet pour le remplacer par une nouvelle négative car cette dernière est considérée comme une nouvelle.

De plus, l'animateur rappelle que les rapprochements entre les élus et policiers permettront un grand nombre de gains. Ces rapprochements permettront de porter conjointement les dossiers qui concernent les citoyens.

M. Sénécal conclut en citant l'inspecteur-chef Guay : il est important de discuter avec le directeur de poste ou le policier parrain afin que les problèmes soient résolus. Il faut faire connaître ses problèmes afin de les régler rapidement.

M. Dumas le remercie de son intervention. Sur ce, aucun autre participant n'émet de commentaires et l'animateur introduit le deuxième thème.



Thème 2 : La prévention, une question de partenariat : le rôle de chacun dans la mise en œuvre de solutions efficaces au sein de la MRC.

CONFÉRENCIERS :

Capitaine Alain Bernier,

Directeur du poste de la MRC de Rimouski-Neigette ;

M. Lionel Fréchette,

Maire de Sainte-Hélène-de-Chester, président du comité de sécurité publique, préfet de la MRC d'Arthabaska, membre du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

Mme Valérie Sagant,

Directrice générale du Centre international de prévention de la criminalité (CIPC)

(Les présentations PowerPoint des allocutions sont disponibles en annexe)

Présentations des conférenciers :

La prévention au cœur de l'action : le plan de desserte policière de la MRC Rimouski-Neigette

Capitaine Alain Bernier, Directeur du poste de la MRC de Rimouski-Neigette

Capitaine Bernier présente le plan de desserte policière de la MRC. La MRC est constituée d'une population de 54 500 habitants dont 4 500 viennent étudier en hiver à Rimouski. Le poste MRC est constitué d'une ville-centre, Rimouski, ainsi que 8 municipalités qui l'entourent. Annuellement, le poste reçoit 10 000 appels de service, traite 5 000 dossiers criminels et 2 000 dossiers d'accident.

Plan de desserte policière sous le thème « La prévention, au cœur de l'action »

Il cite qu'en 2007, un comité de travail est constitué afin de savoir quels types de dessertes sont nécessaires dans les municipalités de la MRC. On constate que 87% du volume de travail est effectué à Rimouski (milieu urbain) et 13% dans les autres municipalités et que les appels de service sont acheminés au poste entre 10h et 19h.

Il précise qu'un plan de desserte est constitué afin d'aider l'ensemble des municipalités à élaborer leurs besoins. Chaque municipalité détermine, via le parrain, le directeur de poste, ou le CSP un secteur problématique et indique à la police où intervenir. Pour effectuer cette étape, la communication est essentielle. Le processus que le poste a élaboré permet donc des interventions adaptées à chaque municipalité et des secteurs déterminés par la population et par les élus. Afin de bien cibler les problématiques, 2 volets doivent être appliqués:

Le travail de façon concertée « Citoyens-élus-policiers » permet :

- 🌿 D'éliminer la critique ;
- 🌿 De responsabiliser les intervenants ;
- 🌿 D'appliquer nos actions où le besoin se fait sentir.



L'implication des policiers (patrouilleurs, enquêteurs) permet :

- 🌱 L'optimisation des interventions en lien avec les problématiques du milieu ;
- 🌱 L'appréciation des impacts positifs.

En connaissant les problématiques de la population, les policiers sont en mesure de régler les problèmes. Le niveau de critique étant en baisse, les policiers se sentent valorisés par leurs actions et seront plus en mesure de donner satisfaction à la population. Ainsi, le système des besoins spécifiques des municipalités a été créé.

Dépliant :

Dans la pochette reçue par les participants, il les invite à regarder un dépliant décrivant le plan de desserte policière du poste MRC Rimouski-Neigette. Ce plan catégorise les situations nécessitant une intervention policière :

- 🌱 Urgente ;
- 🌱 Non urgente : par rendez-vous, une demande de citoyens que les policiers doivent constater et les demandes de citoyens qui ne demandent pas de retour ;
- 🌱 Les événements récurrents : besoins spécifiques des municipalités qui auront un impact sur la planification de travail des agents.

Une situation d'urgence implique un déplacement immédiat de policiers, non urgente implique un déplacement planifié et si nécessaire immédiat alors que pour les événements récurrents, les déplacements policiers sont alors strictement planifiés. Ce dépliant est distribué dans 24 000 foyers de la MRC afin d'aider les citoyens pour comprendre le processus de gestion des appels.

Pour les événements récurrents qui sont les besoins spécifiques des municipalités, le poste de police doit rentrer dans le système pour planifier un plan de travail pour ses policiers.

Plan de cueillette :

Il précise qu'un plan de cueillette conçu en matière de besoins pour contrer la criminalité, de surveillance du territoire, des événements spéciaux et de police de proximité, est distribué à l'ensemble des élus soit par le parrain ou lors d'une rencontre à l'automne pour connaître leurs besoins spécifiques. Chaque besoin identifié est alors transmis au poste de police et fera l'objet d'une planification. Chaque municipalité ayant des besoins plus urgents peut envoyer sa demande par télécopieur ou par courriel.

Suivi des besoins spécifiques :

Un suivi des besoins spécifiques des municipalités est inscrit dans un fichier Excel. Chaque besoin est inscrit dans un système par un « LOG ». À titre d'exemple, il mentionne la surveillance de la vitesse dans un secteur donné où il faut faire 20 opérations annuelles par équipe de travail et comme il y a 5 équipes de travail, il faut donc effectuer un total de 100 opérations par année. Si la police réalise 80% de ces opérations, les citoyens seront satisfaits des interventions et sentent que la police répond ainsi à leurs préoccupations.

Les demandes de citoyens qui sont gérées par les « LOG », s'ajoutent à la planification annuelle de travail et le poste gère en général 15 demandes de citoyens par année. La planification annuelle de relèves s'effectue par les opérations à effectuer dans l'année.



Planifications annuelles :

Au poste de la MRC de Rimouski-Neigette, 5 équipes de policiers travaillent sur les relèves et le sergent connaît sur une base annuelle les quarts de travail de ses policiers et il leur demande de régler les besoins spécifiques au cours de la journée. M. Bernier reprend le même exemple pour la surveillance de vitesse où il faut faire 20 opérations annuelles par équipe de travail et spécifie que le système va distribuer ces 20 opérations qui permettront d'avoir des interventions en avril, mai et tout au cours de l'année. Le citoyen, étant satisfait des interventions policières sera donc en mesure de constater qu'elles sont résolues.

Il y a deux planifications annuelles. Ainsi, en 2009, 7 847 interventions sont planifiées dans la MRC Rimouski-Neigette, incluant 3 279 opérations radar, donc 10 opérations/jour.

Les tendances sont concluantes depuis avril 2007, **la mise en place d'une desserte policière avec les besoins spécifiques des municipalités a permis de :**

- ✿ Diminution de 16% contre les crimes contre la personne (moyenne provinciale : augmentation de 3%) ;
- ✿ Diminution de 15% crimes contre la propriété (moyenne provinciale : 4,5%) ;
- ✿ Diminution de 18% d'accidents avec blessés ;
- ✿ Diminution de 6% de nos appels de service (ainsi, puisque l'on s'occupe davantage des besoins spécifiques des municipalités, le nombre d'appels de citoyens diminue).

En résumé, il affirme qu'un plan de desserte favorisant la prévention permet d'augmenter le sentiment de sécurité des citoyens et de travailler en amont des problèmes. Il permet à chaque municipalité d'exprimer leurs besoins spécifiques à eux et permet au CSP de maintenir son rôle de leader en favorisant une vision stratégique sur l'ensemble de son territoire, un rôle de vigie et d'orientation.

Programmes de prévention mis en place par le poste de la MRC Rimouski-Neigette :

- ✿ Depuis 2005, les policiers de la MRC ont travaillé conjointement avec la ville de Rimouski au niveau de la sécurité des passages piétonniers pour sécuriser la ville, tout en permettant d'augmenter la visibilité avec les campagnes de prévention ;
- ✿ Ils ont reçu en 2009 le prix « Association Québécoise du transport et des routes » (AQTR) pour la prévention en sécurité routière ;
- ✿ Instauration du projet « sifflet » pour favoriser la sécurité et l'autonomie des personnes âgées et le repérage des personnes âgées en situation d'urgence. Le sifflet est incorporé à la trousse SOS Abus, distribuée dans les CLSC ;
- ✿ Distribution du feuillet mensuel de l'activité policière : le comité de travail a rencontré les dirigeants des MRC-Shawinigan et Drummondville pour aller chercher des recettes gagnantes. Le feuillet est distribué aux points de service et aux bureaux municipaux dans la MRC pour communiquer à la population les activités qui seront réalisées.

Bien qu'il existe d'autres méthodes de travail efficaces, ces principes de gestion policière ont permis de jumeler, au quotidien, les volets de programme de prévention à l'action policière. Basé sur les concepts de partenariat entre les élus, la communauté et la police, ce plan de desserte constitue les fondations de son service livré à la population.

M. Dumas remercie le capitaine Bernier pour sa présentation et introduit M. Fréchette.



La prévention, une question de partenariat : le rôle de chacun dans la mise en œuvre de solutions efficaces au sein de la MRC.

M. Lionel Fréchette, Maire de Sainte-Hélène-de-Chester, président du comité de sécurité publique, préfet de la MRC d'Arthabaska, membre du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

M. Fréchette débute en présentant plusieurs exemples concrets dans lequel le Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC s'est impliqué :

Pour rejoindre les jeunes :

La prise de contact pour favoriser les échanges avec les jeunes par l'achat d'un véhicule Hummer miniature dans lequel les enfants s'assoient lors d'événements. En collaboration avec la Sûreté, la MRC a acheté ce véhicule pour permettre aux policiers de discuter de prévention et de sécurité aux jeunes enfants lorsqu'ils sont au volant.

Pour rejoindre la population :

Chaque municipalité du territoire est associée à un policier. Le parrain policier, en plus de rencontrer le maire et les directeurs municipaux régulièrement, est invité à entrer en contact avec les citoyens et les jeunes dans les parcs, écoles pour discussions et établit ainsi une relation de confiance avec eux.

Pour rejoindre les familles :

Au printemps 2009, la Sûreté et la MRC ont lancé le concours « *Un environnement sécuritaire, c'est l'affaire de tous* » pour susciter les échanges entre les parents et les enfants au sujet des consignes de sécurité. Neuf mille (9 000) copies de consignes de sécurité sont distribuées dans les écoles primaires, secondaires et elles nécessitent la signature d'un parent pour être éligible au concours. Le prix de participation était un ordinateur portable. Le taux de participation a été de 80% au primaire et 30% au secondaire. En 2010, le concours sera reconduit et deux ordinateurs seront tirés : un au primaire et un autre au secondaire. Plusieurs partenaires ont contribué à ce succès.

Pour rejoindre les adolescents :

Une scène de simulation d'accident fut mise en place avant la saison des bals de finissants et on y a convié les adolescents. L'objectif était de les sensibiliser sur les conséquences d'un accident et les sensibiliser à la vitesse et la consommation d'alcool au volant. Le pilote automobile Bertrand Godin fut invité afin de discuter du sujet et différents partenaires (pompiers, policiers, remorques, ambulances, salons funéraires) y ont participé afin de conscientiser les jeunes à tout ce qu'implique un accident. En 2010, en plus d'une simulation au secondaire 5, une conférence est également prévue pour les élèves du secondaire 4 sur les impacts de la vitesse sur la distance de freinage.

Pour rejoindre les conducteurs :

La campagne de sensibilisation « *Nos routes ne sont pas des pistes de course* », appuyée par l'installation de 42 panneaux dans les 23 municipalités de la MRC, avait pour but de conscientiser les conducteurs à la vitesse et à la sécurité routière. Beaucoup de partenaires, entre autres le comité de sécurité publique, la MRC d'Arthabaska, de ses 23 municipalités, la Société d'assurances automobiles du Québec (SAAQ), le ministère du Transport et Bertrand Godin ont travaillé conjointement à ce projet. La MRC D'Arthabaska est très proactive dans



le dossier de la sécurité routière et veille donc à ce que le bilan routier s'améliore d'année en année.

Aussi pour rejoindre les conducteurs :

La MRC d'Arthabaska prévoit se doter d'un panneau électronique pour inciter les gens à une conduite plus prudente. En effet en 2009, un panneau électronique prêté par le poste du Cap-de-la-Madeleine a été installé à plusieurs endroits stratégiques sur le territoire pendant plus de 2 mois et l'expérience a été concluante. Le panneau avait un effet direct sur la conduite des automobilistes, ce qui a incité la MRC à faire l'acquisition de son propre panneau.

Pour rejoindre les propriétaires de terres :

L'instauration d'un contrat social signé avec des propriétaires de champs (propriétaires fonciers, agriculteurs, contacteurs forestiers) permet à la Sûreté d'accéder plus rapidement aux champs de cannabis et prévoit d'enrayer les plantations de cannabis.

Il conclut en rappelant que ces gestes communs ont donné de résultats très concluants.

M. Dumas remercie M. Fréchette pour sa présentation et introduit Mme Sagant.



La prévention : ses approches et méthodologie du partenariat

Mme Valérie Sagant, Directrice générale du Centre international de prévention de la criminalité (CIPC)

Basé à Montréal et existant depuis 15 ans, le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), au cœur d'un mouvement international, vise à promouvoir les politiques fondées sur la recherche et les pratiques efficaces en prévention de la criminalité et en sécurité quotidienne pour favoriser les échanges entre les différentes villes et pays. Mme Sagant précise que le CIPC n'est pas un centre universitaire même si le Centre travaille avec les universités. De plus, le CIPC travaille en partenariat avec les municipalités, les services de police et la Sûreté.

Le CIPC a fait un diagnostic pour la Sûreté en matière de prévention, ce qui notamment a amené à recommander de clarifier et préciser la définition de la prévention de la criminalité. Souvent on limite cette définition à la présence dissuasive des policiers ou aux rôles de conseil que les services de police donnent à la population pour éviter de se faire cambrioler.

Mme Sagant explique qu'il y a quatre grands types de prévention :

Prévention par le développement social :

Elle est mise en œuvre surtout au fédéral et qui s'attaque aux causes de la criminalité, qu'il s'agisse d'inégalités sociales jusqu'aux problèmes de famille, etc.

Prévention communautaire :

Elle cherche à mobiliser les ressources de la communauté et agir sur les causes locales du crime.

Prévention situationnelle :

Elle va agir sur les différents éléments qui facilitent l'action criminelle... ex : matériaux pour contrer les graffitis, protection physique d'un bâtiment, les politiques d'aménagement urbain, la conception d'une place publique et son éclairage.

Prévention de la récidive :

Elle est en lien avec les enjeux de la réinsertion des personnes condamnées qui reviennent dans les villes ou municipalités.

Cette brève définition fait apparaître **la multitude de partenaires** pour cerner la prévention, autres que les policiers et élus locaux, présidents des CSP qui sont les moteurs de la prévention. Les partenaires sont les écoles, les services sociaux, la santé, la culture, le transport, l'aménagement urbain, les services de santé. Mme Sagant souligne les enjeux d'articulation entre les échelons local, régional, provincial et fédéral.

Un des enjeux de la prévention, c'est **d'avoir une approche inclusive**, c'est-à-dire intégrer la protection et la participation des personnes à risque, ou personnes vulnérables à la délinquance pour assurer leur protection et leur participation à la communauté.

Enfin, mme Sagant explique le caractère dynamique de la prévention et du partenariat, c'est-à-dire que **les mêmes causes ne donnent pas les mêmes effets**. Ainsi, lors de l'émeute à Montréal-Nord en 2008, un certain enchaînement d'éléments s'est produit et à la suite de la



mort du jeune Villanueva, des émeutes se sont produites. Quelques semaines par la suite, dans un autre quartier de Montréal aux caractéristiques socio-culturelles semblables, un autre jeune a été tué, mais cette fois-ci, la concertation avec tous les acteurs du quartier a empêché que des émeutes s'organisent. Les réactions sont différentes selon les modalités de collaboration entre les partenaires. À partir d'une intervention policière d'un contexte donné avec les caractéristiques sociales et ethno-culturelles, ces mêmes éléments, y compris la mort d'un jeune, ne vont pas provoquer le même type de réactions parce qu'il y avait une dynamique de partenariats différente. Donc, il est important d'établir les modalités d'action entre les partenaires.

Méthodologie du partenariat

1) *Diagnostic local des besoins de sécurité*

Le diagnostic ne peut pas reposer que sur les seules statistiques policières ; il faut recouper ces statistiques avec d'autres sources d'information. Elle cite l'exemple de la violence conjugale où les personnes violentées rapportent très peu à la police malgré les campagnes de publicité pour dénoncer ce phénomène. Les hôpitaux, infirmières, CLSC ont d'autres informations qui permettent d'évaluer le problème pour avoir des portraits plus justes sur les territoires. On peut également faire état de ressources existantes (ex : organismes communautaires qui ont d'autres données pour aider la police tant sur le diagnostic que sur la prévention). Il est donc primordial de faire un bon diagnostic local de sécurité.

2) *Plan d'action qui devrait écouler du diagnostic local de sécurité*

Il est important d'identifier les priorités locales même s'il y a des priorités définies au niveau provincial. De plus, on ne peut pas additionner les priorités de chacun dans un seul plan d'action. À cette étape, il est nécessaire de confronter les points de vue afin de constater les lacunes. Personne n'a un point de vue objectif sur les problématiques vécues : chacun a une vision des éléments problématiques, d'où la nécessité d'un diagnostic partagé. Elle donne l'exemple d'un parc où les jeunes utilisent un parc pour consommer la drogue et que les personnes âgées et mères ne fréquentent plus à cause de leur crainte pour la sécurité. Ici, il y a la nécessité de confronter le point de vue policier et celui des citoyens pour avoir une vision globale du problème.

3) *Évaluation*

Cette étape est souvent négligée et pourtant elle peut être complétée avec peu de moyens. L'évaluation peut se faire par différents moyens : statistiques, petits sondages, grille d'évaluation, éléments qualitatifs, partenariats avec les universités, (...). On utilise l'évaluation comme un moyen de corriger les actions, un soutien à l'action en continu. Par contre, les résultats doivent être discutés, publiés et confrontés.

Mme Sagant conclut que les résultats sont meilleurs quand il y a partage de différents points de vue et lorsque les élus locaux s'engagent. Elle souligne enfin que l'engagement de chaque policier et l'apprentissage avec les pairs sont essentiels pour la prévention. La base du partenariat est la relation de confiance qui s'établit à travers le travail, par des rencontres régulières.



DISCUSSIONS DANS LES ATELIERS :

Sujets et préoccupations souvent nommés :

La question du partenariat est au cœur des préoccupations des participants du Forum. Plusieurs désirent que les comités de sécurité publique tendent la main à divers partenaires institutionnels de plusieurs milieux qui sont interpellés par les réalités locales. Il n'existe aucune limite quant au choix des partenariats : à chaque clientèle il doit y avoir un partenariat adapté.

De plus, les participants ont évoqué l'importance des citoyens à être sensibilisés aux problématiques locales et à se sentir impliqués en matière de prévention. On a même évoqué l'idée de rassembler les citoyens à l'intérieur d'un comité indépendant pour susciter les réflexions. On espère donc la mobilisation citoyenne afin de cerner les problématiques locales et de les solutionner.

De plus, le rôle des comités de sécurité publique et du directeur de poste en matière de prévention lors des rencontres avec les élus, a également été abordé. Les participants perçoivent les comités (et le directeur de poste) comme des catalyseurs d'information.

Liste des points relevés par les groupes de travail :

Chaque groupe de travail, composé d'élus et de policiers, devait, à la fin de chaque atelier de travail, lister trois éléments marquants de leurs discussions. Ces trois éléments pouvaient être des commentaires, des suggestions ou des bonnes pratiques. La prochaine section comporte l'ensemble des éléments marquants qui n'ont pas tous été abordés en plénière :

- ✿ Avec l'approche stratégique de résolution de problème, il faut travailler avec toutes les personnes et groupes concernés. Cette approche s'effectue en deux étapes : 1- réfléchir objectivement et 2- élaborer des solutions pour régler les problématiques.
- ✿ La prévention repose avant tout sur une bonne analyse de la situation et de ses facteurs de risques. Elle nécessite aussi de mettre à contribution les forces vives du milieu pour éliminer le maximum de problèmes possible et de contrôler les menaces qui ne peuvent être éliminées.

À propos du partenariat et de la diffusion aux partenaires :

- ✿ Tous les acteurs des comités de sécurité publique doivent entretenir et développer des réseaux de partenaires internes et externes en travaillant en amont des problèmes. Il s'agit de reconnaître les acteurs qui ne sont pas des partenaires mais qui peuvent être sollicités par une problématique. Le directeur de poste joue aussi un rôle important et ne doit pas hésiter à s'adjoindre d'autres acteurs.

Il ne faut surtout pas se limiter et ne pas hésiter à aller vers les entreprises privées, publiques, élus, CSP, tables de concertation... Bref, il ne faut jamais oublier que nous avons autant de clientèles cibles que de partenaires (médias, écoles, banques, travailleurs de rue...). En s'alliant à un grand nombre de partenaires, le comité peut partager ses préoccupations et peut ensuite mettre en place des solutions.



- ✿ Le partenariat peut être bénéfique en termes de mobilisation : la population peut être difficile à rassembler puisque les résultats, en matière de prévention, ne sont pas toujours tangibles. Cependant, en s'associant avec des leaders et des personnalités connues du milieu, l'effort de mobilisation pourrait être plus fructueux.
- ✿ Le site Web de la Sûreté du Québec permettrait de partager les bons coups et les résultats obtenus avec l'approche stratégique en résolution de problème.

À propos des citoyens :

- ✿ L'engagement des citoyens est une problématique. Il faut les sensibiliser afin qu'ils se sentent plus concernés.
- ✿ Plusieurs initiatives positives ont associé les citoyens dans l'identification de problématiques ainsi que dans l'élaboration de solutions de prévention. Ces solutions ont connu du succès et démontrent qu'impliquer le citoyen dans ces réflexions est un geste gagnant.
- ✿ La création d'un comité de citoyens (supporté par le comité de sécurité publique) qui prend en charge certaines problématiques en sécurité publique peut être une autre initiative positive pour impliquer le citoyen au cœur des décisions.
- ✿ Il faut saisir les occasions pour informer les citoyens et leur faire connaître le comité de sécurité publique ainsi que le rôle des policiers. Afin d'améliorer le lien de confiance entre les policiers et les citoyens, on pourrait expliquer les pratiques de gestion des appels de suivi et on pourrait sensibiliser les policiers à des contacts plus informels avec les citoyens et effectuer un suivi de ces contacts, ce qui est essentiel.

À propos du comité de sécurité publique et de ses membres :

- ✿ Puisque les élus et les membres des comités de sécurité publique ne connaissent pas l'approche stratégique en résolution de problème (ASRP), on devrait les former à ce sujet.
- ✿ Le comité de sécurité publique doit être porteur de dossiers relatifs à la prévention et doit solliciter les partenaires municipaux ; le comité doit faire preuve de leadership.
- ✿ Mettre en place des tables *ad hoc* dont la mission est de faire des recommandations au comité de sécurité publique, qui serait un catalyseur. Le mandat : trouver des partenaires en les encadrant et s'assurer de faire un suivi auprès d'eux.
- ✿ Le processus idéal de mise en œuvre des solutions passe par le comité de sécurité publique : par le choix de la clientèle cible, des moyens utilisés, par le diagnostic, par le suivi.



RETOUR EN PLÉNIÈRE :

Il débute en indiquant que l'ensemble des intervenants est d'accord sur le fait qu'une compréhension commune doit être à l'origine des liens de partenariats. Ces partenariats doivent être appuyés par les élus ainsi que celui de la Sûreté du Québec afin de véhiculer l'offre de service du comité de sécurité publique en matière de prévention.

De plus, les participants désirent que l'on valorise les porteurs du dossier de la prévention en matière de sécurité publique. Selon eux, l'intervenant approprié pour porter ce dossier et véhiculer le message d'une façon dynamique demeure le comité de sécurité publique.

Une dernière idée a rassemblé l'ensemble des participants : une association avec les comités de citoyens est souhaitable afin de trouver des solutions aux problématiques locales liées à la criminalité. Criminalité qui, peu importe les régions, a une couleur unique et qui mine la qualité de vie des différentes localités.

À ce stade-ci, M. Dumas se dirige vers les participants du Forum afin d'obtenir des réactions face à ce qu'il vient d'exprimer en plénière.

Il débute avec un intervenant du groupe 10, M. Gilles Giroux (maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire), qui affirme que la prévention doit être un dossier porté par le comité de sécurité publique. De plus, il suggère de sensibiliser les citoyens aux moyens utilisés pour prévenir la criminalité et ce, principalement à l'intérieur des petites municipalités. Il croit aux partenariats avec les intervenants locaux et les porteurs de dossier permettent la convergence des efforts.

M. Dumas se dirige ensuite vers une dame qui réaffirme l'importance de travailler avec le plus grand nombre de partenaires possible (dont la Sûreté du Québec), particulièrement les partenaires locaux et régionaux. Ces partenaires importants, dont les élus, peuvent transmettre les bons messages.

Par la suite, un nouvel élu et nouveau membre d'un comité de sécurité publique indique que la communication est la clé : il faut continuer à promouvoir les bons échanges entre les comités de sécurité publique et les élus. Ceux-ci ont le devoir de transférer l'information à la Table des maires afin d'informer l'ensemble de la population, concernée par les décisions du comité. Il termine son intervention en spécifiant que ce Forum est pour lui une occasion de connaître davantage la raison d'être d'un comité de sécurité publique.

Une dame, qui est une habituée du comité de sécurité publique (membre depuis 13 ans), est ensuite interpellée par M. Dumas. Celle-ci rappelle l'importance d'impliquer les élus et les intervenants locaux aux préoccupations des comités de sécurité publique. De plus, elle indique que la prévention est aussi fort importante et que les bilans routiers s'en porteront mieux. L'animateur la questionne à propos de la communication de certaines informations policières et de la façon dont celles-ci le sont, particulièrement les statistiques. À ce sujet, la dame explique que les statistiques opérationnelles sont moins lues. Les échanges avec le milieu sont beaucoup plus parlants que des chiffres. Cependant, elle note que la visibilité policière s'est grandement améliorée au fil du temps. La prévention est au cœur de l'éducation et les relations avec la Sûreté du Québec vont en ce sens.



Ensuite, un officier indique être du même avis que M. Lafrenière, sous-ministre de la Sécurité publique : l'engagement des citoyens est sous la responsabilité de tous et chacun et il note un élément intéressant entendu en atelier. En effet, dans une municipalité, les résidents se sentent plus à l'aise de confier leurs préoccupations à l'un de leurs concitoyens. Cette dernière se charge donc d'aller livrer ces préoccupations au comité de sécurité publique. Cette démarche est, selon lui, une manière efficace d'impliquer la population à la vie du comité de sécurité publique.

Un autre élu réagit en évoquant l'importance de la communication et aussi l'importance de prévoir les coûts. Il termine son intervention en déclarant sa satisfaction face à aux partenariats en matière de prévention et voit l'avenir d'un bon œil.

Enfin, une élue termine la plénière en affirmant qu'on se doit de développer la culture de la prévention auprès des partenaires et qu'il faut leur faire confiance à l'intérieur de nos relations.

M. Dumas conclut en rappelant que l'ensemble des différentes idées dites au courant de la journée mène à un grand principe : plus les partenariats sont larges, plus efficace sera le comité de sécurité publique.



Thème 3 : La desserte policière dans les 10 prochaines années : quels enjeux pour les partenaires ?

Monsieur Dumas souhaite la bienvenue aux participants en signalant qu'il s'agit du dernier droit de ce 4^e Forum des comités de sécurité publique. Il invite donc les conférenciers du troisième thème à s'avancer pour présenter leurs visions et les enjeux qu'ils perçoivent concernant l'avenir de la desserte policière au Québec :

CONFÉRENCIERS :

Inspecteur-chef Gilles Martin,
Commandant du district de la Montérégie ;

M. Gilbert Pigeon,
Maire de Saint-Eugène-de-Ladrière, préfet de la MRC Rimouski-Neigette.

M. Benoît Dupont
Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie. Professeur agrégé de criminologie à l'Université de Montréal et directeur adjoint du Centre international de criminologie comparée.

(Les présentations PowerPoint des allocutions sont disponibles en annexe)

Présentations des conférenciers :

La desserte policière dans les 10 prochaines années : un enjeu pour les partenaires.
Inspecteur-chef Gilles Martin, commandant du district 10- Montérégie

M. Martin fait une réflexion sur la desserte pour les dix prochaines années, surtout basée sur l'analyse de l'environnement et sur les différents facteurs qui influent sur le monde policier et sur la sécurité. Il débute donc avec l'analyse de l'environnement :

Analyse de l'environnement

Démographie

Il indique que la population va croître jusqu'en 2029 : l'arrivée constante d'immigrants et le vieillissement de la population seront des facteurs de cet accroissement. Selon les évaluations démographiques, en 2011, une personne sur huit (11,5%) aura plus de 65 ans. En 2021, ce sera 25% de la population qui aura plus de 65 ans : les demandes de sécurité publique seront donc plus importantes. En 2056, on prévoit l'existence de 19 000 centenaires au Québec.

Au niveau du plan social

- 🌱 La sécurité au centre des préoccupations des gouvernements et le terrorisme fait partie de cette préoccupation, surtout depuis le 11 septembre 2001. Le Québec, tout comme d'autres provinces ou états, n'est pas à l'abri d'attaques terroristes.



- ✿ La montée de l'intégrisme religieux : l'Internet est un moyen de communication efficace pour les fanatiques d'échanger et ceci facilite cette montée.
- ✿ Le changement des perceptions des citoyens à propos des services de police publics et privés pour assurer la sécurité. Socialement, la police privée est plus « à la mode » ;
- ✿ Les services de police offerts « à l'externe » aux entreprises privées représentent une opportunité d'affaire pour certaines organisations policières ;
- ✿ La hausse de violence chez les jeunes liée à l'accès facile à cette violence de par les nouvelles technologies, les jeux vidéo, (...) ;
- ✿ Le nombre élevé de voyageurs va affecter la sécurité (ex : propagation de maladie de type H1N1) avec la mondialisation des marchés ;
- ✿ L'augmentation des groupes anti-mondialistes et des manifestations au Canada. Dorénavant, ces événements s'organisent facilement grâce aux nouvelles technologies.

Au niveau politique

- ✿ L'augmentation de barrières entre le Canada et les États-Unis depuis le 11 septembre 2001 (ex: Les États-Unis demandent le passeport pour passer à la frontière américaine), on change les lois pour complexifier les processus et cela a un impact sur la sécurité publique ;
- ✿ La Loi sur la police peut être modifiée à tout moment, il faut donc être à l'affût. Les décisions du parti conservateur, qui est axé sur la sécurité et le code criminel, auront beaucoup d'impact sur la police (ex : complexification des éléments de preuve à obtenir, ceci allonge le travail des policiers sur place lors d'enquêtes criminelles).
- ✿ La lutte à la criminalité fiscale, sur le blanchiment d'argent, l'usurpation d'identité sont des priorités gouvernementales et pour les services de police.

Au niveau économique

- ✿ Le budget fédéral indiquait que la société doit « faire des choix » : l'endettement, taxe sur essence... Imposerait-on une nouvelle taxe sur la sécurité?
- ✿ La province de Québec est plus endettée que les autres provinces jusqu'au double dans certains cas ;
- ✿ Chaque hausse de taux d'intérêt alourdira la dette de 1 milliard au Québec dans les organismes et l'organisation policière ne peut pas s'en échapper.

Au niveau technologique

- ✿ Cybercriminalité : la communication est rapide, les criminels en profitent et ils facilitent leurs délits ;
- ✿ Les criminels utilisent les données personnelles des utilisateurs des réseaux sociaux pour frauder. Ils ont facilement accès aux informations et la fraude n'a plus de limites ;
- ✿ La législation autour de l'utilisation d'Internet (e-commerce, Ebay) n'est plus à jour et facilite le travail des fraudeurs. Cependant, la technologie permet de développer des outils policiers (radar).



Prédominance de certains crimes

Il mentionne qu'il n'y aura pas de changements significatifs pour les 10 prochaines années mais à titre d'exemple, voici les types :

- ✿ Lutte à la grande criminalité (ex : Opération SharQc contre les motards où la majorité d'entre eux furent incarcérés) : les joueurs ont changé et le rôle de la police est de suivre ces changements.
- ✿ Accentuation de la contrebande de tabac, d'armes à feu : le crime organisé profite de la proximité et de lois de notre voisin, les Etats-Unis, pour faciliter la contrebande ;
- ✿ Prolifération de terrorisme depuis les événements du 11 septembre 2001. Au Québec et au Canada, les services de renseignement criminel et les services d'enquête collaborent pour minimiser le risque du terrorisme ;
- ✿ Lutte à la criminalité fiscale : la criminalité à col blanc est d'actualité et sera plus importante dans les prochaines années avec le vieillissement des baby-boomers et leur arrivée à la retraite. Étant donné que les sentences sont plus clémentes et le risque de se faire prendre est moins grand, on retrouvera de plus en plus ce type de crimes ;
- ✿ L'utilisation des nouvelles technologies pour de la sollicitation par les attrapes SPAM (Phonebusters) ;
- ✿ Certains immigrants peuvent être des fanatiques religieux et voudront perpétrer des crimes au nom de leurs croyances ;
- ✿ Avec la spécialisation technologique, l'usurpation d'identité est facilitée (carte d'identité, NIP...) de différentes façons.
- ✿ Tuerie dans les lieux publics (ex : Collège Dawson : le meurtrier avait publié son projet de massacre sur le net, il faut donc faire attention aux signes avant coureurs). D'ailleurs, la Sûreté a mis le programme PIMS (Programme d'intervention en milieu scolaire) pour sécuriser le milieu et aussi contrer la consommation et le trafic de drogues, le taxage et à la violence à l'école.
- ✿ Drogue (prolifération de culture de cannabis) : nécessite la participation du citoyen pour dénoncer les gens qui en font la culture surtout à l'intérieur des édifices.
- ✿ La fabrication de drogues de synthèse s'accroîtra, surtout que son trafic est extrêmement payant pour le crime organisé car elle nécessite peu de moyens et est moins chère que d'autres drogues comme la cocaïne.

Répercussions possibles sur la desserte policière

Les baby-boomers vont se déplacer en région pour leur retraite afin d'avoir une meilleure qualité de vie. Cependant, ils critiqueront certains aspects de leur nouveau milieu de vie : l'environnement, la vitesse permise dans les régions rurales... Par conséquent :

- ✿ Certains mandats policiers seront adaptés à cette nouvelle clientèle et leur milieu de vie (ex : les gens se plaignent du bruit sur la ferme, des purins, pesticides...) ;
- ✿ L'augmentation des préoccupations des gens face à la sécurité et du développement durable (environnement) ;
- ✿ Dans les régions rurales, avec les territoires plus grands, les retraités devront prendre conscience que les services de police et d'ambulance sont moins omniprésents que dans les régions urbaines et que le délai de réponse risque d'être plus long.



Sécurité du réseau routier

En Montérégie, avec la construction des autoroutes, le flot de circulation augmentera aux heures de pointe, ce qui se reflétera par une augmentation d'accidents et de la rage au volant, qui est une autre forme de criminalité.

Conclusion

En conclusion, la sécurité est un partage et nécessite la participation des élus et citoyens. M. Martin précise qu'il est illusoire de croire qu'il y aura plus de policiers dans 10 ans à cause des aspects économiques qu'il a mentionnés précédemment. Pour cette raison, les citoyens doivent s'impliquer davantage à la sécurité publique avec la police. De plus, pour attirer la population, les municipalités doivent démontrer que leur ville est sécuritaire, ce qui favorisera donc une meilleure qualité de vie.

Il indique pour la mise en place d'un CSP, une bonne communication et la vigilance sont nécessaires. Il signale enfin que les policiers doivent être conscients que la sécurité est un enjeu de développement stratégique pour les municipalités et les rappelle de travailler en partenariat avec les élus.

Monsieur Dumas remercie l'inspecteur-chef Martin et invite M. Gilbert Pigeon à prendre la parole.



La desserte policière dans les 10 prochaines années ; quels enjeux pour les MRC ?

M. Gilbert Pigeon, Maire de Saint-Eugène-de-Ladrière, préfet de la MRC Rimouski-Neigette, président du comité de sécurité publique de la MRC Rimouski-Neigette.

M. Pigeon débute par une mise en contexte de la MRC Rimouski-Neigette. Ayant une population de 54 000 habitants et couvrant 9 municipalités, la MRC est d'une superficie de 2700 km². La ville de Rimouski compte déjà 85% de la population de cette MRC malgré que la MRC soit très rurale.

Occupation du territoire

La MRC-Rimouski-Neigette a une grande préoccupation quant à l'occupation du territoire et de vivre de façon harmonieuse et dynamique est un grand défi. Il explique que le dynamisme d'une région repose sur sa population, d'où la MRC a fait des efforts, notamment en:

- ✿ Participant à l'activité organisée par Solidarité Rurale *Foires et villages* afin d'attirer de nouveaux arrivants;
- ✿ Participant également à chaque année à l'activité *Place aux jeunes* pour les inciter à s'installer en région;
- ✿ Favorisant l'accueil d'étudiants dans les écoles d'enseignement supérieures.

D'ailleurs, le Conseil des maires de cette MRC a adopté en décembre 2008, une politique d'accueil, d'intégration et de rétention d'immigrants et était l'une des premières MRC à adopter une telle politique. Aussi, les centres hospitaliers ont également fait leur part pour inciter les médecins à s'installer en région de même que les centres de recherche (océanographiques) pour attirer les chercheurs venus du monde entier.

Services publics

Il poursuit en affirmant qu'avec la venue de tous provenant de milieux différents, on a assisté à un changement du tissu social. Par exemple, les baby-boomers avec leurs expériences et façons de faire, les jeunes avec leurs besoins et les immigrants avec leurs cultures. Ainsi, ces nouveaux arrivants viennent avec leurs nouveaux besoins et se traduisent par les changements de services publics comme l'hygiène du milieu, la collecte des ordures, l'entretien routier, les installations publiques (bibliothèques, éclairage des rues).

Ces nouveaux besoins amènent de pressions sur les finances municipales et cette pression se ressent davantage chez les petites municipalités, ce qui exige une mise à niveau des services municipaux (incendie, gestion des matières résiduelles...). La sécurité publique n'échappe pas à cette réalité car les gens veulent plus de visibilité de la desserte policière. La MRC travaille beaucoup sur la revitalisation du milieu et des programmes gouvernementaux viennent en aide aux territoires en difficulté et aux municipalités. Il mentionne par ailleurs que la notion de sécurité diffère d'un individu à un autre et diffère selon les milieux (qu'ils soient urbains ou ruraux). De plus, le plan de desserte et le contexte social sont différents en milieu rural qu'en milieu urbain, car les gens se connaissent et se sécurisent entre eux.

Il explique qu'à la suite d'une rencontre avec le capitaine du district et les élus, on s'aperçoit que le taux de satisfaction de la population est plus élevé car il y a eu une diminution du taux de criminalité par des opérations policières mieux planifiées et que ces interventions



répondent mieux aux besoins des municipalités. Ainsi, le plan de desserte évite les dérapages et permet une saine gestion des ressources policières. Quant aux citoyens, ils doivent accepter les forces et limites de son territoire d'accueil (ex : un citoyen qui s'installe en milieu agricole doit s'attendre à certains éléments du travail agricole tels que le bruit ou l'odeur). Il en est de même pour la desserte policière : sur un vaste territoire agricole qui est muni de quelques rangs, il est possible qu'une auto patrouille soit moins visible qu'en ville.

Dans la MRC Rimouski-Neigette, en 2002, le territoire était desservi par deux corps de police, la Sûreté du Québec pour le milieu rural et la Sûreté municipale (SM) pour le milieu urbain. Lorsque la SM s'est intégrée à la Sûreté en 2002, il signale que les effectifs de la SQ ont su s'adapter à cette réalité rurale-urbaine par le plan de desserte qui répond aux besoins de tous. Il conclut en affirmant que la communication et le partenariat entre les policiers et élus sont les éléments clés pour identifier des problèmes liés à la criminalité et de trouver des solutions à ces problèmes. Il précise qu'un territoire plus sécuritaire va encourager la population à s'y installer.

Monsieur Dumas remercie M. Pigeon et cède la parole à M. Benoît Dupont.



L'impact du vieillissement de la population sur la desserte policière.

M. Benoît Dupont, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie. Professeur agrégé de criminologie à l'Université de Montréal et directeur adjoint du Centre international de criminologie comparée.

Deux grands phénomènes vont modifier les rapports entre les services de police et de la population spécialement dans le milieu rural et semi-urbain :

- a) Démographique
- b) Environnemental

A) DÉMOGRAPHIQUE

Vieillesse de la population

M. Dupont précise que le phénomène va changer profondément la société dans les prochaines années et illustre ce point par la pyramide des âges. En 2030, la population âgée de 65 ans et plus va augmenter considérablement et ce vieillissement ne se reflétera pas uniformément dans toutes les municipalités. Dans les zones rurales, on assistera à un croisement migratoire qui va accentuer le vieillissement de la population. Les jeunes s'exileront vers les zones urbaines pour chercher des emplois et inversement, les personnes âgées s'exileront en milieu rural. La forte majorité n'a pas assez de revenus pour continuer à vivre dans les milieux urbains et vont donc réduire leur coût de la vie en région. Quant aux mieux nantis, ils s'y établiront pour améliorer leur qualité de vie. En Gaspésie, au Bas-St-Laurent, en Mauricie, au Lac-St-Jean, le tiers de la population sera représenté par des personnes âgées de 65 ans et plus en 2031. Voici les impacts sur la desserte policière dans ces régions :

Impacts :

1. Jeunes policiers travaillant avec les délinquants âgés

Dans un avenir très proche, les jeunes policiers, recrutés en masse en remplacement des policiers baby-boomers, devront travailler avec des personnes arrêtées, des témoins ainsi que des victimes plus âgés qu'eux. Cela changera les relations entre les policiers et les citoyens. Ces personnes âgées vont avoir des demandes en termes de respect de leur droit, en termes de transparence de l'institution policière, en termes d'imputabilité de l'institution policière et voudraient s'impliquer plus activement dans la résolution de problèmes dans leur milieu de vie. Par conséquent, il faudrait :

- ✿ Adapter et enseigner les techniques de communication aux jeunes recrues afin d'établir un lien de confiance plus efficace avec la population vieillissante.

2. Police bénévole

Toutefois, ces retraités représentent un capital riche pour les policiers. Ainsi, les retraités (incluant les policiers retraités) pourraient s'acquitter des activités d'observation, d'information, de prévention et, ce, sous la supervision de la police. En effet, dans certaines juridictions américaines et anglaises, un service de bénévolat policier existe déjà et les



policiers retraités, disposant déjà de l'expertise et des années d'expérience, pourraient se charger de ces fonctions. Ceci pourrait être une alternative au recours de la sécurité privée dans les municipalités.

3. *Fraudes et délinquance*

M. Dupont rappelle qu'avec le vieillissement des victimes, on connaîtra certainement le même phénomène de vieillissement chez les délinquants :

Vieux délinquants

Comme exemple frappant, M. Dupont fait référence à deux fraudeurs connus : Bernard Maddoff (70 ans) et Earl Jones (67 ans). Les fraudeurs auront le même âge que leurs victimes prochainement. La situation sera similaire chez les délinquants violents.

Avec la crise financière et l'incertitude qu'elle procure, des personnes âgées, ayant perdu leurs actifs et avoirs, vont chercher des revenus d'appoint par des moyens criminels tels que la plantation du cannabis.

Il effectue un parallèle avec une société vieillissante : le Japon, dont 20% de la population est âgée de plus de 65 ans. Au Japon, 10% des personnes arrêtées (ayant commis des crimes autres que les infractions routières) ont plus de 65 ans. On a adapté les lieux de détention pour ces « délinquants à tête blanche ». Ce pays a construit 3 prisons réservées pour eux et a dû réaménager les dispositions en fonction des besoins de ce type de clientèle (ascenseurs, accès aux fauteuils roulants, marchettes, barres de maintien pour les toilettes et douches,...). Dans le même ordre d'idées, M. Dupont suggère de recruter et former du personnel compétent pour s'occuper de ces délinquants au Québec et de réaménager certains postes de police avant de les envoyer en prison. Il note enfin que cette clientèle a plus de chance de récidive puisque les conditions de détention leur conviennent (réseau social, repas, médicaments, ...).

4. *Vulnérabilité*

Une population vieillissante plus vulnérable aux crimes et plus isolée physiquement en milieu rural, signifie:

- ✿ Une mobilité plus réduite;
- ✿ Du transport en commun moins accessible;
- ✿ Un accès médical plus difficile;
- ✿ Un sentiment de séparation avec famille et amis plus important;
- ✿ Les moyens de communication moins disponibles.

Une piste de solution : l'utilisation de la technologie

Les services d'aide gouvernementale et d'aide au soutien ne croîtront pas au même rythme de la demande de cette population vieillissante. Il faut donc mettre en œuvre les technologies de surveillance pour le maintien des personnes à domicile et déclencher une alerte quand un problème médical est constaté ou une absence d'activité pendant une certaine période. Il cite que cette intervention n'est efficace que lorsque la Sûreté du Québec intervient rapidement dans le milieu rural.



Une piste de solution : les stratégies de surveillance

Les services de police doivent veiller à la protection des personnes plus vulnérables en développant des stratégies pour identifier de façon routinière quelles sont les populations vulnérables, leur lieu de résidence, leurs problèmes récurrents et s'assurer à intervalles réguliers de leur bien-être et de leur sécurité. Ces stratégies devront être associées avec les élus, les services municipaux, les services de santé ainsi qu'un partenariat avec les entreprises qui offrent la sécurité pour le maintien de personnes à domicile et les familles de ces personnes à risque.

B) ENVIRONNEMENTAL

Il va avoir une multiplication de criminalité environnementale (déchets toxiques, prélèvement sur les ressources naturelles, décharge fécale, ...). Dans 20-30 ans, le milieu du crime organisé va investir dans ces activités qui sont beaucoup plus lucratives que d'autres activités traditionnelles.

L'autre conséquence sur l'environnement est liée aux changements climatiques : au Québec, le consortium de recherche Ouranos estime que dans un avenir rapproché, il y aura plus de phénomènes météorologiques extrêmes (vague de froid, d'inondations, de verglas) et ils seront plus intenses. Or, les infrastructures québécoises sont insuffisantes pour s'y préparer et les personnes âgées seront plus exposées à cause de leur plus grand isolement et de leur faible mobilité. Ainsi, lors de la tempête Katrina en Nouvelle-Orléans, on dénombrait 2 000 victimes dont 60% ont 65 ans et plus et l'âge moyen est de 69 ans à cause de leur mobilité restreinte. Donc, il faudrait instaurer des dispositifs de sauvetage pour aider ces personnes âgées tels que les identifier au préalable. De plus, on doit doter les équipes de sauvetage de moyens d'intervention spécifiques pour tenir compte des besoins de cette population plus vulnérable.

Il termine son discours en affirmant que le vieillissement de la population n'est pas une contrainte pour la société mais qu'il s'agit plutôt d'un bassin de ressources et d'opportunité.

M. Dumas remercie M. Dupont et invite les groupes de travail à se réunir pour discuter ensemble du troisième thème.



DISCUSSIONS DANS LES ATELIERS:

Sujets et préoccupations souvent nommés :

L'élément-clé des discussions était les partenariats à développer. En effet, cet élément fut marquant puisqu'il constitue en grande partie la réponse aux inquiétudes des membres liées à l'avènement de nouvelles réalités comme le vieillissement de la population. Ces partenariats supposent l'implication bénévole de la part de l'ensemble des citoyens car de par leurs expériences et compétences, les individus, notamment les personnes âgées, peuvent mettre leur bagage au service de leurs concitoyens.

De plus, les membres des comités de sécurité publique doivent être préparés pour l'avenir. Quelques groupes ont défini que des choix seront à faire dans le futur et que les comités devront prioriser leurs actions. Avec les nouvelles réalités démographiques et la présence de plus en plus grandissante de la criminalité hors des grands centres, les autorités devront se redéployer en conservant la même proportion d'effectifs.

Enfin, les membres rappellent l'importance de bien informer la population : la transmission d'information, lorsqu'elle est bien effectuée, permet de recadrer les perceptions et permet de rassurer les citoyens. Ce dernier objectif sera essentiel lorsqu'il sera question de communiquer avec la population vieillissante : il faudra réagir à leur sentiment d'insécurité et à leur possible isolement.

Liste des points relevés par les groupes de travail :

Chaque groupe de travail, composé d'élus et de policiers, devait identifier trois éléments marquants de leurs discussions. Ces trois éléments pouvaient être des commentaires, des suggestions ou des bonnes pratiques. La prochaine section comporte l'ensemble des éléments marquants qui n'ont pas tous été abordés en plénière :

À propos des rencontres de la desserte policière ainsi que l'organisation policière :

- 🌿 Il y a consensus sur le fait que les effectifs n'augmenteront pas et que la capacité de payer obligera les municipalités à faire des choix en matière de sécurité publique. Il faudra donc revoir la desserte policière et inviter les élus à réfléchir à propos de leurs désirs et besoins en ce qui a trait à la desserte de leur municipalité. Du même coup, ils devront réfléchir aux priorités sur lesquelles ils pourront délaissier les policiers de ces tâches et y travailler à leur place. Des choix seront à faire et cette réalité soulève certaines inquiétudes (*cet élément fut mentionné à quelques reprises*).
- 🌿 Le milieu municipal et les policiers devront s'adapter. Nos organisations ont des bonnes relations. L'ensemble des municipalités n'a pas les mêmes besoins et les comités de sécurité publique doivent tenir compte des besoins locaux afin de bien organiser le travail, la desserte policière et sa dotation. On doit être créatif et s'adapter aux besoins de chaque organisation (*cet élément fut mentionné à quelques reprises*).
- 🌿 Maintenir les services à niveau dans les régions éloignées sera un défi de taille avec l'exode à venir.



- ✿ L'utilisation de méthodes novatrices de dessertes policières avec des bénévoles et des citoyens se doit d'être une alternative à explorer ;
- ✿ Il est important d'effectuer une vigie à propos de l'augmentation des femmes dans les effectifs policiers par une planification stratégique, avec l'augmentation possible de congés de maternité.

À propos des propositions de pratiques pour les comités de sécurité publique :

- ✿ Quelques pratiques proposées impliquaient les citoyens retraités à l'intérieur de programmes de sécurité publique : des nouveaux programmes mettant à contribution les citoyens retraités et compétents au service des citoyens de leur milieu pour bénéficier de leurs acquis et de leurs expériences (*cet élément fut mentionné à quelques reprises*).
- ✿ Il serait intéressant que les comités et municipalités partagent leurs connaissances de leurs populations respectives afin qu'ils puissent s'outiller mutuellement.
- ✿ Le comité de sécurité publique doit être à l'avant-garde. On doit prioriser les diagnostics et les plans d'action qui tiennent compte de la réalité régionale et locale et qui sont appuyés par des programmes de prévention qui tiennent compte des changements sociaux et démographiques. Ainsi, des travaux ou des comités pourraient être mis en place pour travailler sur les nouveaux phénomènes, notamment la venue de VTT sur les routes, les triporteurs, etc.
- ✿ La sécurité publique est une responsabilité partagée. Le travail commun est nécessaire puisque les problématiques touchent tous les intervenants. Donc, on a intérêt à partager les bonnes pratiques qui se font un peu partout afin de répondre aux besoins de la population. De plus, des liens sont à consolider notamment avec les syndicats policiers qui devront s'adapter aux nouveaux défis.
- ✿ Développer une approche pour les milieux de vie (différents intervenants/ partenariats ensemble). Ex : Ville de Québec au moment des spectacles ; les autorités développent des partenariats afin de disperser la foule en fin de soirée.

À propos de la diffusion de l'information :

- ✿ Attention aux perceptions qui peuvent être confondues par l'utilisation de certains mécanismes d'information. Les personnes âgées peuvent ressentir de l'insécurité. Il faut donc avoir des mécanismes d'information adéquats afin de bien transmettre les messages (ex : table de concertation...)
- ✿ Il serait pertinent d'informer la population des bonnes ressources à contacter selon leur cas (ex : fournir une liste de ressources à contacter selon le besoin).

À propos des clientèles citoyennes:

- ✿ Les gouvernements doivent être à l'affût et prêts à réagir pour s'adapter aux besoins de la population tels que les changements sociaux et démographiques.
- ✿ Quelques suggestions impliquaient les citoyens retraités à l'intérieur de programmes de sécurité publique comme par exemple créer des partenariats avec les personnes



âgées car ils sont au courant de ce qui se passe à l'intérieur de leur quartier. Ces personnes représentent une source riche de renseignements.

De plus, le vieillissement des populations amènera le défi de briser leur isolement. Des programmes de prévention seront à développer, comme par exemple le programme PAIR (qui appelle les personnes âgées seules), la construction d'immeubles spécialement pour eux ainsi que l'implication de travailleurs de rue dans leur quotidien. Ainsi, les personnes âgées seront plus sécurisées *(la préoccupation face à cette population fut mentionnée à quelques reprises)*.

- ✿ Une autre clientèle souvent nommée : les immigrants. La création d'un comité d'accueil lors de leur arrivée dans une région (ou immigrants qui viennent de la ville pour s'établir en milieu rural) pourrait leur donner des renseignements sur les droits et devoirs des résidents de l'endroit. Pour établir ce genre de contacts, le comité de sécurité publique doit être au courant des dossiers qui ont un impact pour adapter les services aux réalités sociales des immigrants *(la préoccupation face à cette population fut mentionnée à quelques reprises)*.
- ✿ Si l'habitude de faire du bénévolat n'a pas été développée à un âge plus jeune, on ne peut s'attendre à ce que l'habitude se développe une fois à la retraite. Il faut donc commencer tout de suite à intéresser les citoyens à l'implication bénévole.
- ✿ La présence grandissante du crime organisé dans les petites municipalités provoque de l'insécurité chez les populations. (ex : plantations de drogue, criminels lourds, ...)
- ✿ Il faut amener tous les groupes d'âge à devenir des acteurs.



RETOUR EN PLÉNIÈRE:

M. Dumas débute la plénière en faisant état des points discutés en ateliers. Le premier élément qui ressort des discussions est que la majorité des participants souhaite que les élus et les officiers adoptent une attitude stratégique face à la criminalité et à la desserte policière. Ainsi, on attend des comités de sécurité publique qu'ils adoptent une attitude proactive et qu'ils demeurent vigilants en tout temps.

Les deux extrémités d'âge sont les clientèles les plus préoccupantes aux yeux des membres des comités de sécurité publique. La gestion de ces clientèles dans un contexte où de plus en plus de personnes âgées sont liées à la criminalité est un élément qui a suscité beaucoup de questionnements chez les participants du Forum. Il fut donc question de cohabitation harmonieuse avec les clientèles plus jeunes avec lesquelles il faut aussi travailler.

Un autre élément qui touche le phénomène de la population vieillissante est la relève policière. En effet, on se demande si les organisations policières seront en mesure de bien préparer la relève policière : les jeunes policiers réussiront-ils à faire face à ce défi que représente une clientèle vieillissante et grandissante ?

Après avoir abordé ces trois éléments, l'animateur se dirige vers les participants afin de recueillir leurs commentaires sur ce thème.

Le premier intervenant souligne que le grand défi des comités de sécurité publique est d'intégrer les personnes âgées dans la résolution des problématiques de sécurité publique et de répondre à leurs besoins. De plus, à l'intérieur de son groupe, on a remarqué la baisse du bénévolat dans les communautés et cette réalité est inquiétante. On propose donc de sensibiliser dès maintenant les jeunes générations aux bienfaits du bénévolat afin que la société en bénéficie plus tard.

Par la suite, M. Dumas donne la parole à Mme Marie-Claude Nickels, récemment élue mairesse de Notre-Dame-de-l'île-Perrot. À l'instar de ses collègues, elle compte aussi grandement sur la collaboration pour adapter la desserte policière à une population vieillissante. À l'intérieur de sa municipalité, ses citoyens vieillissants sont préoccupés par la criminalité et elle compte sur la collaboration tripartite (des autorités municipales, policières ainsi que celle des élus) pour l'enrayer et ainsi rassurer ses citoyens.

De plus, elle ajoute qu'il est pertinent que les autorités policières « adoptent les couleurs locales » afin de mieux répondre aux besoins de la population et elle est satisfaite de constater que les policiers ont démontré de l'ouverture à s'adapter aux particularités des municipalités qu'ils desservent.

M. Dumas s'adresse à un autre élu qui réagit aux propos en affirmant que la police seule ne peut pas faire tout le travail. La question du financement des services policiers le préoccupe et afin d'éviter un dépassement de coûts, il est impératif de faire appel à la collaboration des citoyens et de donner un rôle important au comité de sécurité publique. Cette implication citoyenne sera réaliste si elle se fait de façon graduelle.

Par la suite, on donne la parole au maire de Saint-Zéphirin-de-Courval, M. Raymond Lemaire. Il insiste sur la nécessité d'inviter les représentants de la Sûreté du Québec lorsque



les autorités municipales se penchent sur un projet communautaire, peu importe la nature de celui-ci. Ainsi, les policiers pourront y apporter, lors de ces rencontres, leur point de vue expert en sécurité. De plus en plus, à l'intérieur de la municipalité de Saint-Zéphirin, les conseils locaux et les citoyens sont interpellés à commenter les projets municipaux et cette façon de faire est vue positivement par le maire de l'endroit.

Par la suite, Mme Johanne De Champlain, conseillère au commandant du district 10, commente les propos tenus depuis le début de la plénière. Elle présente un élément qui fut discuté dans son atelier qu'est l'approche intégrée. Cette approche propose que le comité de sécurité publique, en partenariat avec la Sûreté du Québec, s'informe régulièrement à propos des dossiers majeurs de la MRC (qui concernent leurs différentes clientèles, par exemple les immigrants et les retraités). Ainsi, le comité peut transmettre l'information afin que les autorités policières adaptent leur offre de services. Bref, lorsque le comité est bien informé de ce qui se passe dans sa municipalité, il peut devenir un acteur important dans la MRC.

M. Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan et membre du comité de sécurité publique de sa MRC, est d'accord avec les propositions présentées jusqu'ici. Cependant, il croit que les services de police seront appelés à modifier leur mandat au fil du temps. Selon lui, les mandats policiers seront encore plus portés vers la sécurité publique et le comité deviendra aussi un organe de prévention plus vivant.

D'autres intervenants ont commenté les propositions faites par les élus et policiers. M. Yvon Brière, préfet de la MRC de La Rivière-du-Nord, croit aussi en la force du partenariat afin d'effectuer un bon suivi de dossier. Tous doivent se prendre en main : les participants du Forum ont identifié des problématiques et il reste aux partenaires d'y travailler. Enfin, il tient à ce que les comités fassent un suivi des commentaires qui ont été dits depuis le début de la rencontre.

Enfin, M. Jean-Guy Poirier, préfet de la MRC de Bonaventure, en Gaspésie, demande aux forces policières d'effectuer un suivi auprès des gens ayant reçu des contraventions et n'ayant pas payé leur dû.. Il souhaite donc un suivi plus vigoureux de ce dossier.

Cette question clôt la plénière et ouvre à la prochaine partie qu'est la période de questions posées à l'État-major de la Sûreté du Québec.



Période de questions des élus à l'État-major de la Sûreté du Québec

À la fin de la période de questions, l'animateur cède la parole à M. Richard Deschesnes, directeur général de la Sûreté du Québec.

M. Deschesnes profite de l'occasion pour réagir à une critique des participants à propos de l'absence d'une période de questions lors du dernier Forum. Il rappelle sa volonté de communiquer avec les élus et prend l'engagement de toujours permettre cette période de questions lors des Forums provinciaux et régionaux. L'État-major sera toujours présent pour répondre aux élus lors de ces événements puisque cela fait partie de leurs responsabilités.

De plus, il présente les membres de l'État-major, puisque celui-ci changera le 1^{er} avril 2010, i.e. le lendemain de ce Forum. M. Steven Chabot, directeur général adjoint (DGA) à la Grande fonction des enquêtes criminelles prend sa retraite, effective le 31 mars 2010. Donc, le nouvel État-major est composé de : M. Jean Audette, anciennement DGA à la Grande fonction de la surveillance du territoire, qui remplacera M. Chabot à la Grande fonction des enquêtes criminelles. Sa responsabilité est de s'assurer que les enquêtes touchent à tous les niveaux : provincial, régional et local. De plus, M. François Charpentier demeure DGA à la Grande fonction des affaires institutionnelles. Il sera le bras droit de M. Deschesnes sur plusieurs dossiers, dont celui de la réforme du règlement sur la discipline et l'application des normes professionnelles. M. Régis Falardeau, DGA à la Grande fonction de l'administration, reste en poste mais n'a pas pu se joindre au Forum aujourd'hui. Finalement, M. Deschesnes présente le nouveau DGA à la Grande fonction de la surveillance du territoire, M. Marcel Sarvard. Il sera responsable des commandants, responsable de la desserte dans les MRC et va assurer la continuité à l'intérieur de nos relations. Il est policier depuis 33 ans et est un spécialiste des opérations en mesures d'urgence. Enfin, il s'assurera que les ressources de la Sûreté du Québec soient mises à contribution pour donner le meilleur service possible aux citoyens et les MRC.

M. Deschesnes cède ensuite la parole à l'animateur. Celui-ci prend la relève pour introduire M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, qui est aussi maire de Saint-Prime et un citoyen fort engagé dans divers organismes socio-économiques de sa région.



Clôture du Forum

M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, maire de Saint-Prime et préfet de la MRC du Domaine-du-Roy.

« Monsieur le directeur général,
Chers collègues du monde municipal,
M. Desrosiers, de l'Union des municipalités du Québec,
Chers administrateurs de la Fédération québécoise des municipalités,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,

Que de chemin parcouru depuis 1996 en matière de comité de sécurité publique. Quand l'arrimage fut débuté entre le monde municipal et la Sûreté du Québec, nos rencontres ressemblaient davantage à des matchs de boxe (dans le coin gauche, la Sûreté et dans le coin droit, les élus municipaux). Maintenant on sent qu'à travers ces rencontres (ce 4^e Forum), les rapprochements ne sont plus que physiques, ils sont aussi à l'intérieur de nos façons de faire. Elles s'inscrivent dans nos organisations et je suis heureux de constater cette évolution.

Bien sûr, ces rapprochements ne se font pas par hasard. Il y a un travail immense qui s'est fait : la mise en place du concept de police de proximité a évolué au fil du temps. Maintenant, je crois que nous possédons toutes les conditions gagnantes pour réaliser ce rapprochement entre nos organisations. Nous avons aussi l'avantage d'avoir un directeur général, qui est, ce que j'appelle, un « DG de la détente » : l'arrivée de M. Deschesnes à la direction de la Sûreté du Québec met en place ces conditions qui vont favoriser ces rapprochements. À travers ces journées de rencontres, on a pu remarquer une plus grande synergie entre le monde municipal et la Sûreté du Québec.

On a pu constater à travers la richesse des expériences vécues dans le Québec par les comités de sécurité publique du Québec que cette diversité doit être maintenue et garantie. La capacité que les comités de sécurité publique ont de moduler la présence en fonction des réalités des territoires est ce qui fait leur force. Il s'agit ici d'un élément majeur et il ne faut pas imposer un seul modèle de comité pour l'ensemble des MRC ; cela ne fonctionnerait pas. Nos réalités territoriales, de MRC font en sorte que l'on doit absolument pouvoir s'y retrouver et je crois qu'on y arrive de mieux en mieux.

Ce Forum a été un rendez-vous où la communication était un élément essentiel à l'évolution de nos organisations. Au cœur de ces discussions ; la communication, l'information sont le pouvoir et c'est aussi le pouvoir d'entrer en relation avec nos concitoyens. Au fur et à mesure où on laisse nos vieilles habitudes, où on devait protéger les informations et les garder secrètes, la capacité de communiquer et le devoir d'informer le citoyen fait en sorte que cette police de proximité prendra de plus en plus racine dans nos territoires. De plus, la confiance entre les citoyens et l'action des policiers s'installera au grand bénéfice de tous.

À travers nos échanges, on a aussi parlé du phénomène du soleil noir : la capacité de rendre disponible l'information, de faire éclater cette bulle qui est essentielle à l'harmonisation du travail ; on y arrive de mieux en mieux sur le plan de nos relations à travers l'évolution des comités de sécurité publique.



Nous récoltons le fruit de nos processus. M. Pigeon a fait une belle illustration à propos de la façon dont le comité de sécurité publique réussit à démontrer aux citoyens que maintenant, les relations sont différentes et se sont améliorées. Maintenant, on se reconnaît, on modifie nos façons de faire au bénéfice de tous. Je crois que c'est de cette façon qu'on va réussir le défi de la communication.

En terminant, le défi de la démographie en sera un des grands pour la prochaine décennie, il nous rattrapera tous. Il s'agira aussi d'une nouvelle criminalité avec l'utilisation des technologies nouvelles, avec laquelle il faudra développer des interventions qui sont capables d'ajuster les mesures pour contrer ces nouveaux phénomènes avec lesquels nous sommes aux prises. De plus, le défi des générations se répercutera dans l'ensemble des organisations au Québec et je crois qu'il faudra intégrer notre prochain rendez-vous avec le thème du choc démographique qui s'annonce au courant des prochaines années.

Donc, un Forum qui est marqué par un maillage de plus en plus serré et on doit s'en réjouir. Je suis très optimiste face à la suite des choses : il y a une façon de faire qui est exemplaire dans la rencontre de deux réseaux qui, historiquement, avaient des rapports un peu plus parallèles et qui sont de plus en plus intégrés.

En conclusion, j'aimerais assurer aux élus que la Fédération sera au premier rang pour assurer le suivi nécessaire de cette rencontre : ces forums sont un moment fort d'expression d'un état de situation mais cela ne veut pas dire que le travail est complété. Il faut sans cesse être à l'affût à propos de la façon dont on va continuer le travail afin de faire en sorte que les comités de sécurité publique deviennent un instrument de choix dans les relations entre le monde municipal et le monde de la sécurité publique.

Merci de votre attention, bonne fin de Forum ! »

M. Dumas remercie M. Généreux et introduit M. Desrosiers, de l'Union des municipalités du Québec.



M. Jean-Guy Desrosiers, maire de Montmagny, président de son CSP, membre du conseil d'administration et représentant de l'Union des municipalités du Québec;

« Monsieur le directeur général,
Membres de l'État-major,
M. Bernard Généreux de la FQM,
Membres de la Sûreté du Québec,
Collègues élus, membres des CSP ou non,
Distingués invités,

Au terme de ce 4^e forum des CSP, on peut dire : mission accomplie. D'entrée de jeu, j'aimerais féliciter le comité organisateur ainsi que M. Dumas, ils sont les deux responsables de la qualité de ce Forum.

La formule du forum était nouvelle et les étaient objectifs ambitieux :

D'abord, trouver des pistes de solutions pour améliorer les canaux de communication et mieux gérer la sécurité publique au sein des MRC.

Deuxièmement, déterminer comment les élus et policiers pourraient mieux travailler ensemble pour favoriser la participation citoyenne en matière de prévention.

De plus, imaginer la desserte policière des dix prochaines années avec son lot de défis et de contraintes. Tout comme mon collègue disait : lorsqu'on parle de technologie, on parle aussi de nouvelle criminalité et elle se raffine de jour en jour et ce n'est pas toujours notre voisin qui est notre pire ennemi.

Merci aux conférenciers qui, par leur intervention, ont réussi à susciter la réflexion et nous ont inspiré. Nous pouvons être fiers du travail qui se fait dans nos municipalités et MRC.

La formule renouvelée a suscité des échanges dynamiques et riches en contenu. Je n'étais pas présent au dernier Forum. Cependant, tous les participants sont d'accord pour dire que celui de cette année a permis d'être en petits groupes et de discuter de façon plus dynamique et de connaître des gens de d'autres régions qui ont des nouvelles idées intéressantes.

Je tiens aussi à remercier M Deschenes pour l'importance qu'il accorde à la sécurité sur nos territoires et à l'importance du dialogue. La création l'an dernier de la direction des relations avec les municipalités et des communications en témoigne.

Je désire aussi souligner la qualité de participation des élus municipaux et leur précieux apport au forum. Cela étant dit, comme je l'indiquais hier : nous avons saisi l'occasion pour échanger sur nos préoccupations communes et proposer des solutions qui répondront à celles-ci. Nous avons partagé nos expériences et profité de celles des autres pour enrichir notre réflexion et mieux cibler nos actions sur le terrain.

Que ce soit en matière de prévention, de desserte policière, de partenariat ou de communication, j'ai vu des élus comme des policiers prendre des notes et opiner du bonnet à



plusieurs reprises lorsque les gens émettaient des opinions. J'imagine que nous nous sommes inspirés mutuellement.

Tout n'a pas été réglé, mais un bout de chemin a été fait ensemble, élus et policiers, pour mieux répondre aux préoccupations de nos pairs et des citoyens.

Cela étant dit, je me permets quatre commentaires :

Premièrement, je constate qu'un comité de sécurité publique qui fonctionne est un comité où l'implication des élus est significative;

Les membres des CSP doivent être en mesure de prendre une certaine distance, de regarder les enjeux à un niveau plus haut, d'avoir un regard qui permet de sortir des problèmes quotidiens afin de déterminer les véritables enjeux;

Selon ma perception, le travail de prévention doit débiter à la base, auprès de nos enfants, dans les écoles. Lorsqu'on parle de prévention, on peut avoir recours à deux modèles : de la prévention instantanée ou de construire à long terme et pour modifier des comportements, cela peut prendre deux générations.

À la lumière de ces deux jours, je suis convaincu que vous avez été inspiré par plusieurs témoignages, commentaires ou suggestions. Je vous invite à prioriser et à vous fixer des objectifs ambitieux, certes, mais réalistes. Surtout, ne prenez pas trop d'objectifs : à ce Forum, nous avons entendu un grand nombre de bonnes idées. Si on peut en conserver une ou deux et les rendre à terme, c'est préférable que d'en prendre une dizaine et n'en terminer aucune. Les comités connaissent leurs besoins locaux et on peut s'y baser pour choisir nos actions.

J'ai aussi indiqué hier que je souhaitais que vous fassiez écho des travaux de ce forum dans chacune de vos municipalités. La sécurité publique est un enjeu prioritaire pour les membres de l'UMQ et à titre de président de la Commission de la sécurité de l'UMQ, je verrai à ce que les conclusions de nos travaux puissent servir à nos membres. Je compte sur vous pour transmettre le message dans vos régions.

Je suis convaincu que les trois derniers jours auront permis de bâtir des partenariats solides et efficaces pour encore mieux servir les citoyens.

C'est avec un dialogue constructif que nous réussirons à atteindre notre objectif ultime de faire la promotion de milieux de vie sécuritaire.

L'UMQ continuera à soutenir ses membres en ce sens. La sécurité publique sera toujours une priorité pour nous.

Soyez prudents à votre retour et merci! »

M. Dumas remercie M. Desrosiers de son intervention. Enfin, il accueille le directeur général de la Sûreté du Québec, M. Richard Deschesnes.



M. Richard Deschesnes, directeur général (DG) de la Sûreté du Québec

« Merci M. Dumas,

Déjà le mot de la fin ! Mes premiers mots seront pour remercier M. Bernard Généreux de la Fédération québécoise des municipalités et M. Jean-Guy Desrosiers de l'Union des municipalités du Québec. Messieurs, merci beaucoup pour vos bons mots envers la Sûreté du Québec et aussi pour votre collaboration et pour votre aide, qui nous est utile à tous les jours afin de nous améliorer.

Messieurs, je retiens de vos propos de clôture la volonté de nos unions et des élus municipaux de travailler ensemble à poursuivre le rapprochement entre nous afin de continuer à s'améliorer, à améliorer nos services de police, à améliorer nos relations, améliorer nos communications afin que les comités de sécurité publique deviennent des vrais catalyseurs de la sécurité publique dans nos communautés. Je crois que nous y arriverons.

Avant de poursuivre, même si cela a été fait plus tôt, je voudrais remercier le comité organisateur et inviter l'inspecteur-chef Robert Bélec, son personnel ainsi que les représentants des unions municipales à venir à l'avant afin que nous puissions leur offrir une bonne main d'applaudissements.

Robert et à tous les gens qui t'ont accompagné, ce Forum se démarque. Fortement centré sur le rôle des élus et des comités de sécurité publique, il aura été un forum d'une grande maturité. Merci mille fois encore pour l'excellent travail qui a été fait.

Ce 4^e Forum, la justesse de son thème et les propos que nous avons tenus en plénière ou en atelier, démontrent l'importance de la communication, l'importance d'une vraie communication.

J'ai aussi saisi au cours de nos deux dernières journées qu'une vraie communication prend racine sur la confiance, prend racine sur la franchise et prend racine sur l'engagement.

J'ai discuté avec beaucoup d'entre vous. J'ai discuté de façon formelle et de façon informelle et j'ai apprécié la franchise des propos que nous avons eus ensemble. Cette franchise, je crois, est la base de la confiance et de cette confiance va découler l'engagement de travailler ensemble.

Cependant, la variété des expériences ou des projets, notamment en prévention, qui nous ont été exposés ainsi que les défis qu'amèneront le vieillissement et l'environnement démontrent l'importance d'une 4^e qualité, qui sera nécessaire : l'imagination. Si nous voulons innover, si nous désirons nous améliorer, nous devons être imaginatifs.

Bref, confiance, franchise, engagement et imagination doivent être au cœur de nos relations. Aujourd'hui plus que jamais, j'ai l'intime conviction que nous en sommes imprégnés.

Hier, je vous disais que j'avais beaucoup de choses à vous dire et j'ai dû escamoter notre bilan opérationnel de la dernière année. Mais, fondamentalement, mon objectif était de vous démontrer comment nos jeunes et moins jeunes officiers, nos policiers et policières travaillent fort dans le but de protéger vos citoyens et vos communautés.



Je voulais aussi vous dire comment votre confiance est l'une des plus belles récompenses et reconnaissance que nous pouvons recevoir. Hier je vous aurais parlé des prix que nous avons gagnés en sécurité routière, nous avons gagné des prix internationaux en cybercriminalité ainsi que de nombreuses activités que nous avons faites. Cependant, ces prix ne sont rien par rapport à la confiance que vous nous témoignez et que cette confiance est une belle récompense et d'être capables de travailler ensemble à desservir vos communautés, vos populations.

De votre côté, je constate aussi votre désir de bien nous comprendre et de bien vous faire comprendre. À cet égard, je sais qu'il nous faudra ajuster, adapter notre vocabulaire car il faut le dire, nous sommes très forts dans la police pour trouver toutes sortes de synonymes ou d'acronymes. Aux nouveaux élus, vous allez entendre parler de RAPSIT, de VR, de topos... Notre langage policier est assez particulier et souvent, on oublie dans nos relations que ce langage est interne. Il sera primordial que l'on travaille là-dessus et cet élément est ressorti du premier atelier.

Certes, il nous faut diffuser de l'information, continuer de bonifier nos mécanismes d'échange, s'assurer de donner du feedback sur nos interventions, consolider le parrainage de vos municipalités ou encore favoriser « l'itinérance » de nos comités de sécurité publique et, pourquoi pas, relancer la formule des Forums régionaux. Ces forums, qui étaient tenus à mi-temps entre les forums provinciaux, seraient peut-être un moment privilégié pour exercer le suivi. Un suivi qui nous semble être nécessaire, comme le soulignait M. Yvon Brière plus tôt. Je lance donc l'idée : aller de l'avant par les forums régionaux dans deux ans.

Mais, au-delà de tous ces moyens, je retiens que la confiance, la franchise et l'engagement tirent leurs origines sur des relations interpersonnelles significatives, directes et chaleureuses.

Comme directeur général, il m'est malheureusement impossible d'avoir de telles relations aussi significatives avec chacun de vous, avec chacun des élus municipaux que nous desservons. Mais ayez la certitude que j'en ai envie, que j'en ai le désir, mais la théorie du nombre m'en empêche.

Cependant vous avez, chers élus, avec vous dans cette salle, une centaine d'officiers que vous côtoyez au quotidien.

Vos directeurs de poste, nos directeurs de poste, nos chefs de région et nos commandants (qui sont, comme vous le savez, mes représentants) sont autant de chefs de police loyaux, francs et engagés qui veulent votre satisfaction et votre confiance. Ils sont la charpente de notre desserte MRC et ils peuvent compter sur mon appui total et sur celui de l'État-major de la Sûreté du Québec.

Nous ne sommes pas parfaits, mais nous voulons être meilleurs. Pour le devenir, nous comptons sur vous. Vous nous avez fait grandir, vous nous avez permis de nous améliorer et je crois que nous pourrions aller dans le même sens. Vous nous permettrez d'être encore meilleurs. Nous voulons le faire avec vous, nous voulons le faire tous ensemble.

Une Sûreté forte, dans des régions fortes pour le mieux être de tous, voilà la cible, voilà l'objectif que nous avons dans les prochaines années.



En terminant, permettez-moi de faire les remerciements d'usage à M. Dumas. J'aurais voulu devenir un jour un excellent conférencier comme vous. Vous avez su, je pense, de façon unanime, aller chercher les gens dans leurs propos et je vous en félicite. Permettez-moi de vous en remercier.

Alors, voici vraiment le mot de la fin. Merci beaucoup, merci de votre confiance, merci d'avoir été là, merci de votre participation.

Merci, prudence sur la route, on ne sait jamais, la Sûreté reste aux aguets. »

L'animateur remercie M. Deschesnes de son allocution et remercie l'ensemble des participants avant de clore ce 4^e Forum des Comités de sécurité publique.





Annexes





ANNEXE 1
FORMATION AUX NOUVEAUX ÉLUS :

Le rôle d'un comité de sécurité publique



Séance d'information : Les rôles et responsabilités d'un comité de sécurité publique

Le capitaine Jean Côté souhaite la bienvenue aux participants, nouveaux membres, élus, officiers à cette formation qui précède le 4^e Forum des comités de sécurité publique. Il explique le fonctionnement de l'après-midi de formation : il y aura un tronc commun, présenté par un directeur de poste et son président du comité de sécurité publique, qui portera sur les rôles et responsabilités d'un comité de sécurité publique. De plus, deux conseillères du ministère de la Sécurité publique viendront vous informer à propos du dossier des sommes payables. Par la suite, les nouveaux élus se retrouveront en ateliers avec leur commandant de district afin d'en savoir davantage sur le fonctionnement d'un comité de sécurité publique ainsi que les rencontres qui y sont liées.

Le capitaine Côté remercie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de leur participation. Il leur indique que le comité organisateur du Forum fut sensible aux commentaires à la suite du Forum de 2006. Ainsi, le présent Forum se déroulera avec des ateliers qui suivront les conférences. Ces ateliers permettront aux élus de discuter avec les gens de la Sûreté du Québec et entre eux. Ces échanges étaient grandement demandés à la suite du 3^e Forum.

Enfin, il introduit le capitaine Jimmy Potvin, directeur du poste de la MRC Beauharnois-Salaberry.

CONFÉRENCIERS :

Capitaine Jimmy Potvin

Directeur du poste de la MRC Beauharnois-Salaberry,
Participe depuis 4 ans à des comités de sécurité publique (CSP).

Monsieur Denis Lapointe

Maire de Salaberry-de-Valleyfield
Président du CSP de la MRC Beauharnois-Salaberry
Président du réseau québécois « Villes et villages en santé »,
Membre du conseil d'administration.

Madame Geneviève Routhier

Madame Annie Dufour

Conseillères du ministère de la Sécurité publique

Les présentations Powerpoint des conférenciers sont disponibles à l'annexe 2

Capitaine Jimmy Potvin, Directeur de poste de la MRC Beauharnois Sallaberry

Le capitaine Potvin débute sa présentation avec l'identification des grades des policiers et policières de la Sûreté du Québec. Il justifie la présence de cette formation en émettant une comparaison avec le porte-parole de l'opération « Ceinture », Martin Matte et les responsabilités d'un comité de sécurité publique. Ainsi, les membres des comités sont « condamnés à l'excellence » envers les citoyens qui ont des attentes face à la qualité des



services en matière de sécurité publique. C'est pourquoi la communication, l'innovation et l'ouverture sont au cœur des comités de sécurité publique.

La présentation du capitaine Potvin vise deux objectifs spécifiques :

- ✿ Transmettre de l'information générale sur les rôles et les responsabilités du comité de sécurité publique et ses assises légales;
- ✿ Favoriser la communication entre les différents acteurs.

Le déroulement de la séance d'information est divisé en deux blocs :

1. Tronc commun de 13h15 à 14h45 où assistent tous les élus et officiers :
 - ✿ Présentation d'une vidéo de 15 minutes;
 - ✿ Composition et rôle du comité de sécurité publique;
 - ✿ Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté présenté par les conseillères du ministère de la Sécurité publique (MSP);
 - ✿ L'entente de service;
 - ✿ Le plan d'organisation des ressources policières (POP);
 - ✿ Le plan d'action régional et local (PARL).
2. Atelier avec les commandants sous forme de comité de sécurité publique virtuel – 15h10 à 17h00 :
 - ✿ Ordre du jour;
 - ✿ Procès verbal – information pertinente;
 - ✿ Relevé périodique des activités et rapport trimestriel pour certains;
 - ✿ Niveaux de problématiques adressés au comité de sécurité publique;
 - ✿ Déclinaison de la planification stratégique de la Sûreté du Québec vers le PARL;
 - ✿ Évaluation de l'atelier;
 - ✿ Retour en plénière pour l'échange sur les bonnes pratiques afin de les utiliser sur l'ensemble des territoires dans tous les districts.

Une vidéo présentant les expériences de terrain d'un CSP est diffusée en vue de partager le profil d'une municipalité, de connaître les besoins des parties et des attentes des élus.

L'objectif d'un CSP est d'établir un lien de confiance entre les dirigeants de la Sûreté et les membres des élus. Ainsi, pour que l'échange soit fructueux, il est nécessaire que les policiers et élus aient la même vision et travaillent en partenariat. En conclusion, pour assurer le succès d'un CSP, il faut identifier les objectifs communs et nécessiter la participation et concertation des citoyens et policiers.

Le capitaine Jimmy Potvin présente par la suite M. Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield, président du comité de sécurité publique de la MRC Beauharnois-Salaberry, président du réseau québécois « Villes et villages en santé » et membre du conseil d'administration de l'UMQ.



M. Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Lapointe débute son discours en précisant qu'il abordera les particularités d'un comité de sécurité publique et ce qu'il représente pour les MRC et pour les regroupements de maires qui gèrent la sécurité publique sur leur territoire.

Il a vécu l'expérience des deux modèles voire structures des corps policiers opérant en milieu municipal et cela, depuis le début de son implication comme maire en 1995. Il a d'abord travaillé avec un corps policier municipal assurant les services de sécurité publique depuis plusieurs décennies; ce dernier avait, au cours des années étendu ses services à d'autres municipalités et s'était transformé en régie de police assurant la desserte de plus de 50 000 personnes. À la suite, des regroupements municipaux de 2004, la nouvelle ville de Salaberry-de-Valleyfield a souhaité adhérer à la Sûreté du Québec en tant que police régionale gérée par la MRC Beauharnois-Salaberry. Avec ce changement de culture, les autorités municipales ont pu s'adapter au fonctionnement d'un comité de sécurité publique et aux partenaires du milieu rural avec lesquels elles travaillent désormais.

Dans le cadre de fonctionnement de son comité régional de sécurité publique, les maires de villes rurales côtoient les maires et représentants des villes urbaines. Ainsi, les besoins des villes rurales apparaissent aussi importants que les besoins en milieu urbain; on y découvre parfois une interrelation et souvent certaines similitudes même si, en apparence et à première vue, ils sont différents. La préoccupation des citoyens, en ce qui a trait aux services de base est souvent la même, la vitesse en ville et dans les villages, le sentiment de sécurité et la nécessaire présence visuelle des policiers. De plus, on peut assez souvent faire des liens entre les problématiques des milieux ruraux et celles des milieux urbains sur un même territoire : le vandalisme, la drogue, le déplacement des clientèles sur le territoire pour le travail, le commerce, etc. Il existe donc un lien entre le rural et l'urbain qui a avantage à être traité dans une vue d'ensemble; ceci démontre bien que les problématiques vécues en milieu rural ont des répercussions sur le milieu urbain et vice-versa. Il faut donc collaborer ensemble pour faire un bon travail et s'assurer d'une équité certaine dans le partage des ressources.

Un autre aspect de cette démarche commune apparaît évidente; le comité de sécurité publique est aussi un lieu de négociation entre municipalités aussi bien qu'avec l'organisation policière en ce qui a trait spécifiquement à la desserte, à la répartition des effectifs en fonction des problématiques identifiées. Avec la police municipale, ce sont surtout les aspects financiers qui étaient discutés. Il y avait peu d'impact du conseil municipal sur le modèle de gestion du service. Dans un cadre différent, au sein du comité de sécurité publique, on discute véritablement des problématiques de sécurité publique sur le territoire, on partage certaines approches de solutions, s'entend sur une répartition sommaire d'effectifs et fixons les priorités. La négociation prend la forme d'un partage voire une répartition des ressources policières car celles-ci sont limitées alors que les problématiques qui nécessitent des interventions sont importantes; un dosage en fonction de priorités est donc nécessaire pour tirer le maximum des ressources disponibles.

M. Lapointe a aussi remarqué que le service de police offert par la Sûreté du Québec peut aussi prendre la forme d'un service à la carte. La municipalité partenaire exerce un certain pouvoir au sein du comité de sécurité publique, du moins elle a le sentiment qu'elle peut influencer sur les décisions liées à la desserte policière. Par exemple, la MRC, par le biais de son comité de sécurité publique, a le pouvoir d'intervenir sur déplacement des effectifs policiers



de façon à répondre aux besoins les plus criants. La desserte policière s'adapte ainsi aux réalités de sa MRC et de chacune des communautés partenaires.

M. Lapointe observe aussi que le comité de sécurité publique se penche sur un grand nombre de problématiques locales. Les statistiques fournies par la direction du service policier sont d'une grande utilité, d'une grande pertinence. Les discussions au sein du comité de sécurité publique sont d'une grande profondeur, d'un contenu de grande valeur et se font dans le respect des préoccupations des élus et de la population qu'ils desservent. Il y a une continuité certaine dans la démarche du comité et on revient souvent sur les enjeux régionaux aussi bien que locaux; on peut ainsi offrir une « programmation de sécurité publique » très variée et souvent sur mesure. Le comité de sécurité publique est un moment où les élus se sentent entendus et où l'on peut discuter les volontés et critiques exprimées par les citoyens.

Souvent, et nous le constatons, les critiques sont issues d'une méconnaissance du travail policier, de perceptions et parfois même de légendes urbaines. Par exemple, la population reproche du manque de visibilité des policiers alors qu'en vérité, la surveillance policière est effectuée et le travail accompli. La MRC, par son comité de sécurité publique, s'est penché sur cette problématique de la « visibilité » pour y trouver des solutions. Des approches nouvelles sont discutées et proposées; des projets particuliers tels que le contrôle sur la violence conjugale et une présence plus active de la police communautaire et des visites de nuits ciblées dans les quartiers; bref, il s'agit de contribuer positivement au sentiment de sécurité par d'autres moyens que la répression.

Enfin, il faut chercher un équilibre entre nos obligations financières en relation avec l'entretien de nos infrastructures, le travail à réaliser dans nos réseaux social et communautaire et celui à faire en matière de sécurité publique. La façon d'atteindre cet équilibre est certainement par le dialogue et le respect des responsabilités de chacun; c'est en exposant les problèmes vécus avec franchise et sérénité. Ainsi, par les discussions entre les membres du comité de sécurité publique et la direction du service policier et en partageant nos responsabilités, il sera plus facile de trouver les bonnes solutions adaptées aux attentes de nos citoyens.

Ce Forum permettra certainement de réaliser l'importance du rôle des comités de sécurité publique et d'apprécier l'adaptation constante de la desserte policière aux réalités de nos MRC.



Mme Geneviève Routhier, conseillère au ministère de la Sécurité publique

Mme Routhier explique les modalités d'une entente et de son rôle, qui est d'analyser les ententes des municipalités et de les envoyer par la suite au Ministère de la sécurité publique.

Elle débute ensuite en expliquant que l'entente entre une MRC et la Sûreté du Québec est basée sur l'organisation, la fourniture et l'administration des services policiers sur le territoire de la MRC concernée. Elle mentionne d'autre part l'objet de l'entente qui est soumis à un cadre législatif, qui est la Loi sur la police. Les articles importants de ce cadre sont les articles 70, 71, et 72.

Les éléments que comprend le contenu de l'entente font l'objet de l'article 76 :

- ✿ Nombre de policiers affectés à ces services;
- ✿ Nature et étendue des services policiers et modalités d'application, (basé sur un règlement qui prévoit les activités policières de chaque niveau selon la population);
- ✿ Échanges d'information entre la SQ et la municipalité signataire;
- ✿ Contrôle et application de l'entente;
- ✿ Emplacement du poste de police;
- ✿ Rôles et responsabilités de la Sûreté du Québec et de la municipalité signataire;
- ✿ Mécanisme de règlement de différends quant à l'interprétation et l'application de l'entente;
- ✿ Durée de l'entente (minimum 10 ans);
- ✿ Territoire à desservir;
- ✿ Responsabilité du CSP en sus de celles prévues à l'art. 78;
- ✿ Délivrance de constats d'infractions et application des règlements municipaux;
- ✿ Mesures en cas d'urgence.

Pour faciliter les négociations entre la Sûreté du Québec et la municipalité signataire, le ministère de la Sécurité publique, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec ont établi une entente cadre qui servira de guide lors des négociations. Ainsi, les négociations seront restreintes qu'à quelques points (nombre de policiers, emplacement des postes et durée de l'entente).

Des modalités seront aussi ajoutées à l'entente, par exemple les cas où :

- ✿ Les conditions nécessaires à la desserte policière ne seraient plus respectées,
- ✿ Il nécessite des services supplémentaires pour des événements,
- ✿ S'il y a modification du nombre de policiers assignés au territoire,
- ✿ Aux sujets pouvant être compris au plan d'organisation des ressources policières et
- ✿ Au plan d'action semestriel de la Sûreté du Québec,
- ✿ À l'échange d'information entre les parties;
- ✿ À la terminaison de l'entente.

Bien sûr, la grille tarifaire est incluse dans l'entente.

La deuxième étape dans le processus de desserte policière est l'établissement d'un comité de sécurité publique. L'article 78 de la Loi sur la police détermine l'application du comité de sécurité publique : « Afin d'assurer la mise en application de l'entente prévue à l'article 76, un comité de sécurité publique (CSP) sera mis en place ».



Ensuite, Mme Routhier a rappelé les éléments d'histoire des comités de sécurité publique par l'ajout de ces comités à la Loi sur la police en 1996 (avec un mandat restreint) et en 2001, l'élargissement du mandat d'un comité de sécurité publique (avec l'avènement du mandat de police communautaire). Elle a ensuite présenté l'objectif d'un comité de sécurité publique qui est d'associer les élus municipaux au milieu de vie sécuritaire afin d'assurer le suivi des services de police tout en conservant un contact privilégié avec la Sûreté du Québec.

Elle a terminé sa présentation en évoquant les obligations, devoirs et responsabilités des parties à l'intérieur d'une entente.

Obligations des parties		
Municipalités ou MRC	Membres des CSP	Sûreté du Québec
Choix de 4 à 7 personnes pour la représenter aux rencontres du comité.	Choisir un président parmi les membres du comité, excluant les membres désignés par la Sûreté du Québec; Mandat du président d'une durée d'une année.	Désigner le directeur de poste à titre de membre du comité sans avoir le droit de vote; Désigne un autre membre sans droit de vote pour assister aux rencontres du comité.

Le devoir d'un comité de sécurité publique est de se réunir au moins une fois aux deux mois et leur mandat (aussi prévu à l'article 78) est :

- ✿ Assurer le suivi de l'entente,
- ✿ Évaluer les services fournis,
- ✿ Élaborer les priorités annuelles d'action du service de police,
- ✿ Élaborer le rapport annuel qui informera du résultat des évaluations,
- ✿ Élaborer le plan d'action semestriel de la Sûreté du Québec,
- ✿ Approuver le plan d'organisation des ressources policières,
- ✿ Participer au choix de l'emplacement des postes de police,
- ✿ Élaborer des critères d'évaluation de la performance de la Sûreté du Québec
- ✿ Évaluer le rendement du directeur de poste.

Certains droits et pouvoirs sont prévus aux comités de sécurité publique dans l'article 78 :

Droits	Pouvoirs
Être informé de toute intervention de la Sûreté du Québec susceptible d'avoir un effet sur les ressources affectées au territoire visé par l'entente.	Faire toute recommandation qu'il juge utile à la Sûreté du Québec. Donner au ministre des avis sur l'organisation du travail ou les besoins en formation des policiers ou pour toute autre question relative aux services de police prévus à l'entente.

Enfin Mme Routhier rappelle qu'en plus des droits et obligations prévus dans l'article 76, l'entente entre la Sûreté du Québec et les municipalités signataires prescrit différents rôles et responsabilités à différents acteurs à l'intérieur des clauses 4, 5, 7, 8, 9, 12 et 13.



Mme Annie Dufour, conseillère au ministère de la Sécurité publique

Annie Dufour présente le calcul de la somme payable, qui fut réformé en 2006. Il découle du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (L.R.Q., chapitre 13.1, article 77).

Voici la formule de calcul de la somme payable:

$$A \times (B \times C) \times D \times (E/F)$$

A= 53 % du coût total de la desserte provinciale.

B= Coût moyen d'un policier.

C= Indice prix consommation.

D= nombre de policiers affectés pour toutes les ententes.

E= Montant pour calcul de péréquation de la municipalité.

F= Montant pour calcul de péréquation pour l'ensemble du Québec.

Cette formule utilise de nombreuses données, dont :

La richesse foncière uniformisée : donnée qui provient du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire et la donnée utilisée est toujours celle qui date de deux ans avant la facturation (ex : pour une facture datant de 2010, la donnée utilisée datera de 2008).

Les chiffres de la population : officialisé par un décret de La Gazette officielle du Québec, publiée annuellement.

Un taux applicable selon la population : taux variant entre 0,00180 et 0,003. Taux appliqué selon le nombre d'habitants d'un territoire.

Le coefficient de neutralité : Applicable lorsqu'il y a fusion de municipalités. La plupart des municipalités ont un coefficient neutre (de 1) et lorsqu'il y a fusion, des calculs sont nécessaires afin de s'assurer que la facture de la nouvelle municipalité ne soit pas supérieure aux factures des municipalités séparées. Le taux demeure pour 12 ans (8 premières années stables et augmentation par la suite).

Le coût moyen d'un policier : Donnée qui provient de la Sûreté du Québec, établi à partir du coût réel d'un policier auquel on va ajouter l'indice de prix à la consommation (IPC) de l'année en cours.

Le nombre de policiers par MRC

Le calcul se fait en trois étapes :

1. Calcul du ratio de péréquation : Voici la formule :

$$\frac{\text{RFU} \times \text{taux multiplicateur}}{\text{Montant de péréquation total du Québec}}$$

Taux multiplicateur = Taux selon la population multiplié par le coefficient de neutralité.

2. Calcul du coût de la desserte : Calcul effectué à partir d'un coût moyen d'un policier multiplié par le nombre de policiers qui desservent le territoire donné. Calcul effectué pour chaque MRC de la province et le montant global sera assumé à 53% (taux valide depuis 2009) par les municipalités. Le gouvernement assume la différence.



3. Calcul du partage de la facture : Voici la formule :

Ratio de péréquation X
(53% du coût total de la desserte)

Aussi, il y a un autre élément pris en considération à l'intérieur des calculs : l'ajustement. On l'obtient à la suite de la différence le montant de la facture envoyée aux municipalités en mars et le montant envoyé dans la facture réelle, qui se fait au courant de l'été mais qui n'est pas envoyée aux municipalités. La Sûreté du Québec communique avec le Ministère pour donner le coût réel d'un policier et une facture fictive sera refaite. La différence entre les deux montants sera envoyée au courant de l'année suivante (ex : un ajustement reçu en mars 2010 est la différence des montants de 2009).

Enfin, Mme Dufour termine sa présentation en parlant des ristournes, auxquelles certaines municipalités ont droit. Il y aura ristourne lorsque le total de la facture de toutes les municipalités d'une MRC va dépasser 80% du total de sa desserte policière de la MRC. Toute différence au dessus de ce seuil sera retournée sous forme de ristourne à la MRC à la fin de l'année par la Sûreté du Québec. Aucune règle ne régit la distribution de cet argent.



Capitaine Jimmy Potvin

M. Potvin remercie Mmes Routhier et Dufour et aborde par la suite les éléments suivants : le plan d'organisation policière (POP) et le plan d'action régional et local (PARL)

POP ou PORP (Plan d'organisation des ressources policières)

Un plan d'organisation est :

- ✿ Un document cadre pour chaque MRC, un appendice à l'entente de services;
- ✿ Un document évolutif qui tient compte des besoins et nouvelles réalités des MRC et des changements organisationnels possibles au plan de la réorganisation policière.

Un plan d'organisation comprend :

- ✿ À la base : une analyse territoriale en termes de criminalité et de situation sur les réseaux de transport, portrait de la situation qui servira d'assises à la détermination des besoins réels;
- ✿ Les municipalités desservies et leurs caractéristiques territoriales principales;
- ✿ Un portrait démographique et socio-économique global et de chaque municipalité;
- ✿ La répartition des ressources sur le territoire;
- ✿ Les programmes de formation et programmes de prévention dispensés aux policiers.

Ces informations nous permettent de déterminer quels sont les besoins d'effectifs à la gendarmerie, aux relations communautaires, aux enquêtes criminelles... Bref, évaluer les besoins d'effectifs selon les différents services et bien y répondre pour répondre aux besoins des citoyens.

De plus, cela permet de réévaluer les besoins lors de renouvellements d'ententes et de prévoir une meilleure répartition des effectifs en fonction des besoins réels des municipalités, exprimés par les membres du comité de sécurité publique.

Par contre, M. Potvin rappelle que la Sûreté du Québec s'est dotée de Normes et standards en matière de police de proximité et qui commandent régulièrement une analyse de la criminalité et des réseaux de transports. Ce qui ressort de cette analyse fait l'objet de décisions au comité de sécurité publique à propos des actions visant à éliminer les problématiques.

PARL (Plan d'action régional et local)

Ce plan :

- ✿ Est un plan d'action qui provient à la fois de la planification stratégique de la SQ et des priorités identifiées par le comité de sécurité publique;
- ✿ S'inscrit dans un cycle de gestion qui fonctionne avec un mécanisme qui recueille les priorités de l'ensemble des municipalités afin de jumeler ces priorités locales et régionales avec les priorités nationales afin d'en faire un grand plan d'action (le PARL);
- ✿ Est un outil de suivi et de gestion informatisé, convivial et polyvalent qui permet l'analyse et qui en dégage des tendances pour les élus;
- ✿ Permet également l'inclusion de moyens tactiques pour atteindre les objectifs fixés ainsi que les indicateurs de performances.

Le capitaine Potvin donne à titre d'exemple l'implication d'une collision et les éléments qui s'en suivent. Pour l'exemple, le capitaine Potvin utilise la priorité « Intervenir sur les



causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur les facteurs contributifs» et l'activité PARL est « intervenir dans la cause vitesse ».

Les fiches et images sont disponibles dans la présentation PowerPoint qui se retrouve à l'annexe 3.

Tout d'abord, le patrouilleur doit alimenter le PARL, lui accorde une priorité et donne une action à entreprendre. Toutes les priorités (nationales et régionales) doivent être rassemblées à l'intérieur de l'outil dans l'onglet « Stratégies ». On va y retrouver les informations sur la priorité : l'axe, les orientations, objectifs... Ainsi, puisque ce système est national, il est possible de retrouver l'ensemble des actions portées pour un objectif spécifique.

À l'intérieur de l'onglet « Indicateur », on y indique le résultat mesurable (pour la plupart des indicateurs), la cible à atteindre et les résultats atteints. Cela permet aux comité de sécurité publique de vérifier périodiquement le suivi des actions de l'année et si les cibles seront atteintes à la fin de l'année.

Ensuite, M. Potvin présente l'onglet « Activités PARL » : pour chaque indicateur, il faut cibler des activités à réaliser (ex : intervenir sur le contrôle de la vitesse, alcool, port de la ceinture, partenariats ou interventions médiatiques). Ces activités sont décrites en détail pour présenter tous les détails liés à l'activité. Pour chaque activité, on doit ressortir les éléments qui permettent de quantifier l'indicateur et ces éléments sont conformes à l'ensemble de la province.

La dernière section est les « Commentaires », utiles particulièrement à l'interne : les directeurs de poste ont des priorités régionales et des indicateurs de performance à atteindre. Le gestionnaire peut donc y inclure des commentaires ou informations à l'intention de son équipe.

Une fois le tout rempli, on obtient une fiche de priorité qui présente les indicateurs et les actions à prévoir pour atteindre la cible. Le policier, à la fin de sa relève, doit remplir sa fiche : il entre dans le système d'alimentation, choisit priorité sur laquelle il a travaillé en fonction du plan de patrouille quotidien. Il remplit donc la fiche choisie en relevant les activités faites et les informations liées aux activités (heures, municipalité,...).

Par la suite, une extraction des rapports PARL est présentée au comité de sécurité publique pour l'année financière. Les types de rapports peuvent l'ensemble des activités faites sur le territoire à un moment spécifique ou peuvent être spécifiques à certaines activités (ex : taux de criminalité par municipalité jusqu'au nombre de collisions avec dommages corporels sur le réseau routier pour telle équipe, tel poste de police pour l'année financière).

L'utilité du PARL réside sur :

- 🌱 La reddition de comptes et la production du relevé périodique d'activités (opérations faites, résultats obtenus...);
- 🌱 le suivi de l'évolution des résultats;
- 🌱 la production du rapport annuel d'activités.



Ceci conclut la première partie de la formation aux élus. Au retour de la pause, les élus se regroupent par district afin de recevoir une formation sous forme de comité de sécurité publique virtuel.

Par la suite, un premier atelier a eu lieu dans cinq groupes, divisés selon les régions. Les dix commandants accompagnés d'un professionnel, animent les ateliers afin de présenter les éléments importants d'un comité de sécurité publique : l'ordre du jour, le procès-verbal, le relevé périodique lors d'une réunion.



BONNES PRATIQUES RÉPERTORIÉES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL

Par la suite, une plénière s'ensuit et les groupes sont invités à partager leurs bonnes pratiques avec l'ensemble des participants de la formation.

M. Côté anime la plénière et profite de l'occasion pour souligner la présence du Directeur général de la Sûreté du Québec, M. Richard Deschesnes. M. Côté invite un premier groupe à partager ses bonnes pratiques.

M. Yvon Brière, Président d'un comité de sécurité publique, maire de Saint-Sophie et préfet de la MRC de La Rivière-du-Nord, District Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière

M. Brière débute en soulignant l'importance que les nouveaux élus posent des questions lors de ces séances d'informations afin de savoir le fonctionnement d'un comité de sécurité publique.

De plus, il a remarqué que la Sûreté du Québec est beaucoup plus présente qu'avant sur le territoire de sa municipalité, il faut donc des effectifs et qu'il s'agit d'une préoccupation importante, peu importe le nombre de municipalités que composent une MRC.

Il débute sa liste des bonnes pratiques avec l'importance de bien informer les élus : par courrier électronique, par téléphone... Il ne faut pas hésiter de demander les renseignements au directeur de la MRC. Beaucoup de moyens de communications sont à la disposition des comités. Cependant, il se demande s'ils sont tous utilisés ou s'ils le sont d'une manière optimale (ex : conseil municipal ou le journal municipal distribué à tous les citoyens). En tant que représentant des citoyens, il veut être outillé pour répondre aux citoyens lorsqu'ils critiquent la sécurité publique de leur municipalité.

Un autre point qui est ressorti de son groupe est l'information aux citoyens. Le comité de sécurité publique est une courroie d'information qui parle avec les citoyens afin de connaître les problématiques locales. De plus, il donne de l'aide aux maires en prenant les plaintes citoyennes et en évaluant les solutions possibles.

Il souligne aussi une des qualités primordiales d'un directeur de poste : l'écoute. Dans ce sens, il considère important que le directeur écoute et qu'il puisse réagir rapidement aux demandes des municipalités en diffusant l'information dans les meilleurs délais. Ainsi, les élus peuvent transmettre l'information aux citoyens et les problèmes peuvent se régler rapidement.

Par ailleurs, les citoyens aiment voir leurs policiers, cela les rassure. Par exemple, des policiers ont mis des patins afin d'aller patiner avec les citoyens et d'aller voir les jeunes. Ces démarches de proximité sont très appréciées.

Enfin, il rappelle aux membres des comités de ne pas hésiter à faire part de leurs besoins auprès de son directeur de poste afin que celui-ci puisse répondre aux attentes des citoyens. La Sûreté du Québec le fait de plus en plus, elle s'est améliorée en ce sens.

Cependant, il serait apprécié de voir les policiers sortir de leur véhicule et d'aller s'informer auprès des citoyens à propos des problèmes vécus. Par exemple, afin de démontrer la présence



policière, les policiers de sa MRC ont distribué des tracts sur les voitures dont les portes n'étaient pas verrouillées, ce qui démontrait la surveillance policière dans les rues. Leur présence est aussi appréciée dans les commerces.

Enfin, il invite les élus à prendre position car c'est ce pourquoi ils ont été choisis par la population, à prendre l'initiative et à communiquer nos besoins.

M. Yvan Carbonneau, conseiller au commandant au district de l'Estrie et Mme Ghyslaine Maurais, conseillère au commandant du district de la Mauricie-Centre-du-Québec

M. Carbonneau débute avec les procès-verbaux : outre les représentants des comités de sécurité publique, il peut être pertinent de les transmettre à la table des maires par un représentant du comité par un rapport verbal de ce qui s'est communiqué à la rencontre. De plus, certains extraits des procès-verbaux peuvent être intéressants pour un grand nombre d'acteurs municipaux, tel que le directeur des incendies, ou d'autres organismes para municipaux. De plus, les procès-verbaux n'ont pas à être des verbatim : les grands points peuvent bien résumer l'information sans livrer des informations sensibles qui ne pourraient être révélées en cas de demande d'accès à l'information.

Mme Maurais ajoute à propos des relevés périodiques. Chaque MRC a son propre canevas de relevé périodique qui répond aux besoins des élus. Lors de petites municipalités avec des petites populations, il faut faire très attention avec l'utilisation des pourcentages (ex : de 2 à 4, ceci équivaut à doubler le chiffre; augmentation de 200%). Ce genre d'utilisation peut miner le sentiment de sécurité des citoyens. Il serait mieux d'utiliser des nombres purs.

De plus, elle mentionne que les comptes-rendus sont faits de façon globale et que les statistiques ventilées de chaque municipalité pourraient être faites par les parrains. Des solutions globales ne répondront pas aux problématiques locales des MRC. C'est pourquoi prendre le temps de ventiler les chiffres et de laisser le parrain expliquer les éléments de ces problématiques aux élus permet à ces derniers de prendre des meilleures décisions à propos des orientations et problématiques.

Un autre élément que souligne Mme Maurais est de se rappeler que peu importe le problème que vit une municipalité, qu'il soit régional ou local, la municipalité et la Sûreté du Québec sont co-propriétaires du problème. Cependant, ils sont aussi co-générateurs de solutions. Personne n'est seul avec son problème, qu'il nécessite une approche stratégique de résolution de problème (ASRP) ou une action du comité de sécurité publique. La mise en commun des connaissances mène à une solution efficace.

Bref, la clé est la communication. Il est très important d'échanger à propos de problématiques qui persistent malgré certaines interventions auprès du parain. Mme Maurais rappelle que les élus doivent prendre le temps de discuter avec le directeur de poste afin de voir de quelle façon on peut régler ce problème.

M. Yvan Mercier, Directeur de poste de la MRC Rocher-Percé, District du Bas-St-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.

Il débute en indiquant que les élus sont satisfaits des outils utilisés pour effectuer la reddition de comptes (procès-verbal, ...). Cependant, ils aimeraient rédiger l'ordre du jour tous ensemble quelques jours à l'avance.



Il est aussi important de prévoir un horaire des rencontres du comité de sécurité publique, considérant que les membres sont très occupés et qu'il y a une rencontre à tous les deux mois à organiser.

Ensuite, M. Mercier fait référence à ce qui s'est dit plus tôt : les participants de son groupe désirent aussi déposer le procès-verbal aux rencontres de la table des maires pour adoption et commentaires des maires non siégeant au comité de sécurité publique.

M. Mercier cite ensuite le commandant Pierre Pinel, qui avait partagé une statistique intéressante : les élus-membres des comités de sécurité publique sont satisfaits du travail de la Sûreté du Québec à 79% alors que les non membres sont satisfaits à 67%. On se demandait alors sur la Côte-Nord pourquoi le taux était si bas chez les non membres.

Ce district a initié un rapport d'activités périodique des activités, remis aux membres sur une période régulière. Lorsque le rapport est bonifié au fil du temps, les renseignements s'ajoutent à l'intérieur du rapport. Cette initiative a intéressé beaucoup de membres, selon M. Mercier.

Cette activité de discussion a aussi permis aux policiers d'expliquer aux élus les différences entre les priorités nationales, régionales et locales lors d'interventions sur des clientèles spécifiques.

Mme Johanne De Champlain, conseillère au commandant, District de la Montérégie

Elle souligne en débutant l'importance de diffusion du procès-verbal. Certains comités de sécurité publique transmettent leur procès-verbal aux directeurs généraux des municipalités et le groupe a remarqué l'initiative. Tous les comités de sécurité publique de la Montérégie seront appelés à vérifier la façon dont l'information est circulée à travers les municipalités représentées.

De plus, elle nous présente le rapport bimestriel, qui est un rapport périodique uniforme à l'ensemble du district. Ainsi, l'entente de services est suivie directement et l'ajout de la revue de presse permet d'apprécier les activités policières. Aussi, on a émis la volonté de présenter des statistiques mensuelles à l'intérieur de ces rapports bimestriels. Cette demande sera étudiée prochainement.

Le groupe a aussi parlé des différences entre le comité de sécurité publique et les municipalités. Le comité n'a pas nécessairement le pouvoir d'imposer des demandes de sécurités locales (ex : l'installation d'un panneau ARRÊT). On a donc rappelé ces différences entre les deux entités et leurs rôles respectifs.

Mme De Champlain a aussi exprimé la volonté de son district à réserver un moment, lors de la table des préfets, au comité de sécurité publique. Ce moment permet un échange avec l'ensemble des maires à propos de ce qui se discute au comité, ce qui ajoute aux écrits du procès-verbal.

Enfin, elle souligne que la publication des rapports bimestriels peut être décalée du moment où se tient le comité de sécurité publique (ex : rapport de janvier-février présenté de la rencontre à la fin-mars). Il faudra donc que le comité se penche sur cette question afin de présenter des rapports plus contemporains.



Mme Nicole Girard, conseillère au commandant, District de la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches

Elle débute en spécifiant que l'ordre du jour d'un comité de sécurité publique est habituellement fait par le directeur général d'une MRC et que les sujets sont proposés par la table des maires ou des maires pour une problématique spécifique. Le préfet s'occupe de vérifier si la problématique soumise est trop locale pour le comité. Dans ce cas, elle serait soumise au parrain.

Puisque les éléments du procès-verbal sont à diffusion restreinte, le groupe de Mme Girard propose d'inviter des élus aux rencontres des comités afin de leur présenter le travail qui y est fait.

De plus, proposer de tenir les rencontres du comité dans des municipalités où il n'y a pas de membre afin de leur faire connaître le comité de sécurité publique est une façon de diffuser l'information. Il est aussi pertinent de diffuser l'information à la table des maires et de diffuser l'information sur une base hebdomadaire au journal local.

Le rapport périodique est un portrait de ce qui se passe dans les municipalités, ce qui permet les échanges à propos des problématiques avec les maires. Il s'agit d'une excellente source de renseignements qui permet de défendre les orientations choisies.

De plus, on a relevé que les parrains discutent avec les maires des problématiques locales et c'est à eux de rapporter ces problématiques aux comités de sécurité publique car ces problématiques peuvent concerner plus de gens qu'on ne le croit.

Enfin, les priorités nationales de la Sûreté du Québec ciblent bien les problématiques régionales et locales.



RETOUR SUR LES PROPOSITIONS DES DIFFÉRENTS GROUPES

Personne ne commente les propositions qui furent présentées en plénière.

Le capitaine Côté remercie l'ensemble des participants à cet après-midi d'information. Il espère que cette séance fut suffisamment claire et qu'elle a pu répondre aux attentes. Il invite les participants de la séance à soumettre leurs commentaires par le formulaire à la fin du cahier du participant. Leurs commentaires vont permettre d'améliorer la séance d'informations.

Sur ce, il souhaite un bon forum aux participants.





ANNEXE 2
Évaluations :

Évaluation de la formation et du Forum par les participants.



Compilation des Fiches d'évaluation de la formation

Atelier de formation sur le rôle d'un comité de sécurité publique

Pour chaque énoncé, veuillez cocher la case qui correspond	Très peu	Peu	Assez	Beaucoup
1. Ma connaissance des sujets				
✿ Avant l'atelier	7	14	36	12
✿ Après l'atelier	1	0	26	41
2. Les objectifs de l'atelier répondaient à mes besoins	1	2	33	32
3. Le matériel pédagogique répondait à mes besoins	1	2	35	30
4. Le contenu était présenté de façon adéquate	1	1	18	47
5. L'animateur était				
✿ Dynamique (habile à faire comprendre)	1	0	11	57
✿ Compétent (maîtrise du contenu)	1	0	8	60
✿ À l'écoute des participants	1	0	6	61
6. La durée de l'atelier était adéquate	1	4	34	27
7. Le climat favorisait l'apprentissage	1	1	23	44
8. Le local et les équipements étaient adéquats	2	2	31	34
9. Cet atelier contribue à m'aider dans mon travail	1	3	26	39
10. En général, je suis satisfait de l'atelier	1	0	20	48

Ce qui m'a plu de ces ateliers est ...

- ✿ Tous les participants avaient le loisir de s'exprimer;
- ✿ De voir quel est vraiment mon rôle comme membre du CSP, ma place à prendre;
- ✿ L'attitude proactive, résolution de problèmes;
- ✿ Discussion et échanges entre les participants. Trouver des solutions avec des personnes qui font le même travail que vous;
- ✿ Les échanges et les autres expériences des autres MRC permettent d'amener des améliorations et de mieux comprendre les problématiques ;
- ✿ La possibilité d'entendre d'autres CSP;
- ✿ Communication directe avec tous les individus;
- ✿ Écoute de tous les participants;
- ✿ Participation et échange. Pouvoir entendre des bonnes pratiques des autres MRC;
- ✿ Facilité à s'exprimer comme participant et à participer;
- ✿ Les explications du rôle du président du CSP;
- ✿ Le passage des pratiques de chacun;
- ✿ Les échanges. Facilité par l'animateur à faire échanger les participants;
- ✿ La discussion faite sur les sujets et qui a permis de dégager des pratiques gagnantes;
- ✿ Discussion franche. Bonne possibilité d'apporter un nouveau point;



- ✿ Les exemples concrets;
- ✿ Un bon tour d'horizon. La lecture des documents complétera mes connaissances;
- ✿ C'est la première expérience et c'est très intéressant, constructif;
- ✿ Dynamisme des conférenciers et des participants. Interaction des conférenciers;
- ✿ Pratiques gagnantes. Vision de ce qui se fait ailleurs;
- ✿ J'aime lorsque je peux donner mon opinion et d'avoir une écoute;
- ✿ Facilité d'échange, bonne communication;
- ✿ Avoir le point de vue des élus et des méthodes des autres MRC;
- ✿ La participation des membres présents. L'échange et l'écoute;
- ✿ Avoir la chance d'échanger avec tous les participants;
- ✿ Respect de l'horaire;
- ✿ L'échange et l'expérience des autres municipalités;
- ✿ D'échanger sur diverses pratiques possibles dépendant des demandes des élus;
- ✿ Les échanges avec d'autres secteurs;
- ✿ Les échanges, les commentaires, le dynamisme des animateurs;
- ✿ L'échange de bonnes pratiques dans les différentes MRC de notre district;
- ✿ Partage des expériences et bonnes pratiques;
- ✿ Les deux animateurs (M.Pinell et M.Simard);
- ✿ Ouverture des participants;
- ✿ De bons outils fournis, modèles. Des outils simples, facilitants;
- ✿ Les exemples apportés d'un district à l'autre;
- ✿ Le partage de pratique des autres régions du territoire;
- ✿ Les échanges permettront de connaître les façons de faire dans d'autres MRC;
- ✿ De connaître les pratiques qui se font ailleurs et d'évaluer la possibilité de les utiliser chez nous. De pouvoir échanger;
- ✿ Les échanges entre les participants et les animateurs;
- ✿ Animation et la présentation;
- ✿ Bonne explication. Différents sujets. Très intéressant;
- ✿ Modèle de rapport d'activités et les avis des élus.

Constat : Les participants ont, en majorité, beaucoup apprécié l'opportunité qui leur a été offerte d'échanger sur les bonnes pratiques des autres CSP.

Le point principal à améliorer pour cet atelier est ...

- ✿ Être plus structuré dans les points à développer;
- ✿ Prendre chaque point et les discuter (discussion trop générale et philosophique);
- ✿ Un peu plus long avec des exemples;
- ✿ Faire un tour de table avant de commencer pour que les gens se présentent;
- ✿ Élargir le débat sur le rôle du CSP. Comment les membres peuvent aider les policiers dans leur travail comme partenaire;
- ✿ Faire un tour de table pour rencontrer les autres gens;
- ✿ La durée pourrait avoir un peu plus de temps;
- ✿ Trop court?
- ✿ C'était parfait;
- ✿ Insister sur la mission du CSP;
- ✿ Température élevée du local plus bruit extérieur;
- ✿ Avoir un peu plus de temps;
- ✿ Présentation des thèmes sur un contenu...visuel. Exemple : projecteur;
- ✿ Aucun;



- ✿ Place à sortir du cadre;
- ✿ Trop court;
- ✿ On cherche à en faire un contenu provincial alors qu'il n'y a pas une MRC pareil (âge, population, chalet estival);
- ✿ Prévoir plus de temps (beaucoup de contenu, nouvelles infos aux nouveaux élus);
- ✿ Le local un peu serré et chaud. Le temps compressé;
- ✿ Un peu serré en temps;
- ✿ Manque de temps;
- ✿ La période de temps;

Constat : En général, les participants ont trouvé qu'il y avait beaucoup de contenu et pas beaucoup de temps réservé à l'atelier.

J'aimerais ajouter les commentaires suivants :

- ✿ Malgré le fait que j'aurais apprécié approfondir certains points, je repars avec une meilleure connaissance de mon rôle à jouer et des points à améliorer en CSP;
- ✿ Je suis nouveau comme membre du CSP. C'est plus difficile à comprendre, donc faire plus d'exemples s.v.p;
- ✿ La communication : vitale;
- ✿ Cela vous permet de savoir ce qu'il se fait ailleurs;
- ✿ Cela clarifie le rôle des élus du CSP;
- ✿ Parler davantage des organismes partenaires;
- ✿ Très bon atelier;
- ✿ Local trop petit;
- ✿ Beaucoup plus intéressant ce genre d'atelier où tout le monde participe et s'intéresse à leur CSP;
- ✿ Très apprécié et contiez votre beau travail;
- ✿ Local trop chaud;
- ✿ Avoir plus d'élus présents;
- ✿ Moi j'aime mon travail et je donne mon maximum dans le contexte de l'environnement de ma MRC et pour ma communauté. Merci;
- ✿ Très bon brainstorming;
- ✿ Poursuivez cet atelier, il oriente très bien les débutants;
- ✿ Merci! L'atelier va améliorer ma participation au CSP;
- ✿ Très intéressant et tous les membres de CSP devraient pouvoir y participer dans un monde idéal;
- ✿ Quand même très bien;
- ✿ L'atelier permet de mieux comprendre le fonctionnement du CSP. Les échanges sur les pratiques gagnantes étaient excellents;
- ✿ J'ai bien aimé les sujets discutés;

Constat : Les participants ont trouvé que les sujets qui ont été abordés dans l'atelier étaient intéressants.



Compilation des Fiches d'évaluation du Forum

4^e Forum des comités de sécurité publique

1.- APPRÉCIATION SUR L'ORGANISATION DU FORUM

QUESTIONS	Sans réponse	Insatisfait	Peu satisfait	Assez satisfait	Très satisfait
1.1 Appréciation générale sur l'organisation du forum	5		1	64	105
1.2 Accueil et inscription	1		1	36	137
1.3 Pause-café et repas	2		2	40	131
1.4 Cocktail dînatoire	8		5	46	116
1.5 Aménagement des salles	2		1	54	118
1.6 Animation du forum			2	54	119
1.7 Conférences	3	1	5	97	69
1.8 Ateliers		1	4	74	96
1.9 Plénières	2	2	14	99	58
1.10 Matériel remis aux participants	2	2	1	74	96
1.11 Durée du forum	1	1	5	74	94

PARTICIPANT	Sans réponse	Élu Membre CSP	Élu Non-Membre	Policier	Invité
Êtes-vous?	5	67	9	80	14

2.- ÉVALUATION DE LA CONFÉRENCE « MIEUX COMMUNIQUER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AU SEIN DE LA MRC »

QUESTIONS	Sans réponse	Insatisfait	Peu satisfait	Assez satisfait	Très satisfait
2.1 Appréciation des conférenciers	1		2	94	78
2.2 Appréciation du contenu de la conférence			4	95	76
2.3 Mise en pratique des notions dans votre CSP	8	1	7	90	69
2.4 Appréciation de l'animation et des échanges lors de l'atelier		1	1	68	105

3.- ÉVALUATION DE LA CONFÉRENCE « LA PRÉVENTION, UNE QUESTION DE PARTENARIAT : LE RÔLE DE CHACUN DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS EFFICACES AU SEIN DE LA MRC »

QUESTIONS	Sans réponse	Insatisfait	Peu satisfait	Assez satisfait	Très satisfait
3.1 Appréciation des conférenciers		1	10	98	66
3.2 Appréciation du contenu de la conférence		2	14	96	63
3.3 Mise en pratique des notions dans votre CSP	8	2	10	98	57
3.4 Appréciation de l'animation et des échanges lors de l'atelier		2	8	82	83



4.- ÉVALUATION DE LA CONFÉRENCE « LA DESSERTE POLICIÈRE DANS LES 10 PROCHAINES ANNÉES, QUELS DÉFIS POUR LES MRC? »

QUESTIONS	Sans réponse	Insatisfait	Peu satisfait	Assez satisfait	Très satisfait
4.1 Appréciation des conférenciers	5	1	10	66	93
4.2 Appréciation du contenu de la conférence	6	1	9	70	89
4.3 Mise en pratique des notions dans votre CSP	17	2	15	82	59
4.4 Appréciation de l'animation et des échanges lors de l'atelier	8	2	8	62	95

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES OUVERT FAITS PAR LES PARTICIPANTS DU FORUM DES CSP 2010.

Conférences

Dans l'ensemble, les commentaires des participants, autant les élus que les membres policiers, sont positifs. Beaucoup ont mentionné que les thèmes mis de l'avant ont suscité leur l'intérêt et que les propos tenus par les conférenciers ont su provoquer des échanges dynamiques lors des ateliers qui ont suivis.

Les commentaires permettent aussi de constater qu'il y a consensus sur la crédibilité des conférenciers experts et qu'il y avait une valeur ajoutée au fait que les panélistes provenaient de milieux différents. Toutefois, des participants ont exprimé des réserves quant à certaines présentations, qui selon eux auraient pu être mieux adaptées aux sujets et mieux structurées. Par ailleurs, beaucoup aurait préféré que les panélistes présentent des points de vue qui différaient davantage les uns des autres.

Ateliers

Les commentaires au sujet des ateliers qui ont suivi les conférences sont unanimes : la formule est gagnante. Élus et policiers ont apprécié le fait qu'ils pouvaient s'exprimer et échanger dans une atmosphère conviviale, mais structurée. Pour beaucoup, ce format a permis d'approfondir les débats, mais aussi de partager des idées et des pratiques gagnantes. Par ailleurs, l'implication des commandants et leur animation fut remarquées et appréciées par un bon nombre de participants.

L'une des rares critiques formulée pour ce volet du forum a été que les élus et les directeurs de poste d'une même MRC auraient aimé être jumelés lors des ateliers.

Plénières

Peu de commentaires ont été faits au sujet des plénières, toutefois certains ont trouvé qu'elles étaient trop succinctes et auraient aimé qu'elles permettent d'obtenir plus d'information sur les propos tenus en ateliers.



Général

Des commentaires de nature générale ont aussi été exprimés par les participants. Ainsi, quelques aspects ont été critiqués, notamment, certaines personnes auraient préféré recevoir l'horaire et l'information concernant le contenu du forum à l'avance. De plus, si plusieurs ont apprécié la formule de cocktail dînatoire, d'autres auraient favorisé un souper formel afin d'avoir la chance d'échanger plus longuement. Finalement, des personnes ont déploré le fait qu'il n'y avait pas de kiosque lors des pauses, ce qui aurait permis de découvrir d'autres aspects de la Sûreté ou de recevoir de l'information concernant, par exemple, les programmes de prévention.

De plus, des commentaires ont été faits de la part des policiers quant à la date où s'est tenu le forum qui coïncidait avec la fin de l'année financière.

Pour plusieurs participants, ce qui ressort est l'ouverture d'esprit des policiers et des élus, ainsi que la bonne entente qui régnait. Cela a permis, selon les élus et les policiers, d'avoir des discussions franches et constructives. Aussi, la présence des membres de l'État-major et la période de questions à laquelle ils se sont soumis fut positive pour plusieurs. Ceux-ci, additionnés des autres commentaires, nous laissent croire que ce 4^{eme} Forum des CSP peut être qualifié de réussite.





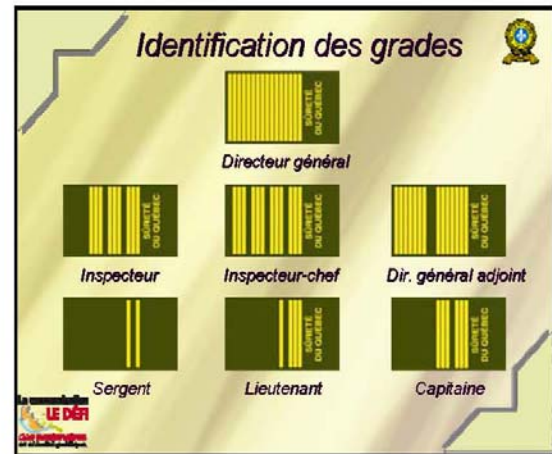
ANNEXE 3
Présentations Power Point :
Présentations complètes des conférenciers



PRÉSENTATION : 29 MARS : CAPITAINE JIMMY POTVIN ET M. DENIS LAPOINTE



1



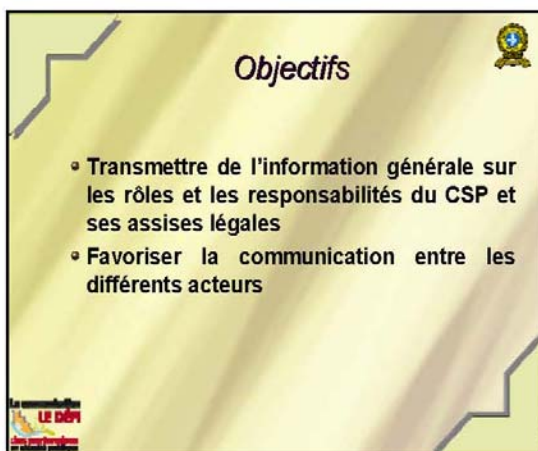
2



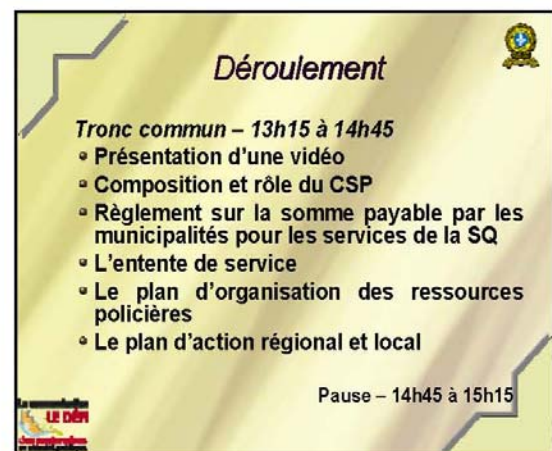
3



4



5



6



Déroulement

- Atelier – 15h10 à 17h00 (légers dépassements possibles)
- Ordre du jour
- Procès verbal – information pertinente
- Relevé périodique
- Niveaux de problématiques
- Déclinaison de la planification
- Évaluation de l'atelier
- Retour en plénière pour l'échange sur les bonnes pratiques

Souper libre

7

Allocution de M. Denis Lapointe

- Maire de Salaberry-de-Valleyfield
- Président du CSP de la MRC de Beauharnois-Salaberry
- Président du réseau québécois « villes et villages en santé »
- Membre du conseil d'administration et président de la commission permanente de l'Union des municipalités du Québec

8

Plan d'organisation des ressources policières (POP ou PORP)

- Document cadre pour chaque MRC
- Appendice à l'entente de services
- Municipalités desservies et caractéristiques territoriales
- Portrait démographique et socio-économique
- Analyse territoriale en termes de criminalité et de situation sur les réseaux de transport
- Répartition des ressources
- Formation et programmes de prévention

9

Plan d'organisation des ressources policières (POP ou PORP)

- Répartition des effectifs par secteur d'activités
- Affectation normale de l'effectif selon les relèves et les horaires de travail (confidentiel)

10

Plan d'action régional et local (PARL)

C'est quoi ?

- D'abord un plan d'action qui provient à la fois de la planification stratégique de la SQ et des priorités identifiées par le CSP
- S'inscrit dans un cycle de gestion
- Outil de gestion informatisé, convivial et polyvalent
- Permet également l'inclusion de moyens tactiques pour les atteindre ainsi que les indicateurs de performances

11

12



Système intégré des priorités et activités

Action : Edition Recherche Navigation Aide Fenêtre

Menu : à jour les priorités (F4, S10/S)

Priorité : 2009

Intervente sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur les facteurs contributifs.

Stratégie et Priorité Indicateurs Activités FAIR Commentaires - suivi de gestion

Indicateurs	Date visée	Résultats atteints	% réalisation
Nombre de collisions avec dommages corporels sur le réseau routier	Nb. collisions en 2009-2010 par rapport 2008-2009	0	0

Commentaires généraux sur les indicateurs :

A la fin de l'année financière, indiquer dans la case "Résultats atteints" le nombre de collisions avec dommages corporels.

13

Système intégré des priorités et activités

Action : Edition Recherche Navigation Aide Fenêtre

Menu : à jour les priorités (F4, S10/S)

Priorité : 2009

Intervente sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur les facteurs contributifs.

Stratégie et Priorité Indicateurs Activités FAIR Commentaires - suivi de gestion

Activités FAIR

Dates	Description des mandats
Début : 2009-04-01 Fin : 2010-03-31	Intervenir dans la cause vitesse (Préférence à l'action 2.1 du Plan d'action 2009-2010 touchant l'éducation)
Début : 2009-04-01 Fin : 2010-03-31	Intervenir dans la cause alcool (Préférence à l'action 2.2 du Plan d'action 2009-2010 touchant l'éducation)
Début : 2009-04-01 Fin : 2010-03-31	Intervenir - absence du port de la ceinture (Préférence à l'action 2.3 du Plan d'action 2009-2010 touchant l'éducation)
Début : 2009-04-01 Fin : 2010-03-31	Intervenir avec Contrôle routier Québec (Préférence à l'action 3.1 du Plan d'action 2009-2010 touchant l'éducation)
Début : 2009-04-01 Fin : 2010-03-31	Sorties médiatiques avec collaborateurs externes (Préférence à l'action 3.1 du Plan d'action 2009-2010 touchant l'éducation)

14

Système intégré des priorités et activités

Action : Edition Recherche Navigation Aide Fenêtre

Menu : à jour les priorités (F4, S10/S)

Priorité : 2009

Intervente sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur les facteurs contributifs.

Stratégie et Priorité Indicateurs Activités FAIR Commentaires - suivi de gestion

Commentaires pour gestion interne :

Il est à noter que les priorités locales pour chacune des municipalités sont incluses à la présente fiche et peuvent être répertoriées par description "1" (Opération « villes ») et le code municipal de la municipalité concernée. La présente façon de faire vise à contraindre la double alimentation tout en répondant aux objectifs locaux et nationaux. Les objectifs quantitatifs sont partagés de la façon suivante :

Quantitatifs :

Vitesse : 120 opérations au total (60 pour Ste-Hélène-de-Valleyfield, 60 pour les municipalités rurales)

Commentaires personnels :

15

Recherche

Menu : à jour les priorités (F4, S10/S)

Priorité : 2009

Intervente sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur les facteurs contributifs.

Stratégie et Priorité Indicateurs Activités FAIR Commentaires - suivi de gestion

Commentaires pour gestion interne :

Il est à noter que les priorités locales pour chacune des municipalités sont incluses à la présente fiche et peuvent être répertoriées par description "1" (Opération « villes ») et le code municipal de la municipalité concernée. La présente façon de faire vise à contraindre la double alimentation tout en répondant aux objectifs locaux et nationaux. Les objectifs quantitatifs sont partagés de la façon suivante :

Quantitatifs :

Vitesse : 120 opérations au total (60 pour Ste-Hélène-de-Valleyfield, 60 pour les municipalités rurales)

Commentaires personnels :

16

Système intégré des priorités et activités

Action : Edition Recherche Navigation Aide Fenêtre

Menu : à jour les priorités (F4, S10/S)

Priorité : 2009

Intervente sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur les facteurs contributifs.

Stratégie et Priorité Indicateurs Activités FAIR Commentaires - suivi de gestion

Commentaires pour gestion interne :

Il est à noter que les priorités locales pour chacune des municipalités sont incluses à la présente fiche et peuvent être répertoriées par description "1" (Opération « villes ») et le code municipal de la municipalité concernée. La présente façon de faire vise à contraindre la double alimentation tout en répondant aux objectifs locaux et nationaux. Les objectifs quantitatifs sont partagés de la façon suivante :

Quantitatifs :

Vitesse : 120 opérations au total (60 pour Ste-Hélène-de-Valleyfield, 60 pour les municipalités rurales)

Commentaires personnels :

17

Système intégré des priorités et activités

Action : Edition Recherche Navigation Aide Fenêtre

Menu : à jour les priorités (F4, S10/S)

Priorité : 2009

Intervente sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur les facteurs contributifs.

Stratégie et Priorité Indicateurs Activités FAIR Commentaires - suivi de gestion

Commentaires pour gestion interne :

Il est à noter que les priorités locales pour chacune des municipalités sont incluses à la présente fiche et peuvent être répertoriées par description "1" (Opération « villes ») et le code municipal de la municipalité concernée. La présente façon de faire vise à contraindre la double alimentation tout en répondant aux objectifs locaux et nationaux. Les objectifs quantitatifs sont partagés de la façon suivante :

Quantitatifs :

Vitesse : 120 opérations au total (60 pour Ste-Hélène-de-Valleyfield, 60 pour les municipalités rurales)

Commentaires personnels :

18

192021

22



PRÉSENTATION DE MMES ROUTHIER ET DUFOUR DU MSP



1



2



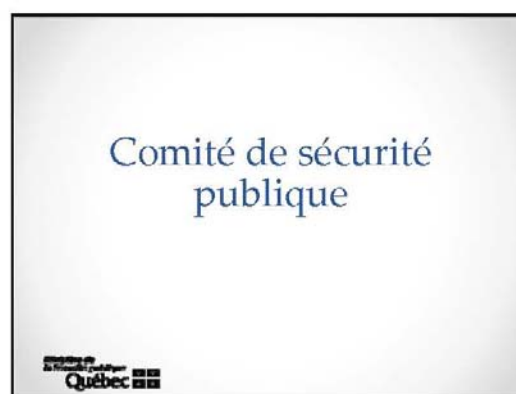
3



4



5



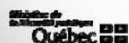
6



Cadre législatif

Loi sur la police L.R.Q., c. P-13.1

- Article 78 : Afin d'assurer la mise en application de l'entente prévue à l'article 76, un comité de sécurité publique (CSP) sera mis en place.



7

7

Historique

- 1996 : Modification de la Loi de police (1968) afin d'y inclure la mise en place d'un CSP.
- 2001 : Élargissement du mandat du CSP à la suite de l'adoption de la politique ministérielle concernant l'approche de police communautaire.

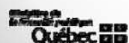


8

8

Objectif du CSP

- Associer les élus municipaux au maintien d'un milieu de vie sécuritaire afin d'assurer le suivi des services policiers offerts par la SQ sur le territoire, et ce, tout en permettant de créer un lien de communication privilégié entre la SQ et la clientèle desservie.



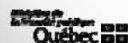
9

9

Obligations des parties

MRC ou municipalité locales, le cas échéant :

- Désigner de 4 à 7 personnes choisies parmi les membres des conseils des municipalités locales visées par l'entente conclue avec la MRC.
- OU
- Désigner de 4 à 7 personnes du conseil municipal de la municipalité signataire d'une entente.



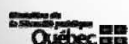
10

10

Obligations des parties

Sûreté du Québec

- Désigner le directeur du poste à la suite de consultation auprès des représentants municipaux membres du CSP. Le directeur sera un membre du comité n'ayant pas droit de vote.
- Désigner un autre représentant au sein du CSP. Ce représentant n'a pas droit de vote.



11

11

Obligations des parties

Membres du CSP

- Choisir un président parmi les membres du comité. Toutefois, les membres agissant en tant que représentants de la SQ sont inéligibles pour ce poste. Le président se verra octroyer un mandat d'une année.



12

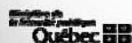
12



Devoir et mandat du CSP

Devoir

- Se réunir au moins une fois tous les 2 mois sur la convocation du président.



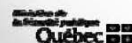
13

13

Devoir et mandat du CSP

Mandat

- Assurer le suivi de l'entente;
- Évaluer les services fournis;
- Procéder, chaque année, à l'élaboration des priorités d'action du service de police;
- Élaborer un rapport, une fois l'an, afin d'informer les parties signataires de l'entente du résultat des travaux d'évaluation et d'élaboration;
- Participer à l'élaboration du plan d'action semestriel de la SQ sur le territoire visé par l'entente, en fonction des priorités qui auront été identifiées et en faire l'évaluation;
- Approuver le plan d'organisation des ressources policières;



14

14

Devoir et mandat du CSP

Mandat (suite)

- Participer au choix de l'emplacement du ou des postes de police en fonction des exigences de sécurité publique et d'efficacité des services policiers ainsi que de la politique gouvernementale en matière de location ou d'acquisition de bâtiments;
- Élaborer des critères d'évaluation de la performance de la SQ dans le contexte de l'entente et, dans le cas où il le juge approprié, informer le directeur de poste de l'appréciation des citoyens sur les services policiers qu'ils reçoivent;
- Donner son évaluation du rendement du directeur de poste.



15

15

Droit et pouvoirs du CSP

Droit

- Être informé de toute intervention de la SQ susceptible d'avoir un effet sur les ressources affectées au territoire visé par l'entente.

Pouvoirs

- Faire toute recommandation qu'il juge utile à la SQ.
- Donner au ministre des avis sur l'organisation du travail ou les besoins en formation des policiers ou pour toute autre question relative aux services de police prévus à l'entente.

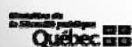


16

16

Conclusion

- En plus des droits et obligations prévues à l'article 76 de la Loi sur la police, l'entente de desserte prescrit plusieurs rôles et responsabilités des différents acteurs aux clauses 4 et 5, 7 à 9 ainsi que 12 et 13.

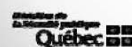


17

17

La formule de facturation aux municipalités pour la desserte policière de la Sûreté du Québec

Forum
Comité sécurité publique
Saint-Hyacinthe
29 mars 2010



18

18



Calcul de la somme payable

- Les règles d'application de ce calcul découlent du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* (L.R.Q., chapitre 13.1, article 77).
- Cette formule de calcul est en vigueur depuis 2006.

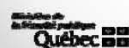


19

19

Formule de facturation

- $A \times ((B \times C) \times D) \times (E / F)$
- A= 53 % du coût total de la desserte provinciale.
- B= Coût moyen d'un policier.
- C= Indice prix consommation.
- D= nombre de policiers affectés pour toutes les ententes.
- E= Montant pour calcul de péréquation de la municipalité.
- F= Montant pour calcul de péréquation pour l'ensemble du Québec.

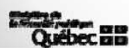


20

20

Données utilisées

- Richesse foncière uniformisée (RFU)
- Population
- Taux applicable selon la population
- Coefficient de neutralité
- Coût moyen d'un policier
- Nombre de policiers par MRC



21

21

Richesse foncière uniformisée (RFU)

- Cette donnée provient du ministère des Affaires municipales, de l'Occupation et du Territoire (MAMROT).
- La RFU utilisée est celle de 2 années antérieures à l'année de facturation.



22

22

Population

- La donnée de la population provient d'un décret publié dans la *Gazette officielle du Québec* au début janvier de chaque année.



23

23

Taux selon la population

- Le taux applicable est défini selon l'art. 4 du Règlement sur la somme payable.
- Il varie de 0.00180 à 0.00300.



24

24



ANNEXE I
(A. 4)

TAUX MULTIPLICATEURS DE LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE

A	B
Population	Taux
0 à 3 000	0,00100
3 001 à 3 100	0,00104
3 101 à 3 200	0,00108
3 201 à 3 300	0,00112
3 301 à 3 400	0,00116
3 401 à 3 500	0,00120
3 501 à 3 600	0,00124
3 601 à 3 700	0,00128
3 701 à 3 800	0,00132
3 801 à 3 900	0,00136
3 901 à 4 000	0,00140
4 001 à 4 100	0,00144
4 101 à 4 200	0,00148
4 201 à 4 300	0,00152
4 301 à 4 400	0,00156
4 401 à 4 500	0,00160
4 501 à 4 600	0,00164
4 601 à 4 700	0,00168
4 701 à 4 800	0,00172
4 801 à 4 900	0,00176
4 901 à 5 000	0,00180
5 001 à 5 100	0,00184
5 101 à 5 200	0,00188
5 201 à 5 300	0,00192
5 301 à 5 400	0,00196
5 401 à 5 500	0,00200

D. 497-2002, Ann. I.

25

Coefficient de neutralité

Peut-être applicable lorsqu'il y a fusion de municipalité.

- La mesure de neutralité s'applique pour 12 années.
- Années 1 à 8, le coefficient demeure stable.
- Années 9 à 11, le coefficient augmente de 25 % annuellement.
- Année 12 il se fixe à 1.00.

26

Coût moyen d'un policier

- Donnée provenant de la Sûreté du Québec
- Établi à partir du coût réel d'un policier de l'année précédente, auquel est ajouté l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année en cours et provenant du budget du gouvernement provincial.

27

Étapes du calcul de la facture

- Ce calcul est divisé en 3 étapes :
- Calcul du ratio de péréquation;
- Calcul du coût de la desserte;
- Calcul du partage de la facture.

28

Calcul du ratio de péréquation

Formule :

$$\frac{\text{RFU} \times \text{taux multiplicateur}}{\text{montant de péréquation total du Québec}}$$

- Taux multiplicateur : Taux selon la population multiplié par le coefficient de neutralité

29

Exemple: calcul ratio de péréquation

Nom de la municipalité	Population 2010	RFU 2008	Taux multiplicateur (taux selon la population x coefficient neutralité)	S x T Montant pour calcul de péréquation	E/F Ratio péréquation
		\$	T	E	K
Bonneville	5 548	359 653 254 \$	0,00300	1 677 160 \$	0,002759
Total du Québec				390 392 854 \$ F	

*Il est à noter que les chiffres proviennent de la facture 2010.

30



Calcul du coût de la desserte policière

- Coût moyen d'un policier multiplié par le nombre de policiers affectés à la desserte de la MRC.
- Coût total de la desserte pour le Québec.
- Le coût de la desserte facturé aux municipalités représente 53 %* du montant total de la desserte provinciale.

*Le 53 % est à partir de 2009 et pour les années subséquentes.



31

31

Exemple: Calcul du coût de la desserte

	Nombre de policiers	Coût moyen d'un policier	Coût de la desserte
MRC La Belle Vie	32	151 707 \$	4 854 624 \$ H
Total pour le Québec	3 260		494 564 820 \$ J
Montant facturé	53 % du coût total de la desserte		262 119 355 \$ A

*Il est à noter que les chiffres proviennent de la facture 2010.



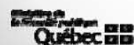
32

32

Calcul du partage de la facture

Formule :

Ratio de péréquation multiplié par le montant représentant le 53 % du coût total de la desserte



33

33

Exemple : Calcul du partage de la facture

Nom de la municipalité	Ratio péréquation K	53% du coût total de la desserte A	K x A facture 2010 avant ajustement	Ajustement facture 2009 en 2010	Facture 2010 après ajustement
Bonneville	0.002759	262 119 355 \$	723 187 \$	7 143 \$	730 330 \$
MRC La Belle Vie			4 700 849 \$	47 716 \$	4 748 565 \$

*Il est à noter que les chiffres proviennent de la facture 2010.



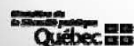
34

34

Ajustement

- L'ajustement correspond à la différence entre le montant de la facture expédiée au printemps et celui de la facture réelle calculé à l'été.
- L'ajustement de la facture est calculé à partir du coût réel d'un policier et est appliqué sur la facture de l'année suivante.
- Le coût réel d'un policier nous est communiqué en cours d'année par la Sûreté du Québec.

*Il est à noter que la facture réelle n'est pas expédiée aux municipalités. Elle ne sert qu'à l'usage du Ministère pour le calcul de l'ajustement.

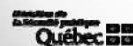


35

35

Ristourne

- Il y a ristourne lorsque le total de la facture de la MRC dépasse 80 % du coût de sa desserte policière.
- Toute différence au-dessus de cette limite est remboursée à la MRC à la fin de l'année.



36

36



Exemple: Calcul de la ristourne

MRC	Coût total de la desserte MRC	Facture totale de la MRC (avant ajustement)	80 % du coût total de la desserte $H \times 80\%$
La Belle Vie	4 854 624 \$ H	4 700 849 \$ (représente 96,83% du coût de la desserte) G	3 883 699 \$ L
		Ristourne possible**	G - L 817 150 \$

** Il est à noter que le montant final de la ristourne n'est connu qu'en fin d'année.

Merci!



PRÉSENTATIONS COMPLÈTES DU 4^E FORUM DES CSP



1



2



3



4



5



6



La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP - 20 et 21 mars 2014
Saint-Rémi

De nombreuses occasions de communiquer...

Événement fort/majeur → Maire concerné et/ou Président C.S.P. et/ou Préfet M.R.C. → Directeur de poste

C'est à se parler que l'on se comprend!

7

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP - 20 et 21 mars 2014
Saint-Rémi

D'autres opportunités ?

8

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP - 20 et 21 mars 2014
Saint-Rémi

Mieux communiquer
La sécurité publique au sein de la MRC

Monsieur Roger Lapointe
Préfet
MRC d'Antoine-Labelle


MRC d'Antoine-Labelle

9

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP - 20 et 21 mars 2014
Saint-Rémi

Le contexte de la MRC d'Antoine-Labelle

- ☞ Située dans les Hautes-Laurentides, mais dépendante du district de l'Outaouais
- ☞ Près de 16 000 km²
- ☞ Chef-lieu :
 - ☞ Mont-Laurier
 - ☞ 13 000 habitants
- ☞ Dix-sept municipalités, dont onze ont moins de 1 000 habitants
- ☞ 150 km entre les deux extrémités municipalisées

10

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP - 20 et 21 mars 2014
Saint-Rémi

Le poste de la Sûreté du Québec

- ☞ A intégré la Sûreté municipale de la ville de Mont-Laurier
- ☞ Environ 50 policiers
- ☞ Deux vallées
- ☞ Un poste principal à Mont-Laurier et des postes-relais à Rivière-Rouge et Notre-Dame-du-Laus

11

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP - 20 et 21 mars 2014
Saint-Rémi

Le vécu et les façons de faire de la MRC

- ☞ Une des premières MRC à signer et à renouveler
- ☞ Stabilité à la direction du poste
- ☞ CSP de 4, 6, puis 8 membres
- ☞ Dépôt des PV et de divers documents au Conseil de la MRC
- ☞ Lien étroit entre la direction générale, le préfet et le directeur de poste
- ☞ Exemple : lors d'événements majeurs, appel immédiat au préfet et au maire concerné

12



La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique

Quelques exemples concrets d'utilisation du CSP

- Intervention et appui du CSP et de la SQ dans divers dossiers :
 - Courbe dangereuse et MTQ
 - Chasse et chemins publics et MRNF
 - Circulation les week-ends et MTQ
 - Transport lourd et SAAQ : vitesse dans la zone des villages
 - Entretien d'hiver et MTQ : route 117
 - VHR, patrouilles à vélo et à motoneige
 - Sécurité des écoliers, chemins de transport (forestier)

13

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique

Quelques exemples concrets d'utilisation du CSP (suite)

- État des effectifs à chaque séance
- Lien avec les policiers-parrains
- Présentation du rapport annuel dans chacune des municipalités (au conseil municipal)

14

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique

Le journal des policiers d'Antoine-Labelle

- Un outil de communication pour tous, en particulier les élus
- Document de référence sur plusieurs thèmes :
 - Activités de visibilité :
 - Déjeuner
 - Centrale
 - Partie de balle
 - Véhicule communautaire
 - Tournée des écoles
 - Sécurité nautique
 - Etc.
 - Activités de prévention et collaboration :
 - Invasion de domicile
 - Cellulaire au volant
 - Numéro civique (affichage)
 - Loi de la faune
 - Organisme d'hébergement
 - Etc.

15

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique

Et le futur...

- S'assurer que le message aux maires et mairesses atteint les conseillers et conseillères et les officiers municipaux

16

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique

Coordonnées

MRC d'Antoine-Labelle
425, rue du Pont
Mont-Laurier (Qc)
J9L 2R6
Tél : (819) 623-3485
Fax : (819) 623-5052
Courriel : administration@mrc-antoine-labelle.qc.ca

17

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique

Mieux communiquer La sécurité publique au sein de la MRC

Monsieur Bernard Dagenais
Professeur titulaire
Département d'information et de communication
de l'Université Laval

18



La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP • 29 au 31 mars 2010
Saint-Hyacinthe

La théorie du soleil noir

19

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP • 29 au 31 mars 2010
Saint-Hyacinthe

Les pièges d'une communication déficiente

- ☞ Communiquer n'est pas un objectif
- ☞ Diffuser une information n'est pas communiquer
- ☞ Une information diffusée n'est pas nécessairement **perçue**
- ☞ Une information perçue n'est pas nécessairement **retenue**
- ☞ Une information retenue ne veut pas dire qu'elle sera **appropriée**
- ☞ Une information appropriée n'est pas nécessairement **utile**
- ☞ Une information utile n'est pas nécessairement **utilisée**

20

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP • 29 au 31 mars 2010
Saint-Hyacinthe

Que voulons-nous au juste?

- ☞ **Que les élus connaissent mieux l'existence des CSP?**
- ☞ **Que la population ait une meilleure connaissance des CSP?**
- ☞ **Avoir une meilleure circulation d'information?**

21

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP • 29 au 31 mars 2010
Saint-Hyacinthe

Quelle stratégie adopter?

- ☞ Une toile de fond : les médias de masse
- ☞ Des rencontres interpersonnelles

22

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP • 29 au 31 mars 2010
Saint-Hyacinthe

Conclusion

- ☞ Chercher le bénéfice pour l'interlocuteur

23

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique

Forum des CSP • 29 au 31 mars 2010
Saint-Hyacinthe

24



La communication LE DÉFI
des partenaires en sécurité publique

La prévention, une question de partenariat : Le rôle de chacun dans la mise en œuvre de solutions efficaces au sein de la MRC

Capitaine Alain Bernier Directeur du poste de la MRC de Rimouski-Neigette

Monsieur Lionel Fréchette Maire de Sainte-Hélène-de-Chester, Président de CSP, Préfet de la MRC d'Arthabaska, membre du CA de la FQM

Madame Valérie Sagant Directrice générale du Centre international de prévention de la criminalité (CIPC)

25

La communication LE DÉFI
des partenaires en sécurité publique

La prévention au cœur de l'action Plan de desserte policière

Capitaine Alain Bernier
Directeur de poste
MRC de Rimouski-Neigette

26

La communication LE DÉFI
des partenaires en sécurité publique

Plan de l'exposé

- Présentation de La MRC Rimouski-Neigette
- Présentation du plan de desserte policière
 - Processus de gestion de la desserte policière
 - Plan de communication
 - Des objectifs réalistes
 - Des tendances conduantes et résumé
- Quelques programmes de prévention
- Conclusion

27

La communication LE DÉFI
des partenaires en sécurité publique

Population : 54 500 hab. Territoire : 2 762 km²

28

La communication LE DÉFI
des partenaires en sécurité publique

Évaluation des appels de service

311

Pourcentage de cartes d'appel à l'échelle horaire

Carte	1	2	3	4	5
00h-04h	10%	10%	10%	10%	10%
04h-08h	10%	10%	10%	10%	10%
08h-12h	10%	10%	10%	10%	10%
12h-16h	10%	10%	10%	10%	10%
16h-20h	10%	10%	10%	10%	10%
20h-24h	10%	10%	10%	10%	10%

Pourcentage des cartes d'appel à l'échelle horaire

Carte	1	2	3	4	5
00h-04h	10%	10%	10%	10%	10%
04h-08h	10%	10%	10%	10%	10%
08h-12h	10%	10%	10%	10%	10%
12h-16h	10%	10%	10%	10%	10%
16h-20h	10%	10%	10%	10%	10%
20h-24h	10%	10%	10%	10%	10%

Poste de la MRC Rimouski-Neigette

29

La communication LE DÉFI
des partenaires en sécurité publique

Carte des secteurs de patrouille

Poste de la MRC Rimouski-Neigette

30

31

32

33

34

35

36



37



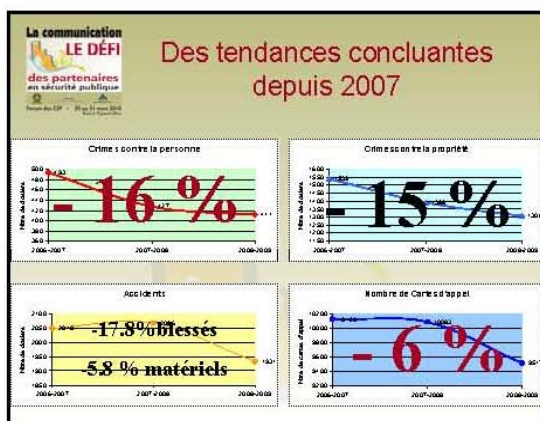
38



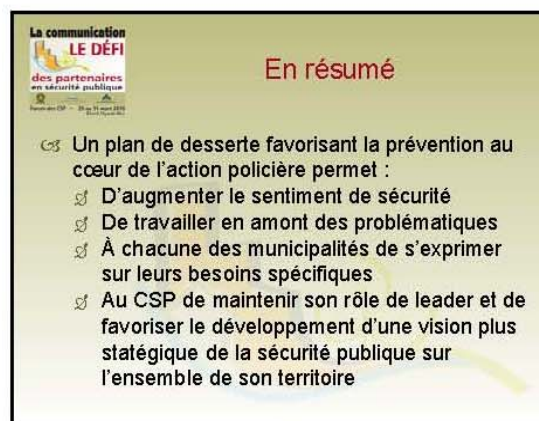
39



40



41



42



43



44



45



46



47



48



La communication LE DÉFI des partenaires en sécurité publique

Projet « Sifflet » pour la sécurité des aînés

ROBERT GAGNON Agent double

Les objectifs:

- Accroître le sentiment de sécurité lors de déplacement;
- Favoriser le maintien de l'autonomie;
- Favoriser la repérage en situation d'urgence.

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la sécurité des aînés en leur fournissant un sifflet de sécurité. Ce sifflet est un petit objet qui peut être porté sur soi et qui émet une sonnerie forte et claire. Il est conçu pour être utilisé en cas d'urgence, par exemple si un aîné se sent menacé ou s'il a besoin d'aide. Le sifflet est distribué gratuitement à la population.

49

La communication LE DÉFI des partenaires en sécurité publique

Projet « Sifflet » pour la sécurité des aînés

La trousse ABUS

Effet de sécurité

Le projet « Sifflet » vise à améliorer la sécurité des aînés en leur fournissant un sifflet de sécurité. Ce sifflet est un petit objet qui peut être porté sur soi et qui émet une sonnerie forte et claire. Il est conçu pour être utilisé en cas d'urgence, par exemple si un aîné se sent menacé ou s'il a besoin d'aide. Le sifflet est distribué gratuitement à la population.

50

La communication LE DÉFI des partenaires en sécurité publique

Feuilleton mensuel de l'activité policière locale

Agent de Sécurité Publique (ASP) - Poste 1001 - Rimouski-Neigette

Le projet « Sifflet » vise à améliorer la sécurité des aînés en leur fournissant un sifflet de sécurité. Ce sifflet est un petit objet qui peut être porté sur soi et qui émet une sonnerie forte et claire. Il est conçu pour être utilisé en cas d'urgence, par exemple si un aîné se sent menacé ou s'il a besoin d'aide. Le sifflet est distribué gratuitement à la population.

51

La communication LE DÉFI des partenaires en sécurité publique

Conclusion

Bien qu'il existe d'autres méthodes de travail efficaces, ces principes de gestion policière quelque peu novateurs élaborés dans la MRC Rimouski-Neigette, ont permis de jumeler au quotidien le volet prévention à l'action policière. Basé sur les concepts de partenariat entre les élus, la communauté et la police, ce plan de desserte policière constitue les fondations de notre service livré à la population et nous sommes d'avis que son application est gage de succès.

52

La communication LE DÉFI des partenaires en sécurité publique

La prévention, une question de partenariat :

Le rôle de chacun dans la mise en œuvre de solutions efficaces au sein de la MRC

Monsieur Lionel Fréchette
Maire de Sainte-Hélène-de-Chester
Président de CSP
Préfet de la MRC d'Arthabaska
Membre du CA de la FQM

53

La communication LE DÉFI des partenaires en sécurité publique

La prévention, une question de partenariat :

Le rôle de chacun dans la mise en œuvre de solutions efficaces au sein de la MRC

Madame Valérie Sagant
Directrice générale
Centre international de prévention de la criminalité (CIPC)

54



La communication LE DÉFI des partenaires en sécurité publique

La desserte policière dans les 10 prochaines années, quels défis pour les MRC?

Inspecteur-chef Gilles Martin Commandant District de la Montérégie

Monsieur Gilbert Pigeon Maire de Saint-Eugène-de-Ladrière, Préfet de la MRC Rimouski-Neigette, Président du CSP de la MRC

Monsieur Benoît Dupont Directeur adjoint du Centre de criminologie comparée

55

La communication LE DÉFI des partenaires en sécurité publique

La desserte policière dans les 10 prochaines années, Un enjeu pour les partenaires

Inspecteur-chef Gilles Martin Commandant District de la Montérégie

56

La communication LE DÉFI des partenaires en sécurité publique

Plan de présentation

- ⌘ Analyse de l'environnement
- ⌘ Prédominance de certains crimes
- ⌘ Répercussions

La sécurité

- ⌘ Bien collectif et services de base
- ⌘ Enjeux de développement stratégique
- ⌘ Les acteurs clés

57

La communication LE DÉFI des partenaires en sécurité publique

Démographie

58

La communication LE DÉFI des partenaires en sécurité publique

Social

Sécurité privée

Sécurité publique

59

La communication LE DÉFI des partenaires en sécurité publique

Politique

Emphase sur la sécurité

Loi sur la police

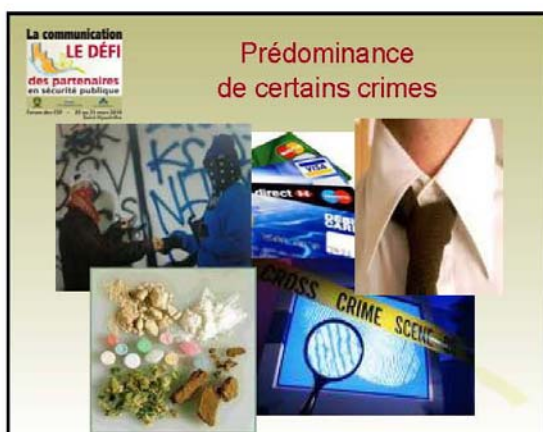
60



61



62



63



64



65



66



La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP - 28 et 29 mars 2014
Saint-Eugène

La sécurité

Un bien collectif et un service de base

67

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP - 28 et 29 mars 2014
Saint-Eugène

Sécurité et prévention

Un enjeu de développement stratégique

68

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP - 28 et 29 mars 2014
Saint-Eugène

Les municipalités

Maîtres d'œuvre et partenaires essentiels

69

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP - 28 et 29 mars 2014
Saint-Eugène

Les comités de sécurité publique

Des acteurs clé!

70

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP - 28 et 29 mars 2014
Saint-Eugène

La desserte policière dans les 10 prochaines années, quels défis pour les MRC?

Monsieur Gilbert Pigeon
Maire de Saint-Eugène-de-Ladrière
Préfet de la MRC Rimouski-Neigette
Président du CSP de la MRC

71

La communication
LE DÉFI
des partenaires
en sécurité publique
Forum des CSP - 28 et 29 mars 2014
Saint-Eugène

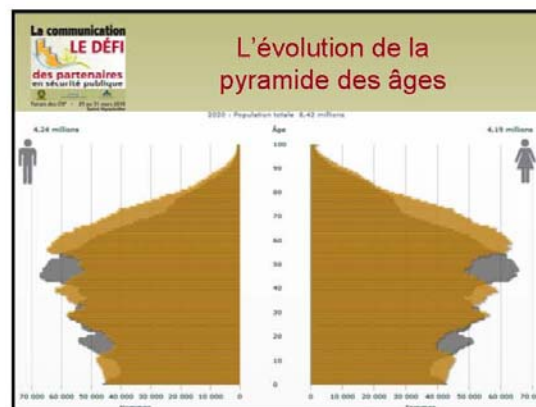
L'impact du vieillissement de la population sur la desserte policière

Benoît Dupont
Directeur adjoint
Centre International de Criminologie Comparée
Université de Montréal

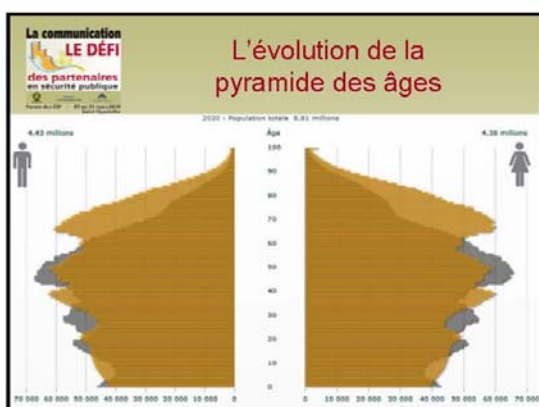
72



73



74



75



76



77



78



79



80



81

